



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

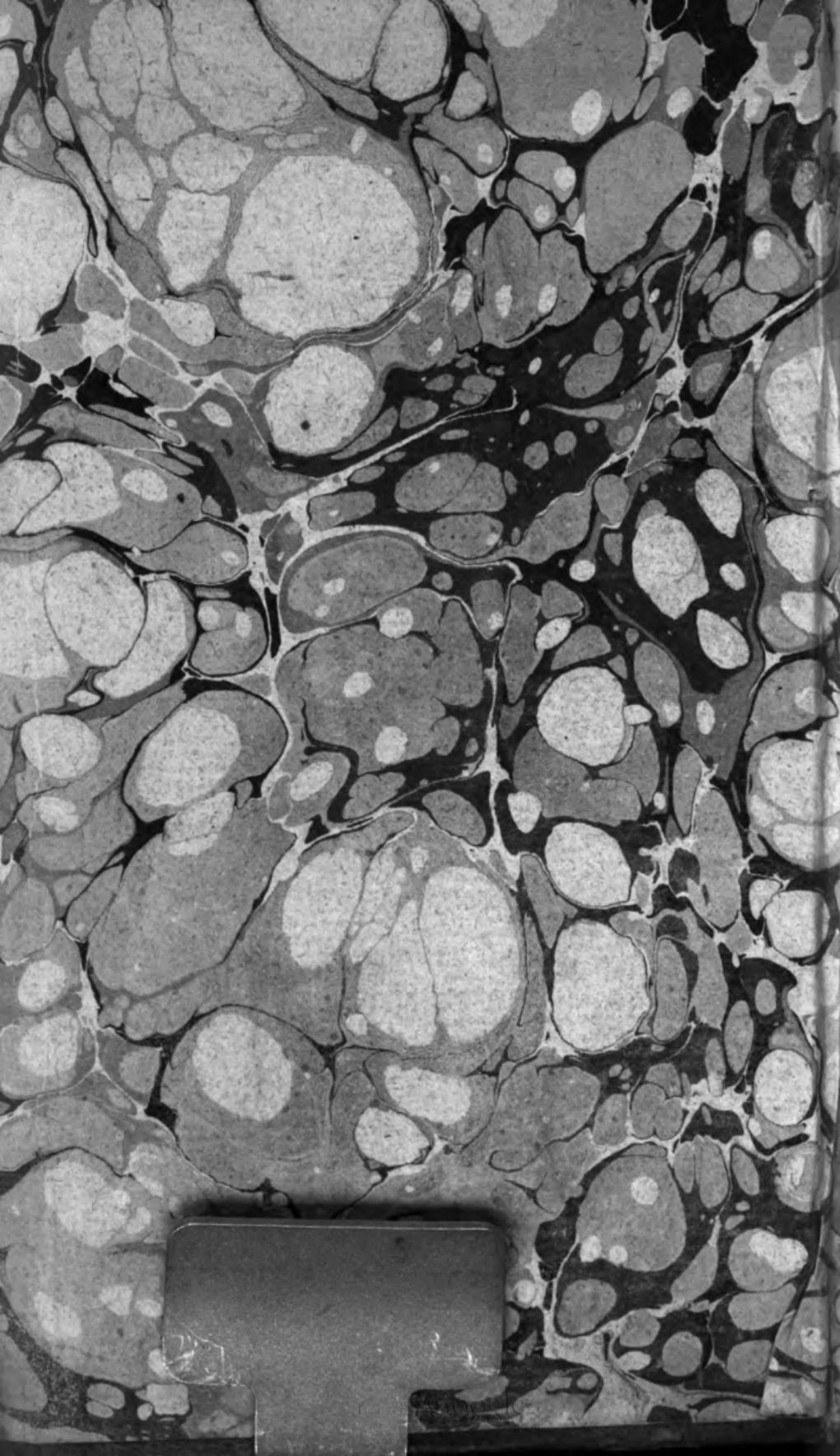
Nous vous demandons également de:

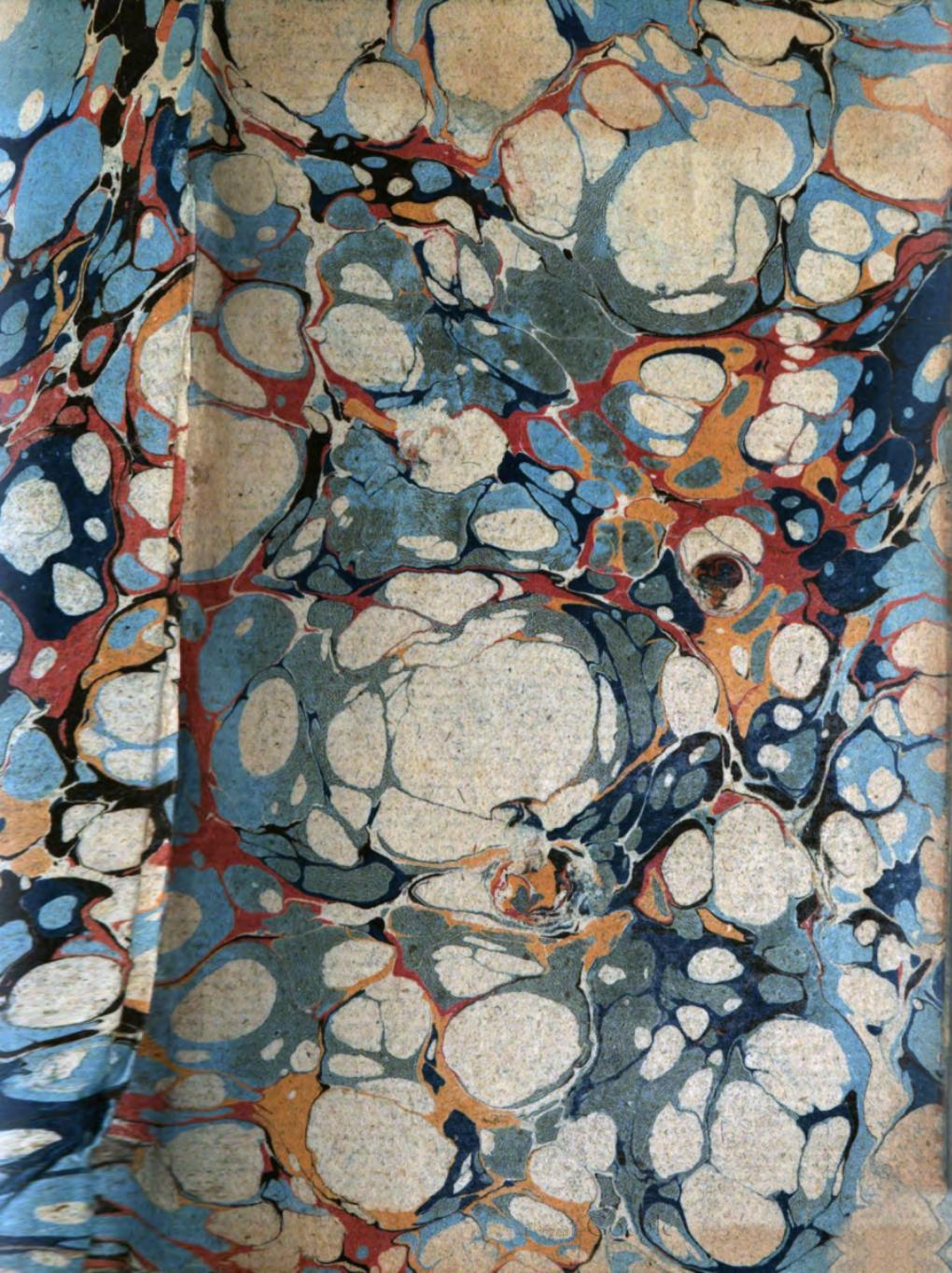
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







Merc. 229ⁱ - 2

Serione

Alere.

Digitized by Google

LE
COMMERCE
DE LA
HOLLANDE,
OU
TABLEAU DU COMMERCE
DES HOLLANDOIS
DANS LES QUATRE PARTIES DU MONDE.

CONTENANT

Des Observations sur les progrès & les décroissances de leur Commerce, sur les moyens de l'améliorer, sur les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, sur les Colonies, sur les Loix & Usages Mercantils, sur le Luxe, l'Agriculture, l'Impôt, &c. &c.

PAR L'AUTEUR DES INTÉRETS DES NATIONS
DE L'EUROPE &c.

TOME SECONDE.



AMSTERDAM,
Chez CHANGUION, Libraire,
dans le Kalverstraat.

MDCCLXVIII.



T A B L E
• D E S
C H A P I T R E S,

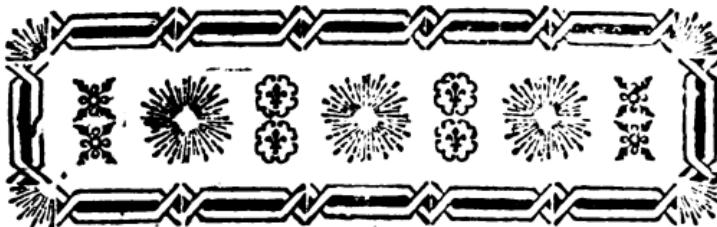
Contenus dans le Tome Second.

Chap.	VIII. <i>Du Commerce du Nord & de la Mer Baltique.</i>	Page 1
—	IX. <i>Du Commerce de l'Elbe ou de Hambourg, du Weser, de l'Ems, du Rhin, & de la Meuse.</i>	47
—	X. <i>Du Commerce des Pays-Bas Autrichiens.</i>	66
—	XI. <i>Du Commerce des Isles Britanniques.</i>	75
—	XII. <i>Du Commerce de la France.</i>	82
—	XIII. <i>Du Commerce d'Espagne.</i>	103
—	XIV. <i>Du Commerce de Portugal.</i>	122
	Chap.	2

T A B L E.

Chap.	<i>XV. Du Commerce d'Italie.</i>	125
—	<i>XVI. Du Commerce du Levant.</i>	133
—	<i>XVII. De la Banque & des Lombards.</i>	156
—	<i>XVIII. Du Commerce de Fret, de celui de Banque, de celui de Commission & de celui des Assurances.</i>	176
—	<i>XIX. Observations sur les progrès & le décroissement du Commerce & sur les moyens de l'accroître.</i>	196
—	<i>XX. De la Négociation des fonds publics de France, d'Angleterre, de Vienne, de Danois & de Saxe.</i>	233
—	<i>XXI. Du Luxe.</i>	241
—	<i>XXII. Des Loix concernant le Commerce, & de quelques usages mercantils.</i>	270

L E



LE COMMERCE DE LA HOLLANDE.

CHAPITRE VIII.

Du commerce du Nord & de la Mer Baltique.

LE commerce du Nord avoit presque entièrement passé des Villes Ansféatiques entre les mains des Hollandois , lorsque l'Angleterre publia son Acte de navigation. C'est-là l'époque du décroissement de cette branche de commerce doublement précieuse à la

Tom. II.

A

Ré.

République, en ce que c'est la source d'où elle tire presque tous les matériaux nécessaires à la construction & à l'entretien de sa marine, & en ce que c'est avec les denrées & les marchandises des nations du Nord que les Hollandois font le commerce avec les nations du Midi; comme c'est avec les denrées & les marchandises des nations du Midi qu'ils font le commerce avec les nations du Nord. A mesure qu'on resserre quelque une des branches du commerce respectif entre les différentes nations, on altere ou l'on diminue le commerce d'économie de la Hollande, dont l'universalité du commerce consiste dans le plus ou moins d'étendue qu'elle donne à celui qu'elle fait de l'une à l'autre nation. Si une nation rivale vient diminuer ses importations dans le Nord, elle diminue en proportion ses importations dans le Midi,

di, & conséquemment ses exportations respectives de l'un à l'autre côté. Car dans le commerce d'économie le montant des exportations qu'on fait de chez une nation, décide presqu'entièrement du montant des importations qu'on y peut faire : & dans ce commerce la détérioration d'une branche & sur - tous d'une branche principale, influe sur toutes les autres branches, & en affoiblit un grand nombre.

On comprend sous la dénomination générale du commerce du Nord, celui de la Russie, de la Norvege, de la Suède & de tous les Ports qui sont sur la Mer Baltique. On prétend que ce commerce occupe mille à douze cens vaisseaux, qui pour la plûpart partent avec la demi-charge & reviennent avec la charge entière ; que le seul commerce de la Norvege en occupe trois cens tous les ans de quatre à cinq cens.

tonneaux. Cette estimation a été faite sans-doute suivant l'ancien pied sur lequel étoit le commerce , c'est-à-dire relativement au tems où il étoit presque en entier entre les mains des Hollandais ; car il seroit difficile de la concilier avec son état actuel.

Les Hollandais , dans l'état florissant de leur commerce , étoient les dépositaires de toutes les denrées des pays du Nord , pour ensuite en approvisionner les Etats du Sud. De-même ils rassembloient chez eux toutes les productions des Royaumes du midi , pour les fournir à ceux du septentrion. La Hollande après être devenue la caisse de l'Europe commerçante , en est devenue aussi l'entrepôt par la quantité immense de marchandises étrangères de toutes sortes & de tous les pays de l'Europe , qui se trouve toujours en réserve dans ses ports , prête à être livrée

vrée à la première demande.

L'Acte de navigation (*a*) de la Grande-Bretagne ayant restreint le cabotage des Hollandois dans ses ports aux seules denrées de leur cru venant en droiture, leur commerce du Nord s'est ressenti de la diminution des débouchés : comme aussi l'accroissement de la marine Angloise augmentant en Angleterre la consommation des denrées du Nord propres à la construction, affoiblit d'autant le commerce des Hollandois dans les mers du Nord par la concurrence des Anglois, infiniment défavantageuse pour les négocians Hollandois, sur-tout dans les achats. Ces deux causes qui partent du même principe, sont la raison de l'état actuel du commerce du Nord en Hollande, qui est réduit à la moitié de celui que l'Angleterre y fait à-présent. Les

(*a*) de 1651.

6 LE COMMERCE

Les importations de la Hollande à Pétersbourg en 1753, en marchandises, montaient à R.* 47691:58:

Les exportations à . . . 344792:3: $\frac{1}{4}$.

Excédent des importations en marchandises
sur les exportations . . . 131699:26: $\frac{3}{4}$.

En 1754, les importations montoient à R. 399797:23: $\frac{5}{4}$.
Les exportations à . . . 317835:69: $\frac{1}{4}$.
Excédent. 81961:54: $\frac{1}{2}$.

On peut donc évaluer, par comparaison, les importations des Hollandais en marchandises à Pétersbourg, année commune en tems de paix, de deux millions à deux millions quatre cens mille livres tournois ; leurs ex-
por-

* Le Rouble vaut cent copecks, environ cent sols tournois.

On suit les observations de M. *du Val*, négociant François, dans un discours qui fut couronné, il y a quelques années, par l'Académie d'Amiens.

portations , de seize à dix - huit cens mille livres , & l'excédent des importations en marchandises sur les exportations , de quatre à six - cens mille livres.

Les Anglois en possession depuis un siecle de faire seuls toute leur navigation , par l'exclusion que trouvent presque tous les étrangers , & particulièrement les Hollandois , dans l'Acte de navigation , comme une suite infaillible de la fine politique de cet acte , qui borne aux seules denrées du crû du pays l'entrée des marchandises que pourront apporter les navires étrangers dans les Ports d'Angleterre , ont étendu rapidement & prodigieusement leur navigation. Les accroissemens de leur marine ont décuplé dans leurs ports la consommation des productions du Nord propres à la construction & aux armemens. Ce débouché considé-

table pour le Nord, & qui n'a cessé de s'accroître chez les Anglois, est devenu la sève d'une branche de commerce nécessaire pour l'Angleterre, dont elle a recueilli une partie des fruits ; par le fret des navires qu'elle y emploie, & par les importations qu'elle fait dans le Nord, de ses étoffes de laine.

Cette révolution dans le commerce du Nord a desséché la branche de ce commerce que la Hollande faisoit par ses importations en Angleterre d'une partie de ses exportations du Nord.

L'Anglois privilégié pour l'envoi de ses denrées & marchandises dans le Nord, s'est donné un grand avantage sur le négociant Hollandois dans la concurrence pour l'achat des marchandises, parce que le Hollandois n'achetant en plus grande partie que pour

revendre, n'a pu payer aussi cher que l'Anglois, qui n'achetoit que pour employer dans ses Ports. C'est à quoi l'on doit attribuer l'usage qui s'est introduit, d'appliquer trois marques différentes aux bois de construction, relatives à trois qualités aussi différentes. La première est pour l'Angleterre; la seconde, pour la Hollande, & la troisième pour la France.

L'application constante de l'Angleterre a acquis l'empire de la mer, lui a fait connoître que le principal moyen à suivre consistoit dans une grande navigation & un grand commerce; aussi cette nation s'est-elle procuré par l'habileté de ses négociateurs les Traités de commerce les plus avantageux. C'est sous la protection de ses Traités que l'Angleterre a établi des maisons de commerce dans le Nord, sur-tout à Pétersbourg, où les maisons

Angloises sont en bien plus grand nombre aujourd'hui que les maisons Hollandaises, & infiniment plus riches. Car ce commerce exige de gros fonds dans les maisons étrangères pour pouvoir contracter avec avantage, soit dans les ventes, soit dans les achats. Ce sont les Anglois qui mettent les prix aux marchandises de Russie, & qui y donnent le ton au commerce.

Si nous jugeons du commerce des Anglois dans le Nord, par celui qu'ils font à Pétersbourg, nous verrons qu'ils font la moitié du commerce du Nord. Suivant un relevé envoyé de Pétersbourg par une maison de commerce, de trois cens vingt-sept navires qui y entrerent en 1753. Il y en avait

149. Anglois.

70. Hollandais.

3. François.

8. Russes.

25. Esp.

- 25. Lubeckois.
- 18. Danois.
- 21. Mecklembourgeois.
- 6. Dantzickois.
- 2. Hambourgeois.
- 10. Stetinois.
- 1. Holstinois.
- 14. Suédois.

Total 327.

Les exportations de l'Angleterre en marchandises de Pétersbourg en 1753, montoient à . R. 2084489:70: $\frac{1}{4}$.

Les importations en marchandises seulement à 999963:67:

Excédent des exportations sur les importations en marchandises 1084524: 3: $\frac{1}{4}$

En 1754 ses exportations montoient à . 2207924:24: $\frac{1}{4}$.

Les importations en marchandises à . 989693:92: $\frac{1}{4}$

A 6 ex-

Excédent des exportations sur les importations . . . 1218230:31: $\frac{1}{4}$.

On peut donc évaluer les exportations des Anglois de Pétersbourg, en marchandises, année commune en tems de paix, de dix à onze millions de livres tournois; & leurs importations en marchandises à cinq millions; & l'excédent des exportations sur les importations en marchandises à cinq ou six millions tournois.

En tems de guerre l'excédent est de beaucoup plus fort, parce que l'Angleterre exporte de Russie une bien plus grande quantité de chanvre pour les armemens maritimes. Aussi le prix du chanvre qui étoit en 1754 à 9 R. 50 cop. le Berkowits (a), monta pendant

(a) Le Berkowits est de dix poudes. La poude pese quarante liv. Russes, ou trente-trois

dant la guerre à 13 R. 50. cop. Augmentation de prix de cinquante pour cent, malgré l'abondance des récoltes. Ainsi en tems de guerre l'excédent des exportations que les Anglois font de Petersbourg peut être évalué à sept ou huit millions tournois.

Les marchandises sorties de Petersbourg en 1753 monterent à . . R. 3461383:62:

Les marchandises entrées à . . . 3220623:76:
Excédent des exportations sur les importations en marchandises 240759:85: $\frac{1}{4}$

En 1754 les exportations monterent à . 3577939:99: $\frac{1}{4}$
Les importations en machandises à . . 3279097: 88: $\frac{1}{4}$

Ex-trois livres un tiers poids de marc, en sorte que trois poudes ou cent vingt livres Russes font cent livres poids d'Amsterdam.

Excédent des exportations sur les importations en marchandises 298842:10:

On peut donc évaluer l'excédent des exportations sur les importations totales en marchandises à Pétersburg, pendant ces deux années de paix, de douze à quinze cens mille livres seulement; & le commerce de Pétersbourg, tant d'entrée que de sortie, de trente-trois à trente-cinq millions de livres tournois.

Si l'on parcourt ainsi toutes les branches du commerce du Nord, on trouvera par-tout les Anglois en possession d'une grande supériorité sur les Hollandais; & la raison de cette supériorité est bien simple & bien naturelle: on la voit dans l'étendue des achats que les Anglois font par-tout, qui excède à-peu-près le double de ceux que font les Hollandais. Or il faut néces-

cessairement que la nation qui achète le plus de marchandises en Russie comme dans tout autre pays, qui y porte le plus d'argent & lui donne le plus d'avantages à la balance de son commerce, en obtienne le plus de faveur & y soit la nation dominante. L'usage mercantil de la Russie en particulier, contribue encore beaucoup à l'espèce de domination dont les Anglois jouissent dans cette branche du commerce de l'Europe.

La plupart des marchandises de Russie, & les marchandises les plus précieuses, appartiennent aux Seigneurs ou à la Couronne. C'est de leurs mains ou de celles de leurs agens que le commerce les tire immédiatement, & ce sont-là aussi les acheteurs de la majeure partie des marchandises qu'on y porte. Leurs besoins leur ont fait introduire l'usage d'un contrat qu'ils nom-

nomment *Barack*, qui consiste à acheter à six mois ou un an de crédit, & à vendre comptant six mois, une année d'avance, & quelquefois davantage. Cet usage est entièrement au désavantage des vendeurs & acheteurs nationaux, & à l'avantage des négocians étrangers, qui vendent plus cher, & qui avancent leur argent à de gros intérêts, sur-tout par le bas prix de leurs achats. Les Anglois ont su profiter de cet usage pour attirer à eux la faveur des Seigneurs, en achetant leurs récoltes quelquefois plusieurs années d'avance ; ils se sont donné tous les avantages du commerce, en faisant des avances presque sans limites ; mais en même tems ils s'enrichissent aux dépens de ceux à qui ils les font.

Cet usage singulier & unique dans le commerce connu, est entièrement au désavantage de la nation Russe. Mais

il

il exige de la part des négocians étrangers pour en profiter, l'établissement de maisons en Russie & de gros fonds. Les Hollandois n'ont pas négligé ce moyen. Ils ont des maisons en Russie, mais des maisons très-foibles en comparaison de celles des Anglois. Toute autre nation, qui y auroit établi des maisons avec des forces aussi illimitées que celles des Anglois, qui en auroit fait des exportations aussi étendues, auroit attiré la même faveur & la même protection sur son commerce. La France qui auroit dû y être la nation dominante, par la nature de ses importations & par l'étendue immense de ses consommations de marchandises du Nord, n'a si souvent & si inutilement jeté les yeux sur le commerce, que parce qu'elle ne l'a jamais vu sur de bons principes, & qu'elle n'a pas su imiter les Anglois.

Si

Si elle eût suivi l'exemple de cette nation, elle auroit eu les mêmes succès. C'est un bonheur pour le commerce de la Hollande, que la France n'ait pas lui donner une si grande concurrence à soutenir.

Le commerce de l'Angleterre doit décroître dans le Nord, sans cependant donner de grands avantages à celui des Hollandois. Les Anglois y ont déjà vu diminuer considérablement le débit de leurs étoffes de laine, dont ils ont approvisionné presque seuls pendant longtems tout le Nord, & en dernier lieu la Russie. Leurs ventes sont réduites aujourd'hui à l'égard de cet article, le principal de leurs importations, aux draps superfins; parce que la Russie ne manque plus de manufactures de laine, que de cette première qualité, qu'elle acquerra sans-doute, dèsqu'elle faura se procurer les laines d'Espagne, sans lesquelles on ne peut faire

fabriquer les draps des premières qualités. Sur cet article les Anglois ne peuvent soutenir à-présent la concurrence des draps superfins de France & des manufactures de Limbourg , de Verviers , de Juliers & Aix-la-Chapelle , à dix pour cent moins chers que ceux d'Angleterre. Les draps de Hollande ont le même désavantage que ceux d'Angleterre dans cette concurrence ; mais les Hollandois savent faire le commerce des manufactures étrangères & les tourner à leur bénéfice par leur économie.

Tel est le tableau que présentent les progrès de l'industrie en Russie , si l'on en croit les Ministres de cet Empire. Il est vrai que le gouvernement se donne des soins pour y attirer de toutes sortes de manufactures , sur-tout d'étoffes de laine , de soie & de toiles , que ses Ministres chez les nations étran-

étrangères y font des recrues d'ouvriers & y séduisent quelques fabricans. Mais comme ils agissent sur de mauvais principes, les succès ne répondent point à leurs espérances. Les étrangers transportés ainsi en Russie y sont malheureux, & leur industrie ne prend point chez les naturels du pays. C'est un obstacle aux progrès de l'industrie en Russie, que les Russes ne surmonteront de longtems, heureux pour les nations industrieuses, mais dont les Anglois ne profitent plus comme autrefois à cause de la cherté de leur main-d'œuvre.

Un autre décroissement du commerce des Anglois dans le Nord, plus intéressant pour la Hollande, doit être l'effet naturel & nécessaire de la nouvelle branche de commerce que l'Angleterre s'est donnée avec le Nord de l'Amérique, qui lui fournit précisément toutes

toutes les mêmes marchandises propres pour la marine & même des portefeuilles. Les succès de cette nouvelle branche de commerce n'ont pas encore fait dans le commerce du Nord une sensation proportionnée , parce que depuis que les Anglois la cultivent, d'un côté leur marine n'a cessé de s'étendre , & par conséquent leur consommation de marchandises du Nord ; de l'autre , cette branche de commerce avec leurs Colonies du Nord de l'Amérique n'a pas fait encore tous les progrès dont elle est susceptible.

On connaît dans l'histoire de Pierre le Grand , le projet si digne d'un tel Prince , de joindre la Mer Caspienne au Pont-Euxin ; de faire un Canal du Tanaïs au Wolga , & un autre du Wolga à la Newa ; il devoit établir par ce moyen un commerce direct & facile entre les riches pays à portée de ces mers

mers & Pétersbourg. La jonction des deux mers par le Canal de Languedoc dont on a fait tant d'honneur au regne de Louis XIV, n'a rien de comparable à la grandeur & aux avantages d'une telle entreprise, que le Czar Pierre auroit faite avec succès, s'il eût vécu plus longtems. L'Impératrice de Russie a porté son attention fur ce projet, elle l'a jugé praticable & fait les dispositions nécessaires pour le faire exécuter incessamment, elle a commencé par répandre des Colonies dans ces lieux climats le long du Wolga dont les terres presque désertes, tiennent de la fertilité de celles du midi de l'Europe. Elle y établit actuellement une Colonie de plus de six mille familles de nations étrangères & laborieuses. Cette population protégée par toute sorte d'encouragemens ne sauroit manquer de devenir florissante, & de s'étendre jus-

jusques à l'embouchure du Wolga. La prospérité de ces Colonies tient infiniment au succès de l'exécution du projet de Pierre le Grand; & ce succès doit faire passer le commerce d'une bonne partie de la Perse, de Smirne, à Petersbourg.

Peut-être les Hollandais trouveroient-ils de l'avantage à faire à Petersbourg la partie du commerce du Levant, que l'exécution de ce projet doit y attirer nécessairement. Il sera toujours heureux pour leur commerce que les négocians Russes ne puissent pas profiter des prodigieuses facilités qu'a l'Empire de Russie d'élever une grande marine, pour rendre tout son commerce actif. Son commerce n'a qu'une navigation très-bornée, & le défaut de fonds suffisans chez les négocians nationaux, pour acheter comptant longtems d'avance, & vendre

dre à crédit à de très-longs termes , le tiendra longtems dans cet état.

Il y a eu jusques à-présent dans le commerce de la Russie une branche particulière , dont la Hollande étoit seule en possession ; & cette branche lui donnoit tous les ans un bénéfice assez considérable : elle consistoit dans la banque. La Russie n'avoit de change ouvert qu'avec la Hollande , & cette espèce de privilége des Hollandois , leur donnoit la facilité de tenir le change à leur avantage & à un avantage fort grand , dont ils sembloient devoir toujours jouir. Les Anglois ont enfin étendu leur concurrence sur cet article. Ils sont convenus d'un change avec la Russie depuis leur dernier Traité , & les deux nations ont actuellement un change ouvert ; ensorte que l'Angleterre ne fait plus ses payemens aux Russes avec les papiers de commerce des Hollandois.

dois. Ceci a pour objet une circulation de plus de 1500000 liv. st. par année.

Les priviléges que les Anglois ont obtenus par leur dernier Traité les rendent en même tems tellement supérieurs dans le commerce de la Livonie, branche principale du commerce du Nord, qu'ils sont presque à la veille d'ôter aux Hollandois la navigation de la Batique.

Pendant que l'Angleterre négociait ce Traité avantageux, on mit sous presse *les intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce*. L'Auteur de cet ouvrage a regardé l'équilibre du commerce à l'égard de la Russie en particulier, ainsi que les progrès du commerce de cet empire, comme un objet très-intéressant pour les autres nations, sur-tout pour la France & pour la Hollande. Il est d'ailleurs de l'intérêt général du commerce de l'Europe, que la concurrence soit égale dans son

cabotage, & qu'il n'y ait aucune navigation exclusive; en un mot qu'il n'y ait point d'Etat où une nation soit plus favorisée qu'une autre dans son commerce. Il est encore certain qu'il est de l'intérêt particulier de chaque nation d'attirer chez elle la plus grande concurrence possible. Il n'est pas étonnant que ces principes ne soient pas bien connus chez une nation dont l'industrie est encore dans son berceau: ces principes ont été développés dans l'article de la Russie relativement à son intérêt & à l'intérêt général. Il y est démontré que la Russie ne peut favoriser par des Traités une nation plus qu'une autre, sans se nuire infiniment, sans porter un préjudice immense à son commerce; sans ralentir les progrès de son industrie & des avantages de sa balance. Ce sont-là des vérités incontestables, mais des vérités

vérités qui contredisent le système politique du commerce des Anglois qui veulent avoir la supériorité dans toutes les branches du commerce de l'Europe , & se la donner ou par la voie des négociations ou par celle des conquêtes.

L'Auteur des *intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce*, a voulu, dans l'article de la *Russie*, attirer les regards de la Russie sur ces principes, c'est-à-dire, sur les intérêts particuliers de son commerce, intérêts parfaitement conformes à l'intérêt général. Ce motif lui fit naître l'idée de présenter son ouvrage à l'Imperatrice, qui l'accepta. Des objets si importans mis sous les yeux d'une Princesse qui possède à un très-haut degré l'art de gouverner, qui s'est déclarée la protectrice de l'agriculture, des arts & de l'industrie, ne pouvoient manquer d'attirer son attention, & de

B 2 lui

lui faire adopter le système heureux & nécessaire de la concurrence.

Les négociateurs Anglois ont eu le crédit d'obtenir que cet ouvrage ne fût point présenté à l'Impératrice , & d'empêcher ainsi, que ce que cet ouvrage contient sur les intérêts du commerce de la Russie , & de contraire à la faveur qu'ils ont voulu procurer au commerce de leur nation , ne fût mis sous les yeux de sa Majesté. On peut juger par-là jusques dans quels détails le Ministere Britannique porte son attention pour favoriser le commerce de l'Angleterre ; & combien il importe aux autres nations d'avoir toujours les yeux ouverts sur le leur , si elles veulent l'accroître ou le conserver.

Qui sait si les Anglois ne profiteront pas à la faveur de leur dernier Traité des découvertes faites par les Russes le long des côtes de la mer glaciale
&

& sur l'Océan Oriental, tant vers le Japon, que vers l'Amérique, qui donneroient sur-tout un accroissement immense au commerce des pelleteries, si cette branche étoit cultivée par une nation aussi active que la nation Angloise ? Il est certain que le commerce de la Russie peut s'accroître encore infinitement par la Mer Caspienne & le Pont-Euxin ; & les Anglois reprendront sans-doute leur ancien projet d'établir des comptoirs sur ces mers pour faire par la Russie une partie du commerce de la Perse. Il semble que les Anglois veulent réduire le commerce de la Russie dans le même état où est à leur égard depuis 1703 le commerce du Portugal, & que les Russes connoissent assez peu leurs intérêts pour leur livrer toutes les richesses de leur commerce.

Les Danois ont rendu leur commerce presque entièrement actif ; ils

navigent eux-mêmes directement partout où ils peuvent faire du commerce: La Suède s'efforce de les imiter, & les Villes Asiatiques, occupées, comme la Hollande, du commerce d'économie, du nord au midi de l'Europe, & du midi au nord, augmentent tous les jours leur concurrence. Elles savent assortir leurs entrepôts des marchandises & des fruits du midi de l'Europe & des deux Indes pour la consommation du nord & d'une partie de l'Allemagne, sans passer comme autrefois, pour la majeure partie, par les mains des Hollandais, si ce n'est pour l'article des épiceries.

Les principales marchandises qu'on porte à Pétersbourg sont de l'or & de l'argent en ducats & risdalers, des étoffes de soie de toutes sortes, des draps superfins, des épiceries, du sucre, de l'indigo, toutes sortes de bois de

de teinture, de l'étain, du plomb, de la quincaillerie, des modes, de la bijouterie, des fruits, des huiles d'olive, des vins, des eaux-de-vie, &c.

On en rapporte de la cire, du chanvre, du brai, du goudron, des mâts, des pelleteries, des cuirs de roussi, des cuirs salés & secs, du suif, du caviar (*a*), de la colle de poisson, &c. C'est le même commerce, qui se fait autrefois à Archangel, que le Czar Pierre I. fit passer à Pétersbourg ; ce qui a réduit Archangel à la fourniture des bois de construction, qui n'attire plus qu'un petit nombre de navires.

Le commerce de la Norvege est une branche très importante pour la Hollande, qui se fait principalement à Ber-

(*a*) Ce sont des œufs d'éturgeon, dont il se fait une grande consommation en Italie.

Bergue. L'or & l'argent sont la meilleure marchandise qu'on puisse y porter, en ducats & en risdalers. On y porte cependant du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, du sel, de toute sorte d'épiceries, du sucre, du riz, des amandes, des raisins, des prunes, du tabac, du fromage, des draps & de toute sorte de petites étoffes de laine & de soie.

Les marchandises en retour sont des mâts, des planches de sapin, du goudron, du suif, des peaux de bouc, du merrein, du bourdillon, du poisson sec, du cuivre, des bois de construction & des potasses.

Ce que les négocians Danois laissent de leur commerce aux Hollandois ne mérite pas aujourd'hui d'être observé. Le principal article consiste dans la traite des bœufs maigres & des vaches de Jutland, qui acquierent une grande

de valeur dans les prairies de Hollande. Les Hollandois ne peuvent plus employer à ce commerce avec succès que des rifdalers & des épicerie. Les Danois transportent eux mêmes toutes leurs marchandises , & se procurent autant qu'ils le peuvent de la première main toutes celles dont ils ont besoin.

Les Hollandois font un commerce plus étendu avec la Suéde. Ils y portent des épiceries, des étoffes de soie & de laine, des toiles , du vin , de l'eau-de-vie , du sel , du sucre , toute sorte de drogues , & des rifdalers. Ils en tirent principalement du cuivre rouge estimé le meilleur de l'Europe , du fil d'archal ; des chauderons & bassins de cuivre , du fer , des pots & des plaques de fer , des canons de bronze & de fer , des boulets , de l'acier , toute sorte d'armes à feu , du plomb , de la couperose , du brai , du goudron , des

mâts, des planches & des bois de construction. La Suéde fait de grands efforts pour tirer son commerce des mains des Hollandois, qui s'en sont rendus les maîtres par les avances qu'ils font aux Suédois.

Le commerce de Livonie se fait à Riga, Revel, Nerva & Pernau. On tire de ces quatre places des mâts, de toute sorte de bois pour faire des tonneaux, des poutres de chêne, des bois de bordage & de toutes sortes pour la construction, du chanvre & du lin, des cendres, du goudron, de la poix, de la cire, du suif, des pelleteries, du froment, du seigle, de la graine de lin, des cuirs de bœuf salés & secs, &c. On y envoie des risdalers, du sel, des épiceries, du sucre, du tabac, du papier, quelques étoffes, de la quincaillerie, &c.

On fait à Mittau, capitale du Duché de Cour-

Courlande & à Libau, autre ville de ce Duché, le même commerce qu'à Riga, mais infiniment plus borné, ainsi qu'à Wibourg en Finlande, & à Mémel, dans la Prusse-Brandebourgeoise. Le commerce de Konigsberg dans le même Royaume est considérable. Les marchandises d'entrée sont le sel gris de France & de Portugal, des vins de France, des eaux-de-vie, des liqueurs fortes, du vinaigre, des fruits secs, du tabac, toutes sortes d'épiceries, du sucre rafiné, du verre, des étoffes de laine & de soie, du beurre, du fromage, du fer, du plomb, de l'étain, des risdalers, &c. Celles de sortie sont des bois de chêne & de sapin, du chanvre, du lin, des cendres gravelées, de la potasse, de la cire, du miel, du suif, des grains de toutes sortes, des cuirs, de la pelleterie &c.

Dantzig est le centre du commerce

B 6

de

de la Pologne. Les marchandises d'entrée sont toute sorte d'étoffes de laine & de soie, d'épiceries & de drogues; du sucre, des caffés, du thé, des huiles d'olive, des vins, des eaux-de-vie, des harangs & autres poissons salés, du papier, du fanon de baleine, des fruits, & de presque toutes sortes de marchandises, de quoi approvisionner la Pologne. On en tire en échange, une prodigieuse quantité de toute sorte de grains, d'eau-de-vie de grain, d'huile de colfat, des laines, de la cire, des mâts, du bois de chêne & de sapin, du lin, du chanvre, des toiles grossières écrues, des cendres, du suif, des cuirs verts, du brai, du goudron, de l'acier, du plomb, du salpêtre, du bourdillon, du merrein, du duvet, du cumin, de l'anis, du houblon, de l'antimoine, &c. La Hollande fait encore beaucoup de commerce avec

la

la Pologne par Konigsberg. Le commerce d'Elbing, Ville de la Prusse Polonoise, est aussi assez considérable, & de même nature que celui de Dantzig.

On voit par ce détail qu'on seroit dans l'erreur, si l'on renfermoit le commerce de la Pologne dans la seule idée que M. de *Montesquieu* en a donnée dans l'*Esprit des loix*. C'est bien, comme il le dit, une vérité incontestable, qu'un pays qui envoie toujours moins des marchandises ou de denrées qu'il n'en reçoit, s'appauvrit sans cesse ; & que l'Etat au contraire, qui envoie plus qu'il ne reçoit, ne cesse de s'enrichir ; que si l'argent y disparaît, il y revient, parce que les Etats qui l'ont reçu le doivent ; & que l'argent ne revient jamais dans les Etats qui reçoivent plus qu'ils n'envoient, parce que ceux qui l'ont pris ne doivent rien. Mais M. de *Montesquieu* applique trop

rigoureusement cette maxime à la Pologne.

Telle est , dit-il , la situation de la Pologne. Cet Etat n'a presque aucune des choses que nous appellons les effets mobiliers de l'univers , si ce n'est le bled de ses terres. Quelques Seigneurs possèdent des Provinces entières ; ils pressent le laboureur pour avoir une plus grande quantité de bled , qu'ils puissent envoyer à l'étranger , & se procurer les choses que demande leur luxe.

Si telle étoit exactement la situation de la Pologne , ce vaste empire seroit réduit depuis longtems à n'avoir pas de quoi répondre aux dépenses publiques , de quoi soutenir les charges de l'Etat , l'éclat & la dignité de la Couronne ; ni les moyens de satisfaire à un grand luxe. Car le luxe de la plupart des Seigneurs Polonois

con-

connoît & satisfait autant de besoins, que celui des Seigneurs de toute autre nation de l'Europe; ce qu'il seroit impossible de concilier avec les désavantages perpétuels de la balance du commerce, que suppose M. de *Montesquieu*, qui depuis un tems infini tiendroient ce Royaume toujours de plus en plus épuisé d'argent. De-là il faut nécessairement conclure que les grains & les autres productions naturelles, dont Dantzic & Elbing font les entrepôts, donnent à la Pologne un superflu suffisant pour payer les besoins de luxe, & que si ce Royaume n'a pas une balance avantageuse, il jouit tout au moins d'une sorte d'équilibre suffisant pour entretenir & perpétuer l'opulence des Grands, soutenir les charges de l'Etat & la dignité de la Couronne, & pour fournir en même tems des moyens de subsistance aux peuples.

On

On doit conclure de-là encore qu'il ne manque à ce Royaume que des manufactures , non de ces manufactures recherchées , qui ne servent qu'à approvisionner le grand luxe , mais de celles de premiere nécessité , telles que les manufactures de toiles , les blancheries de toiles & de cire , les manufactures de bas , de cuirs , de chapeaux , de couvertures , d'étoffes communes de laine , &c. qui sont en même tems celles de la plus grande consommation , & dont la Pologne produit presque toutes les matieres premières , pour assurer à la Pologne une balance toujours avantageuse & la rendre aussi riche que toute autre nation , sans le secours du commerce des trois autres parties du monde , en laissant même son commerce toujours passif.

Le Monarque que la Providence a heureusement donné à cet Empire , connaît

noît tous ces avantages, & la protection éclairée qu'il accorde aux arts & à l'industrie sur de bons principes, ne peut manquer de les procurer à la Pologne. Les exportations seront toujours les mêmes à peu de chose près, & les importations seront incessamment considérablement diminuées. C'est une petite révolution dans le commerce de l'Europe, à laquelle les nations industrieuses doivent s'attendre. Le commerce de la Hollande, & bien plus encore celui de Dantzig, en recevront une diminution sensible, ainsi que les manufactures de France & d'Angleterre. La France restera longtemps encore en possession de fournir à la Pologne les marchandises du grand luxe; telles que les modes, les étoffes de goût, la bijouterie, les vins de Bourgogne, de Champagne, des fruits secs, des sucres, du savon blanc, des huiles

les d'olive, des caffés, &c. Mais elle doit perdre promptement le débouché des étoffes & toiles communes.

On ne doit pas se flatter de voir tomber l'industrie naissante des Polonois, ni même de la voir marcher à pas lents, sur le fondement que les peuples de la Pologne sont esclaves des Seigneurs ; & que l'esclavage est un obstacle insurmontable aux progrès du commerce & de l'industrie. Ce prétendu esclavage n'est qu'un préjugé qu'un défaut de connaissances exactes a fait prendre pour une vérité chez tous ceux qui ont écrit sur le commerce, en parlant de la Pologne.

Les cultivateurs n'ont point de terres en propriété. Toutes les terres appartiennent aux Seigneurs. Mais ceux-ci leur en cèdent une partie & leur entretiennent la quantité de bœufs dont ils ont besoin pour les tenir en

en bonne culture, à la charge de quelques jours de travail sur les terres que les Seigneurs se réservent. Avec cette charge & une très-modique capitulation qu'ils payent à l'Etat, les cultivateurs sont libres ; & tous ceux qui sont laborieux & un peu économes, font à leur aise. Il n'y a de pauvres parmi eux que les débauchés. Il n'y a point d'Etat en Europe où l'impôt ne soit pour les cultivateurs un esclavage infiniment plus dur & plus ruineux que ce prétendu esclavage des cultivateurs Polonois. Ils ne sçauroient acquérir la propriété des terres qu'ils ont à cultiver ; mais tout leur mobilier leur appartient & les successions y sont entièrement libres. Il est donc aussi facile que partout ailleurs, d'introduire chez ces cultivateurs la filature des laines, des lins & des chanvres ; & des manufactures éparses de ces matières, qui produisent

sent les étoffes & les toiles de la plus grande consommation. Ces cultivateurs peuvent apprendre, comme ceux de France, à fabriquer des étoffes & des toiles communes pendant les tems qu'ils ne peuvent donner à la culture des terres.

Il n'y a d'ailleurs point d'Etat où les habitans des villes soient plus libres & aussi peu chargés d'impôts qu'en Pologne ; ni où la vie soit à aussi bon marché. C'est une grande erreur, que de croire que ces peuples sont tout à-tout sans industrie. Mais quand on pourroit le supposer, un gouvernement aussi éclairé que l'est le gouvernement actuel, ne sauroit manquer de réussir à porter la nation avec succès au genre d'industrie le plus précieux, qui est celui qui fournit à la plus grande consommation. L'esprit public qui par les soins du Roi & des Grands du Royaume, se répand chez tous les Seigneurs,

gneurs , assure à l'industrie naissante une protection & des encouragemens dans des détails infinis , qui doivent lui faire faire des progrès rapides.

C'est par Stetin que se fait le commerce de la Poméranie & celui de Breslau , capitale de la Silésie. Cette ville est réputée Port de mer , quoiqu'elle en soit à quinze lieues ; elle est sur l'Oder , & son Port à Wolgast sur l'embouchure de l'Oder dans la Mer Baltique ; d'où les marchandises se transportent à Stetin sur des batteaux plats. Les Hollandois tirent de Stetin toutes sortes de grains , des laines , des mâts , du bois de charpente , &c. ils y portent les mêmes marchandises que dans les autres ports de la Baltique ; & par Stetin , ils tirent de Breslau situé aussi sur l'Oder , du fil & des toiles de toutes sortes , renommées sous le nom de toiles de Silésie , & de platilles , recher-

cherchées surtout pour le commerce de Cadix.

Lubeck, situé dans le Duché de Holstein sur la Trave, qui se jette dans la Mer Baltique, étoit autrefois une des plus florissantes places de commerce de l'Europe, & la premiere de toutes les Villes Anséatiques. Son commerce est encore assez considérable. Les Hollandois en tirent du lin, du chanvre, des laines, des cuirs de Russie, du fer, des ancrés, du bois de charpente, des grains, &c. & y envoyent les mêmes sortes de marchandises, quo dans les autres ports de la Mer Baltique. On fait à Rostock sur la rivière de Warnow dans le Duché de Mecklembourg & à Kiel dans le Duché de Holstein, le même commerce qu'à Lubeck.

Il n'y a presqu'aucun de ces Ports de la Baltique qui soit entièrement réduit à n'être qu'un entrepôt ou un simple Comp-

Comptoir des Hollandois, comme cela conviendroit aux intérêts du commerce de la République: il n'y en a point qui ne s'efforce aujourd'hui de faire tout son commerce & de se donner une navigation directe, qui tend à resserrer toujours de plus en plus le commerce du Nord pour la Hollande.



CHAPITRE IX.

*Du commerce de l'Elbe ou de Hambourg,
du Weser, de l'Ems, du Rhin & de
la Meuse.*

LA Ville de Hambourg, située sur l'Elbe à vingt lieues de son embouchure, est la rivale d'Amsterdam. Il ne lui manque que d'avoir part à des Colonies dans les trois autres parties du monde, pour l'égaler en tout.

Son

Son entrepôt est formé , comme celui d'Amsterdam , des marchandises & des denrées de tous les pays commerçans. Elle tire de la Hollande , les épices , une partie des marchandises des Indes-Orientales & du Levant ; mais elle navige à tous les Ports de l'Europe & va se pourvoir à la première main de toutes les denrées & marchandises de l'Europe qui sont nécessaires à l'affortiment de ses magasins. Cette Ville s'est emparée du commerce de la meilleure partie de la Basse-Allemagne , de celui de Magdebourg & de Dresde. Les Hambourgeois portent eux-mêmes des cargaisons afforties de toutes les marchandises du Nord aux nations du Midi avec autant d'économie que les Hollandois , en sorte qu'ils laissent à ceux - ci peu de moyens de faire avec eux un commerce fort utile.

Bre-

Bremen sur le Weser qui se jette à quinze lieues au-dessous de la Ville dans la Mer d'Allemagne, est l'entre-pôt du commerce de toute la partie de l'Allemagne qui est arrosée par le Weser, & qui est fort riche. Les Hollandais y portent des draps & autres étoffes de laine, des soieries, des vins, des eaux-de-vie, de toutes sortes d'épiceries, des thés, caffés, sucres, des huiles, &c. Ils en tirent des fourneaux de fer pour les rafineries, des poèles & des plaques de fer, du bois de charpente, des potasses calcinées, du miel, de la cire, des laines, des plumes à écrire, des toiles d'Osnabrug & de Teklenbourg, du fil d'Erfort & de Brunswick & de toutes sortes de grains.

Tout le commerce de la riviere d'Ems qui traverse la Westphalie se fait à Embden. Les Hollandais en tirent des

bœufs maigres, des bois de charpente, des toiles de Munster & de Paderborn, & y envoyent les mêmes marchandises qu'à Bremen.

Le commerce du Rhin est une des branches des plus précieuses du commerce de la Hollande. Les Hollandois font seuls ce commerce, & on les a regardés jusques à présent comme presque seuls propriétaires de la navigation du Rhin. Pour en connoître le mérite, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur cette navigation. Elle s'étend par le Rhin jusques à Bâle; par la Moselle, qui s'y jette à Coblenz, dans tout le pays de Trèves, jusques dans le pays Messin & la Lorraine: par le Mein, qui s'y jette à Mayence, jusques à Francfort; & par le Neker qui s'y jette à Manheim, dans la Souabe & tous les pays où s'étend la navigation de cette rivière.

La

La Hollande approvisionne donc elle seule par la navigation du Rhin , les quatre Electorats du Rhin , Sarbruck , Deux-Ponts , Bade , le Wirtemberg , le Brisgau , le Spirback , l'Alsace , presque toute la Suisse , la majeure partie du pays Messin & de la Lorraine , principalement de toute sorte d'épiceries , de drogues & d'huiles , de riz , de savon blanc & sec , de fanons de baleine , d'étain , de cuivre , de fil d'archal , de sucre , de thé , de caffé , de cacao , de vins d'Espagne & de France , d'eaux-de-vie , de fruits secs , de poissons secs & salés , &c. La plupart de ces denrées sont d'une consommation immense dans presque toute cette étendue de pays. La Hollande entretient par son commerce celui de Francfort , qui n'est qu'un grand entrepôt subordonné à celui de la Hollande ; en sorte que presque toutes les relations , toutes les corres-

pondances & le commerce de cet entrepôt, qui s'étend fort loin dans l'Allemagne, ne font qu'un commerce de la seconde main, dont la Hollande est la première.

Les bois que les Hollandois font descendre par le Neker & le Rhin, les vins du Rhin & de Moselle, les potassés, les fers, les tabacs de Souabe, du Palatinat & de Spirback, sont d'une grande richesse & les principaux articles du retour de ce commerce. Les chargemens des bateaux qui montent à Cologne sont en marchandises fines pour la plus grande partie, & la charge d'un seul bateau est souvent de cinq à six cens mille florins.

Telle est l'idée du fonds de ce commerce. Il faut encore pour en connoître tout le prix, observer sa marche tant en Hollande qu'en Allemagne & dans les autres contrées qui y prennent part.

Il

Il faut considérer la Hollande comme le marché unique & forcé, où tous ces pays achètent toutes les denrées énoncées ci-dessus, qui leur manquent, & où ils vendent leur superflu. On doit distinguer en même tems les propriétaires respectifs des denrées, des négocians qui sont placés entre les propriétaires respectifs, & observer que c'est par le canal de ces négocians que se font les ventes, les achats, les envois & les retours. Si on en excepte l'article des bois, tout se fait par commission.

Aucun négociant de Hollande ne fait des achats en Allemagne, ni d'envoi de Hollande pour son compte; à l'exception des vins, parce qu'on n'envoie point de vins d'aucun pays en Hollande à vendre par commission, & des bois, qu'on n'achète point par commission à la première main. Les marchands de

vin & les marchands de bois de Hollande contractent eux-mêmes sur les lieux. Il y a aussi quelques petits négocians en Hollande, qui chargent eux mêmes leurs propres bateaux & les conduisent à Cologne. Leur commerce ne s'étend pas plus loin. Ils restent à Cologne jusques à ce qu'ils aient fait leur vente & acheté de quoi charger pour le retour. Ils ne portent pas leur commerce plus loin. Ces chargemens de sortie de Hollande ne sont pas riches; & il n'y a peut-être pas dix bateaux en Hollande, qui fassent ainsi ce commerce pour le compte du propriétaire.

Tout le reste du commerce du Rhin, tant d'entrée que de sortie, se fait par commission. On fait vendre en Hollande par commission, les fers, les cuirs, les potasses, les grains, les tabacs. Quelques Hollandois spéculent

lent sur les articles, & en commettent les achats sur les lieux. Cela est rare. Tous les négocians, tant de Francfort que de toutes les autres villes approvisionnées par la navigation du Rhin, commettent leurs achats à Amsterdam ou à Rotterdam, à des correspondans. Les bateaux qui font la navigation de Hollande à Cologne, ne font qu'un commerce de fret, pour leurs propriétaires. Ceux-ci n'ont aucun intérêt dans l'achat & les ventes des marchandises de leurs chargemens, & ce commerce de fret ne s'étend pas au-delà de Cologne, où les marchandises doivent être déchargées & rechargées sur des bateaux du pays.

Le commerce du Rhin est un objet de plus de cent millions par année; & outre les profits des Hollandois qu'ils font dans les entrepôts sur la vente & l'achat des marchandises d'entrée & de

sortie , ce commerce donne encore trois branches précieuses , qui en font le bénéfice le plus solide ; le fret de la navigation de Hollande à Cologne & de Cologne en Hollande , la commission & la circulation du crédit que les commissaires donnent à leurs commettans , qui est toujours accompagné d'une provision sans aucun risques . En considérant ces trois branches étendues sur plus de cent millions de valeurs , il est aisé de se former une idée des avantages solides que la Hollande retire de la navigation du Rhin .

Un des plus grands avantages des sociétés policiées , c'est sans-doute cette communication du commerce , qui lie les nations les unes aux autres , & semble n'en faire qu'une grande famille . Plus se multiplient les secours mutuels qu'elles se procurent , plus leurs liens se resserrent . Comme les nations

qui

qui ont le plus besoin les unes des autres, sont quelquefois séparées, il convient alors que celle qui est un point de communication, se prête à l'espèce d'union qu'elles veulent former entre elles, en ouvrant à leurs denrées un passage libre sur ses terres. Elle peut sans-doute exiger des droits pour une telle faveur, mais la grande loi de l'humanité veut qu'ils soient réglés par l'équité même.

Si l'équité n'est pas le principe sur lequel l'administration de cette nation est dirigée, son propre intérêt doit l'engager à favoriser le transit, c'est-à-dire une communication par son territoire nécessaire à deux ou plusieurs autres nations, & lui faire souvent préférer des droits de transit très - modérés à des droits forts ; surtout dans le cas où des droits trop forts peuvent forcer le commerce de changer de route Carr

dans ce cas la puissance qui vient accroître sa finance en augmentant les droits sur les denrées & les marchandises qui empruntent le passage par son territoire, s'expose à perdre pour toujours une branche de son revenu, & une branche des moyens de subsistance de ses sujets, puisqu'indépendamment des droits de transit, un grand passage produit toujours chez le peuple des occasions de travail, de commissions, & des consommations.

Par exemple, si les droits imposés à Wesel sur la navigation du Rhin sont tels qu'ils rendent la navigation de Hollande à Cologne plus chère que le transport par terre soit de Mastricht à Cologne, soit de Bruxelles à Trèves, il n'est pas douteux que le Souverain de Wesel & ses sujets perdront entièrement tout bénéfice provenant de la navigation du Rhin. Tout le commerce

ce de la Hollande qui se fait par le Rhin, peut également se faire en prenant le Rhin à Cologne & la route de terre de Mastricht à Cologne, ou en prenant la Moselle à Trèves, & la route de terre, de Bruxelles à Trèves. Le commerce peut également suivre les deux routes, & il résulteroit en ce cas des grands droits imposés à Wesel, que le Souverain auroit réduit la branche de ses revenus que produisent des droits modérés, à un simple droit de consommation, qui sans l'indemniser de cette perte, feroit ruineux pour ses sujets.

Ces deux routes nouvelles que le commerce feroit forcé de prendre, ajouteroit sans-doute une valeur nouvelle aux marchandises, surtout à celles qui feroient expédiées par la route de Mastricht à Cologne. Car cette voiture de terre ne pourroit se faire à moins

moins de 3 ou 4 fl. du cent pesant; & peut-être davantage, si on considère l'encombrement des marchandises de retour. Cette valeur, déduction faite de péages & frais de navigation jusqu'à Cologne, ne feroit presque point de sensation sur les marchandises de sortie de la Hollande, parce que les marchandises sont presque toutes d'un haut prix & marchandises fines. Mais il n'en feroit pas de même des marchandises de retour, qui consistent principalement en vins, fers, potasses, cuirs, &c. qui causent beaucoup d'encombrement. Les frais de transport de ces retours par terre de Cologne à Mastricht en augmenteroient nécessairement beaucoup le prix en Hollande.

Il en feroit à peu-près de même de la route de Bruxelles à Trèves. Si cette route dont les frais n'iroient

pas

pas à 4 fl. de Brabant du cent pesant, étoit examinée & calculée avec un peu d'attention, on trouveroit qu'un entrepôt à Bruxelles pourroit approvisionner tout le pays de Trêves jusques à Coblenz, une assez grande étendue de pays de l'Allemagne par la Moselle, jusques au pays Messin & une partie de la Lorraine & de l'Alsace, que la Hollande approvisionne par le Rhin, peut-être à moins de frais.

Le gouvernement des Pays-Bas est trop éclairé & trop sage pour ne pas favoriser de toute sa protection le transit du commerce de la Hollande par cette route, si les droits imposés à Wesel obligeoient les Hollandois à la prendre. Cette route seroit peut-être moins désavantageuse que celle de Maastricht à Cologne & pourroit en tenir lieu, si la navigation du Rhin étoit chargée de gros droits.

On ne doit pas cependant se dissimuler qu'il résulteroit un grand mal des trop grands droits dont cette navigation seroit furchargée. Mais ce mal tomberoit principalement sur toute la partie de l'Allemagne qui débouche ses bois & toutes ses denrées par le Neker , le Mein , la Moselle & le Rhin. Les propriétaires seroient forcés de vendre toutes leurs denrées à plus bas prix , pour soutenir la concurrence des marchandises de même nature dans les marchés de la Hollande ; & les bois forcés de supporter les grands droits , parce qu'ils ne peuvent être débouchés que par la navigation , tomberoient nécessairement à un prix vil. Le prix des marchés de la Hollande ne peuvent en recevoir d'impression à cause de la concurrence , & les prix en Allemagne des marchandises d'entrée doivent être augmentés en

pro-

proportion des nouveaux frais d'importation, par le défaut de concurrence; comme les prix des marchandises de sortie de l'Allemagne doivent diminuer en proportion des frais d'exportation par la concurrence qui se trouve dans les marchés où doit se faire la vente ou la consommation.

C'est une question qui n'a peut-être jamais été proposée, de savoir, si un Souverain a le droit d'interdire aux nations étrangères la navigation qui ne lui porte aucun préjudice, d'une rivière dans l'étendue de sa domination, ou d'imposer des droits si forts qu'ils soient l'équivalent d'une interdiction?

Les mêmes raisons qui ont autorisé les Rois de Dannemarck à imposer des droits sur le passage du Sund, autorisent sans-doute les Souverains à imposer des droits sur la navigation des rivières.

rivières. Mais il semble aussi que les mêmes raisons du droit public ou de l'équité naturelle qui ne permettoient pas au Roi de Dannemarck de rendre la Baltique inaccessible par de trop gros droits sur le passage du Sund, ne devroient pas laisser aux Souverains le pouvoir de rendre par des droits exorbitans la navigation des rivieres impraticable dans l'étendue de leur domination. C'est-là une de ces questions de notre droit public que nos nations les plus puissantes décident toujours à leur avantage.

Le Commerce de la Meuse n'a guères d'objet intéressant, au-delà d'une navigation intérieure, que le pays de Liège, qui fait une assez grande consommation de sucre, d'épices, de thé, de caffé, de drogues, de poisons, de cuirs verds, & de beaucoup de marchandises des Indes. La Hol-
lan-

Jande en tire des armes de toutes sortes, des cuirs, du charbon de terre, des ustenciles de fer de toutes sortes, &c. Elle approvisionne par terre depuis Nimégue, les manufactures d'étoffes de laine qui sont répandues en grand nombre aux environs de Liége, à Aix-la-Chapelle & dans le Comté de Juliers ; de laines de toutes sortes, d'huile d'olive, & de savon. Cet article est d'une grande richesse, puisque le seul entrepôt qui se fait de ces marchandises à Nimégue, pour y être expédiées par terre à leur destination, y enrichit immensément les commissionnaires.



CHA-



CHAPITRE X.

Commerce des Pays-Bas Autrichiens.

Les Hollandais fournissent aux Provinces Autrichiennes des épiceries, du sucre, du thé, du café, des drogues de toute sorte, du cacao, des toiles & des étoffes des Indes, des cuirs verds, des laines d'Espagne, du poil de chevre, du cuivre, des fanons de baleine, du savon blanc, des potassés, des cendres, de l'étain, du plomb, des vins du Rhin & de Moselle, des vins d'Espagne, du tabac, des huiles, du poisson sec & salé, de la Marée, des eaux-de-vie, du sel, de la cire, des fruits de Provence & d'Italie, des soies, des cotons filés, de toutes sortes de marchandises du Levant ; de la graine de lin, des bois de construction,

tion , &c. Ils en tirent des grains , principalement du froment & du colzat , des toiles , des dentelles , des briques , des pierres , &c.

Le commerce de ces Provinces est une des bonnes branches de celui de la Hollande. Elle n'en a encore perdu que deux articles assez intéressans , le débit des toiles peintes , & celui du papier. Les Papeteries s'y sont assez multipliées depuis quelques années pour les approvisionner , & l'on a établi une imprimerie de toiles de coton à Anvers , qui doit réduire cette branche à la vente des toiles de coton blanches. La Hollande perdra encore le commerce des huiles de colzat du Brabant & de la Flandre , si on continue d'y construire des moulins de colzat. D'ailleurs les Hollandois feront vraisemblablement encore longtems toute la navigation de ces Provinces , peut-être trop

trop riches pour étendre leur industrie au delà de ce que demande la fertilité de leurs terres.

Amsterdam a un commerce qui lui est particulier, avec la Ville d'Anvers, qui consiste en diamans. Amsterdam lui fournit des diamans bruts: car Anvers a eu dans tous les tems quelques diamantaires pour la taille, & cette Ville achete aussi à Amsterdam des diamans taillés. Anvers a une taille différente de celle d'Amsterdam , en ce que les bords des diamans ne sont point polis. Cette taille est moins chere, & aussi bien moins avantageuse. Elle altere très-sensiblement l'éclat du diamant & lui ôte de son prix dans le commerce, qui distingue par cette raison le diamant taillé d'Amsterdam ou de Hollande, du diamant taillé d'Anvers, dont le prix est inférieur , toutes choses d'ailleurs égales , de 10 à 15 p. %.
Cette

Cette branche de commerce d'Amsterdam avec Anvers, qui est un objet assez considérable, consiste principalement dans les diamans qui ne sont point de la première eau, ni de *couleur diamantaire*, c'est-à-dire, de la seconde ou troisième eau; au-dessous de laquelle les diamans sont appellés marchandises de rebut, & tellement avilis dans le commerce d'Amsterdam que les négocians ne s'en chargent point & n'en offrent aucun prix en bourse. Cependant cette marchandise de rebut forme peut-être plus de la moitié des diamans qui circulent dans le commerce. Cette partie des diamans qui est sujette à un nombre infini de couleurs plus ou moins brunes, rousses ou verdâtres, qui l'éloignent par degrés de la couleur diamantaire, a par cette raison différents prix dont le plus haut est encore de plus de 50 p. au-dessous du prix du

du beau diamant. Il ne faut pas confondre ces mauvaises couleurs dont les nuances qui éloignent le diamant de la belle eau sont infinies, ce qu'on nomme dans le commerce des *Calcédoines*, avec la couleur citron ou jonquille, dont le prix est égal au cristalin; le beau verd, qui est plus rare & plus cher; & le diamant couleur de rose, encore infiniment plus rare, plus recherché & plus cher. Amsterdam fait le commerce des beaux diamans avec toute l'Europe. Mais Anvers est une des places avec lesquelles son commerce est le plus étendu en diamans de mauvaises couleurs, surtout en diamans taillés en roses, qu'on nomme *caffé*, qui sont en effet de la couleur du café brûlé.

Les diamans de mauvaises couleurs avoient autrefois un grand débouché dans toute l'Europe: & ils sont aujourd'hui

d'hui presque partout marchandise de rebut ; par cette raison le prix de cette partie des diamans qui est la plus grande, est extrêmement avili , & ne se trouve à Amsterdam que dans les mains des Juifs, qui nomment dans le commerce les diamans de cette classe des couleurs les plus brunes, *bénéfice*; sans doute parce qu'ils ont souvent l'occasion de les vendre à la dernière main, aussi chers que les beaux diamans ; & d'y trouver un profit quelquefois de cent ou deux cens pour cent. Ce font des hazards que les Juifs seuls sçavent se procurer. La quantité de beaux diamans que les mines des Indes Orientales & du Brésil produisent tous les ans dans le commerce, & le luxe qui devient tous les jours plus recherché, ne doivent point cesser d'avilir le prix des diamans de mauvaise couleur. Ces diamans n'ont presque plus de débouché

ché en Europe que pour le commerce du Levant où s'en fait le grand débit; car presque tout ce qui se vend de diamans de cette qualité, surtout en roses, soit à Anvers, soit à Gênes, Venise & Livourne, est destiné pour le commerce du Levant, en sorte qu'un goût un peu plus recherché dans le Levant détruirent entièrement cette branche du commerce des diamans.

L'administration des Provinces Autrichiennes fait de tems en tems quelques efforts pour retirer leur commerce des mains des Hollandois: mais ces efforts sont encore trop faibles pour donner à cette branche du commerce de la Hollande un décroissement bien sensible. Telles sont les gênes qu'on a mises à l'introduction du harang de la pêche des Hollandois, & les précautions prises en dernier lieu pour faire passer par Ostende toutes les laines

nes d'Espagne, que les manufactures de Limbourg, Verviers, Juliers, Aix-la-Chapelle, &c. sont tirées jusques à présent d'Amsterdam & de Rotterdam. Il est certain que l'administration des Pays-Bas Autrichiens réussira, quand elle sera dirigée sur de bons principes, à approvisionner ces Provinces en entier de marée, de harangs, & de cabillau salé ; mais elle ne parviendra jamais à en faire un objet de commerce avec l'étranger, en concurrencé avec celui de la Hollande, tant que ces Provinces resteront sans marine. L'article du transit des laines l'Espagne établi à Ostende avec succès, ne peut subsister au détriment des Hollandois que tout aussi longtemps que la République n'interdira pas aux vaisseaux de ses sujets de transporter des laines ailleurs que dans ses ports ; parce que les négocians des Pays-Bas

Tom. II.

D

aux-

auxquels on a procuré cette commission, ne sont pas en état d'aller charger les laines d'Espagne sur des vaisseaux à eux. Ils sont obligés de fréter des vaisseaux Hollandois. S'ils entreprenquent de faire cette navigation, ils ne pourroient la faire qu'à faux fret pour aller en Espagne; & ce commerce deviendroit ruineux pour eux, ou pour les manufacturiers, qui dès-lors préféreroient de se pourvoir en Hollande.

Ainsi les Hollandois conserveront ce qu'ils possedent aujourd'hui du commerce des Pays-Bas Autrichiens, tant que ces Provinces n'auront point de marine.

CHA-



C H A P I T R E XL

Du commerce avec les Isles Britanniques.

DIre, comme Janiçon, que depuis l'établissement de la République il y a toujours eu un grand commerce entre elle & l'Angleterre, malgré les efforts des envieux du bonheur des deux nations; c'est dire une absurdité.

On demande à quiconque croit, comme cet Auteur, qu'il y a des envieux du bonheur des deux nations, s'il y en a d'assez peu instruits pour penser que le bonheur des deux nations tient au commerce qu'elles font réciproquement entre elles, & qu'elles ont toujours fait ensemble un grand commerce. Tous ceux qui ont écrit sur le commerce de la Hollande, ou

sur quelqu'une de ses branches, si on en excepte le mémoire ou considérations de M. le Baron d'Imhoff, Gouverneur-Général de Batavia sur le commerce de la Compagnie des Indes-Orientales, n'ont vu qu'un état florissant, & se sont livrés aux éloges , au lieu d'ouvrir les yeux de la nation sur les intérêts de son commerce , sur son état actuel , sur son décroissement , sur les moyens de le soutenir , de l'améliorer ou de se donner de nouvelles branches , & n'ont présenté que des tableaux riches & peu fidelles , au lieu d'accroître nos connaissances par des observations nouvelles & des vérités utiles.

Lorsque la France & l'Angleterre , de tous tems rivales pour le malheur de l'une & de l'autre nation , & peut-être aussi pour le malheur des autres nations de l'Europe , se disputent par la

la voie des négociations l'alliance de la République, lorsque chacune de ces deux puissances lui présente un système d'intérêts politiques propre à l'attirer à son parti; il est certain que les négociateurs François peuvent faire valoir les intérêts de commerce les plus grands & les plus sensibles; & l'on ne conçoit pas qu'il soit possible à l'Angleterre d'éloigner la République de sa rivale & de se l'attacher par de semblables motifs: elle y doit employer des intérêts supérieurs à ceux qui naissent immédiatement du commerce. Il ne s'agit ici que du commerce, & l'instruction publique demande la vérité & non des éloges.

La Hollande a fait autrefois avec l'Angleterre un commerce assez considérable, & grand relativement à la situation où le commerce étoit alors en Europe. Ce commerce est déchu de-

D 3. puis

puis 1651, époque de l'Acte de Navigation de l'Angleterre, qui en interdisant l'entrée de ses Ports à tous vaisseaux étrangers, qui seroient chargés d'autres denrées que de celles du cru de leur nation, ôta aux Hollandois la liberté de la navigation dans les Ports de la Grande-Bretagne. Quel commerce peut donc faire une nation maritime, qui ne fait qu'un commerce d'économie, chez une nation qui ne permet point à ses vaisseaux d'entrer dans ses Ports? Pendant que cette loi l'Angleterre ne laisse de son commerce dans les mains des Hollandois, que ce qu'il a été impossible de leur ôter, elle a été la base de l'élévation de la plus grande marine qu'on ait encore vue, & du commerce le plus étendu. D'un côté cet excès de puissance a nécessairement affoibli, indépendamment de toute autre considération, la puissance rela-

relative de la République; & de l'autre l'Angleterre a non-seulement porté une grande rivalité dans la plupart des branches du commerce de la Hollande, mais encore une grande supériorité dans les branches les plus riches, telles que le commerce du Nord, celui d'Espagne & de l'Amérique. La rivalité de l'Angleterre est légitime; la Hollande ne sauroit s'en plaindre; mais il n'en est pas moins vrai que c'est de l'habileté des Anglois, de leur intelligence dans le commerce & de leur profonde politique, que lui viennent les premiers & les plus grands décroissemens de son commerce. On voit par là combien il seroit absurde de croire que depuis l'établissement de la République, il y a toujours eu un grand commerce entre elle & l'Angleterre.

La Hollande tire de l'Angleterre du tabac, de l'étain, des étoffes de laine,

de la bijouterie , de la quincaillerie , des grains , du plomb ; d'Irlande & d'Écosse , du bœuf salé , du saumon salé , du beurre , du suif , des cuirs , du charbon , &c. Ce commerce est presque entièrement à l'avantage de l'Angleterre. Il en faut déduire tout ce qui se consomme en Hollande de ces marchandises. Le reste de ces marchandises employé à sa réexportation ou commerce d'économie , ne lui donne peut - être pas un million de bénéfice.

Les droits ou les prohibitions absolues , à l'égard des manufactures étrangères , à l'exception des toiles , ne permettent plus aux Hollandois d'en envoyer en Angleterre , & l'article des toiles est extrêmement borné par les soins qu'on a donnés dans la Grande-Bretagne , sur-tout en Irlande , à la culture du lin & à la fabrication des toiles. Les envois de la Hollande sont pres-

presqu'entièrement réduits aujourd'hui aux épiceries, & l'Angleterre gagne encore seule le fret & la commission de tout ce qu'elle fournit à la Hollande; ensorte que si balance de la Hollande avec l'Angleterre ne paroît pas à l'imperfection du cours du change, aussi défa-vantageuse qu'elle l'est, ce n'est que parce que cette balance est soutenue par les intérêts de la portion immense des fonds publics que l'Angleterre doit à la Hollande, par les bénéfices du commerce de banque (a) qui n'a point pour cause un commerce réciproque de marchandises, & peut être encore par un commerce clandestin que la République ignore, entre les sujets respectifs des deux nations.

CHA.

(a) Voy. le Chap. du commerce de banque.



C H A P I T R E XII.

Du commerce de la France.

L E commerce de la Hollande avec la France , dit *Huet* , a toujours été très-considerable & d'une très-grande importance aux deux nations. *Fanion* ajoute ; mais surtout aux François par la prodigieuse quantité de marchandises que les Hollandois tirent de ce Royaume , tant pour leur subsistance , que pour l'entretien de leur commerce avec les autres nations.

Peut-on concevoir que les marchandises que les Hollandois tirent de la France , leur soient nécessaires ; tant pour leur subsistance que pour l'entretien de leur commerce avec les autres nations , & que cependant ce commerce soit plus important pour les François

çois que pour les Hollandois ? Il falloit dire, pour être vrai, après avoir rapporté ce que ce commerce a d'intéressant pour les Hollandois, qu'ils ne peuvent s'en passer pour leurs consommations intérieures ; qu'ils perdroient d'ailleurs en perdant ce commerce, le bénéfice de leurs importations en France & de leurs exportations, les avantages de leurs affortimens dans leurs importations dans le Nord, & une branche de fret & de navigation très-étendue avec tous les bénéfices accessoires de leur entrepôt en Hollande des marchandises d'entrée & de sortie de France, article infiniment précieux à l'entretien de la population de la République, sensible à quiconque observe également la marche de son commerce chez l'étranger & dans l'intérieur. Il importe donc beaucoup aux Hollandois de cultiver avec soin ce commerce & d'y

LE COMMERCE

maintenir leur supériorité sur les Villes Anfératiques , dont ils ont la concurrence à soutenir.

Il n'en est pas moins vrai que le commerce des Hollandais est très-intéressant pour la France , & qu'elle ne fauroit les éloigner de son commerce sans perdre les avantages précieux d'une grande concurrence , & ceux d'une conformatation intérieure en Hollande , qui n'est point à mépriser . Car s'il y a des productions en France dont la Hollande ne peut se passer , elle se passeroit de beaucoup d'autres , & les conformations nécessaires feroient fort restreintes , si la France vouloit gêner son commerce . Ténons-nous-en donc à cette vérité simple & bien feasible , qu'il se fait entre la Hollande & la France un commerce immense respectivement utile , & qu'aucune des deux nations ne fauroit gêner sans nuire à l'autre .

l'autre & sans se naire à elle-même.

On peut prendre une idée de l'étendue actuelle de ce commerce dans la liste des marchandises que les Hollandais tiroient autrefois de France tous les ans, présentée à la Cour de France par l'Ambrassadeur Boréel en 1658, quoiqu'il soit survenu dans ce commerce bien des changemens depuis cette époque..

Etat des marchandises que les Hollandais tirent de France, suivant l'état de l'Ambrassadeur Boréel.

Des pannes, des velours, des satins, des draps d'or & d'argent, des armoisins & autres étoffes de soie fabriquées à Lyon & à Tours, montant à plus de fl. 6000000.

Des rubans de soie, des dentelles, des passements, des

boutons, des lacets, fabriqués à Paris, à Rouen & aux environs, pour 2000000

Des chapeaux de castor, de vigogne & Caudebecs, fabriqués à Paris & à Rouen, pour 1500000

Des plumets, des baudriers, des éventails, des coëffes, des masques, des miroirs à bordure dorée, ou travaillée, des pendules & montres, & autres mercerises, pour plus de 2000000

Des gants de Paris, Rouen, Vendôme & Clermont, pour plus 1500000

Des laines filées en Picardie, pour plus de 1500000

Du papier de toute sorte fait en Auvergne, en Limousin, Poitou, Champagne &

Nor-

Normandie , pour plus de	2000000
Des epingles & des aiguilles de Paris & de Normandie , des peignes de corne ; de bouis & d'ivoire , pour . . .	1500000
De la quincaillerie d'Au- vergne , pour plus de . . .	600000
Du linge & des toiles à voile de Bretagne & de Nor- mandie , pour plus de . . .	5000000
Des ameublemens de lits , matelas , tour - de - lits , cou- vertes , crêpines & franges de soie , pour plus de . . .	5000000
Des vins de Gascogne , Xaintonge , Nantes & d'aut- res endroits , pour plus de	5000000
Des eaux-de-vie , du vinai- gre & du cidre , pour . . .	1500000
· Du saffran , du pastel , du savon , du miel ; des aman- des , des olives , des capres , des	

des prunes , des brignoles ,
pour plus de 2000000

A quoi il faut ajouter cinq
ou six - cens navires chargés
de sel qui venoient tous les
ans de la Rochelle , de Ma-
ran , de Brouage , des Isles
d'Oléron & de Rhé , outre
les grains ; ce qu'on peut fai-
re monter en tout à 600000

Total fl. 31100000

Il s'en faut bien que ce soit là un état exact des exportations actuelles que les Hollandois font de France.. Les vins , les eaux-de-vie , les huiles , le savon , les sels , les fruits , la quincaillerie , &c. de France fournissent tou-
jours à - peu - près le même volume de matieres au commerce de la Hollan-
de. Il faut ajouter aujourd'hui à cet état d'exportations , des denrées de l'A.

Amérique pour plus de vingt millions de florins.

On peut diviser en général le commerce que les Hollandois font avec la France en deux branches ; en commerce de terre & en commerce de mer. La première a pour objet les manufactures, la quincaillerie & les modes, que les Hollandois tirent de France par les Pays-Bas. Le commerce maritime se fait de tous les ports de cette monarchie, & n'est point borné aux seules productions du Royaume ; il embrasse encore les denrées de ses Colonies, & plusieurs articles que sa Compagnie des Indes reçoit de ses établissements dans l'Inde & de la Chine. Le Levant fournit aussi plusieurs articles de conséquence par la voie de Marseille qui entrent encore dans le commerce de la Hollande avec la France.

Cha.

Chaque Province de ce Royaume fournit au port le plus proche ses objets d'exportation ; qui sont d'une très-grande conséquence , parce qu'on ne peut s'en passer , tels que les vins , les eaux-de-vie , les vinaigres , le miel , les fils , les toiles , le papier , les toiles à voile , des plantes & drogues pour la teinture , les huiles , les capres , les olives , les fruits secs & confits , les marrons & châtaignes , le saffran , les galons d'or , d'argent , & de soie , les rubans , les dentelles de fil & de soie , les toiles de baptiste ou toilettes , des tapis , des tapisseries , des chapeaux , des bas de soie , des fils d'or & d'argent , des ouvrages de quincaillerie , de mercerie , de bijouterie & d'horlogerie , des éventails , des modes , des glaces , des liqueurs , des eaux de senteur , des gans , du savon de Marseille & de Toulon , des étoffes de laine & de soie , des étoffes

toffes riches en or & en argent, & de petites étoffes légères de soie. A tous ces articles la France ajoute aujourd'hui les toiles peintes.

La consommation intérieure de la Hollande prend beaucoup de part à la plus grande partie de tous ces articles, qu'elle n'en prenoit à l'époque des représentations que l'Ambassadeur Boréel faisoit à la Cour de France. Les négocians Hollandois de ce tems - là ne connoissoient pas le grand luxe auquel se sont livrés les négocians de nos jours. Quoique l'économie regne encore parmi les Hollandois , les consommations dans leurs tables & leurs vêtemens sont infiniment accrues. Cependant cette exportation de la France fournit encore à une riche réexportation. Mais cette réexportation doit réunir un grand nombre d'articles pour pouvoir être comparée à celle que les denrées de l'A-

l'Amérique, que la France tire de ses Colonies, & dont elle n'est qu'un entrepôt pour l'Europe, donnent à la Hollande. On a estimé avant la dernière guerre, les retours de l'Amérique en France en sucre, caffé, indigo & coton, de cent quarante à cent quarante-cinq millions par année. Près de la moitié de ces denrées, à l'exception du coton que la France emploie ordinairement en entier dans ses manufactures, passent de la France à Amsterdam ou à Rotterdam, soit pour le compte des Hollandois, soit pour y être vendues pour le compte des François. Toute cette riche partie du commerce de la France est employée en entier à la réexportation: Car la Hollande retire elle-même de ses propres Colonies bien au-delà de ce que demande sa consommation intérieure des mêmes denrées.

Cette

Cette importation immense de la France en Hollande se fait en entier par les vaisseaux Hollandois; ainsi en laissant aux bénéfices du commerce l'incertitude qui les accompagne à l'égard des achats & des ventes, on doit calculer à une somme très-grande d'accroissement de richesse pour la République avec une certitude physique, le fret d'exportation & de réexportation, les droits de douane & de poids, les travaux au déchargement & au chargement dans les Ports de Hollande, les droits de magazinage, de courtage & enfin de commission.

Les Hollandois portent en France des bois de charpente, des mâts, des planches, des cordages & de toutes les marchandises du Nord nécessaires à la construction & à l'entretien de la marine, des semences de lin, du lin & du chanvre, des grains, du riz, de l'a.

l'amidon , des épiceries , des drogues ,
des poissons secs & salés , du brai , du
goudron , de la poix , du tabac , du
fer , de l'acier , du cuivre , de l'étain ,
du plomb , de la potasse , du soufre ,
du salpêtre , de l'antimoine , du zing ,
de la cole de poisson , des huiles , des
fanons de baleine , des cuirs de roussi ,
quelques pelleteries , &c.

Il y a peu d'articles dans ce détail des importations de la Hollande , qui ne se soutienne en France à-peu-près au même degré de consommation , depuis l'époque des représentations de l'Ambassadeur Boréel , c'est-à-dire , depuis 1658 ; & la consommation des articles les plus importans au commerce de la Hollande , s'y est infiniment accrue depuis cette époque . La marine n'existoit pas encore alors en France ; le Roi n'avoit presque point de vaisseaux , & les négocians François attendoient des éta-

établissemens aux deux Indes & à la Côte d'Afrique, qui n'ont été formés que bien des années après, pour se livrer au commerce maritime. Marseille étoit presque le seul port qui entretenoit pour le commerce du Levant une marine marchande, qui pût mériter quelque attention.

Mazarin qui ne voyoit en France que des terres fertiles & des cultivateurs laborieux, qu'on ne pouvoit charger de trop d'impôts, gouvernoit ce Royaume. La France attendoit le Ministère de Colbert, pour voir ses manufactures florissantes, & éllever celles d'Abbeville, de Sedan, d'Aubusson, des Gobelins, celles des Glaces, pour avoir une marine & commencer à prendre part au commerce maritime. La France n'eut qu'en 1664 & 1669 des Compagnies des Indes-Orientales, des Indes-Occidentales, & du Nord, & ces

ces Compagnies, dont celle des Indes-Orientales a seule subsisté, ne servirent que pour fixer un moment l'attention de la nation sur ces trois branches les plus importantes du commerce de l'Europe, & de celui que la France pouvoit faire.

La Compagnie du Nord reçut inutilement les plus grands encouragemens: le génie du commerce ne s'étoit point encore assez développé en France, pour que cette Compagnie fût en profiter. Elle mourut dans son berceau. Celle des Indes-Occidentales ne fit que préparer de loin l'établissement des Colonies de l'Amérique, s'y ruina & disparut. Celle des Indes - Orientales n'a pris que depuis le système de Law, à force d'encouragemens, une consistance, sans doute utile à la nation, & qui auroit dû l'être davantage. En 1681, la marine de France fut portée à cent

cent quatre-vingt dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les Alleges, & à trente Galeres ; & la marine marchande s'accrut en proportion à mesure que la navigation de la France s'éteンドoit par le commerce du Levant, de la Côte d'Afrique & des deux Indes. Ces accroissemens de navigation épuserent promptement la meilleure partie des bois de construction que la France pouvoit fournir.

Ainsi en jettant un coup d'œil sur la marche & les progrès de l'industrie Françoise, on la voit s'accroître pour enrichir de plus en plus le commerce de la Hollande. L'augmentation de ses manufactures lui donne une plus grande quantité de productions de l'art à exporter de France, & de matieres premières à y importer. Les accroissemens de la marine & de la navigation au Levant & dans les deux Indes, .

donnent à l'exportation des Hollandois une bonne partie des retours du Levant & des Indes-Orientales ; & la majeure partie des retours des Indes-Occidentales : en même tems l'entretien de la marine Françoise devient pour la Hollande un objet de commerce d'une grande étendue, & triple ou quadruple ses importations en France de marchandises du Nord. Toutes ces exportations & ces importations, qui n'ont presque pas cessé de s'accroître jusqu'à nos jours, ajoutées aujourd'hui à l'état présenté à la Cour de France en 1658 par l'Am-bassadeur Boréel, en doubleroient tout au moins le montant; car la France ne fait gueres plus de cabotage à - présent en Europe qu'elle en faisoit alors.

On peut conclure de ce tableau que la Hollande, si l'on considere en détail ses importations & ses exportations, son cabotage, sa navigation en Europe,

pe, & les avantages de l'assortiment de son magazin général, n'a point de branche de commerce plus précieuse que son commerce avec la France, & qu'elle doive conserver avec plus de soin. Elle y a un peu perdu des avantages de sa pêche du harang. Celle de France est trop faible pour lui opposer de la concurrence chez l'étranger ; mais elle est assez étendue pour lui nuire infiniment dans la consommation intérieure du Royaume. Les François n'ont fait encore que de faibles efforts pour faire eux-mêmes leur cabotage & leur commerce du Nord. Les négocians de cette nation occupés principalement du commerce de l'Amérique, demandent de trop grands encouragemens pour se livrer au cabotage & au commerce du Nord, parce que les bénéfices de ces deux branches sont bien inférieurs à ceux du commerce

merce de l'Amérique. Il y a d'ailleurs une autre raison qui doit conserver long-tems les Hollandois en possession de ces deux branches, tirée de la nature même du commerce de la France & de la situation de la plupart des négocians François.

Le cabotage & sur-tout le commerce du Nord, demandent des fonds considérables qu'il faut avancer pour long-tems, & par conséquent un grand capital long-tems dehors avec un très-médiocre bénéfice au-delà des intérêts qu'il faut toujours compter dans le commerce en France à six pour cent. Peu de négocians François ont assez de fonds pour en attendre la rentrée avec si peu de profit, tout le tems que demande le commerce. Ils sont accoutumés à faire leur commerce avec peu de fonds & à faire bien plus d'opération sur leur crédit que sur leur capi-
pi-

pital ; & le commerce du Nord ne sau-
roit se faire sur le crédit , surtout en
Russie où il faut vendre à un an de
terme & acheter comptant une année
d'avance , si on veut vendre & acha-
ter avec avantage. Il n'y a pas assez
de négocians en France en état de sou-
tenir un crédit si long , pour donner
à la Hollande une concurrence nui-
sible.

Les négocians François font le com-
merce de l'Amérique avec des fonds
modiques. Ils expédient des cargaisons
presque entières sur le crédit , & se
font facilement & promptement de
nouveaux fonds , dèsqu'ils ont reçu a-
vis de l'expédition des retours sur les-
quels ils peuvent faire assurer. C'est
même fort souvent avec des fonds des
Hollandois à qui ils évoient leurs re-
tours en commission , qui leur en re-
mettent les deux tiers ou les trois

E 3 quarts

quarts de la valeur, qu'ils soutiennent le crédit de leurs premiers armemens, ou qu'ils en font de nouveaux. Il n'y a que le commerce de l'Amérique qui donne en France une si heureuse facilité aux négocians, & leurs capitaux demandent cette facilité. Ainsi ce sont les négocians François mêmes qui contribuent le plus à maintenir les Hollandois en possession de leur cabotage & de leur commerce du Nord, qu'ils conserveront vraisemblablement long-tems; sur-tout tant que le commerce de la France avec l'Amérique sera florissant.



C H A.



CHAPITRE XIII.

Du Commerce d'Espagne.

Le commerce d'Espagne est divisé en deux parties extrêmement importantes, celle des productions naturelles de l'Espagne, qui se fait dans différens ports du Royaume, & celle des productions de l'Amérique dépendante de l'Espagne, qui se fait à Cadix. L'Espagne n'est point aussi abondante en productions naturelles qu'elle devroit l'être, tant en Europe qu'en Amérique; mais elle l'est encore assez pour enrichir doublement les nations industrieuses, en fournissant à leur industrie une grande quantité de matières premières, dont quelques unes sont uniques, telles que les laines, la co-

chenille, la banille; & en donnant aux productions de leur industrie une grande consommation. Le commerce de la Hollande a également souffert quelque diminution dans les deux branches du commerce de l'Espagne. Mais cette diminution est infiniment plus sensible dans la seconde branche.

La concurrence dans la première partie du commerce de l'Espagne de la part de la France, de l'Angleterre & des Villes Ansféatiques, s'est infiniment accrue. Les Hollandois ont d'ailleurs perdu l'avantage de faire ce commerce avec leurs propres manufactures; ils sont obligés d'y employer celles des autres nations, & de faire un commerce d'économie des matières premières, au lieu de les mettre en œuvre, comme ils faisoient autrefois. Cette branche est cependant encore très - riche.

Les principales marchandises que les Holl-

Hollandois portent en Espagne soit des toiles de toutes sortes, dont la Hollande ne fournit qu'une petite partie; ils tirent le reste de leurs assortiments, du Brabant, des deux Flandres, de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne, de Westphalie & de Silésie; ils y portent aussi de toutes sortes de toiles des Indes, des galons, des étoffes de toutes sortes, de soie & de laine, des gazes, des rubans de soie & de fil, du fil, des éventails, de la quincaillerie, des épiceries, des drogues, des grains dont l'Espagne manque souvent, des bois de construction, du brai, du goudron, des cordages, des toiles à voile, du merrein, du papier, des cartes à jouer, des cuirs de roussi, toutes sortes de munitions de guerre, du harang, du saumon & autres poissons secs & salés, &c.

On y porte aussi beaucoup de cire.

blanchie dont il se fait une grande consommation , tant en Espagne qu'en Amérique; c'est ce débouché qui entretient principalement en Hollande des blancheries de cire. De tous ces articles , la Hollande ne fournit de son cru que les épiceries , les toiles des Indes & le harang , & tire les autres principalement de la France , de l'Angleterre & du Nord.

Les Hollandois tirent de différens Ports d'Espagne , savoir de St. Sébastien , une grande quantité de laines , de châtaignes & de noisettes.

De Bilbao , des laines , du fer , du safran , des châtaignes , des oranges & des citrons.

De Séville , beaucoup de laines , des olives , de l'huile d'olive , des oranges , des citrons , des cuirs de maroquin & une grande quantité de vins.

De Malaga , des laines , des vins ,
des

des olives , de l'huile d'olive , des figues , des raisins secs & des amandes.

D'Alicante , des vins , des figues , des raisins secs , des amandes , de l'anis , de la soude de barille , du savon & du sel .

De Valence , du vin , des fruits secs & une grande quantité d'amandes ; & de Barcelonne beaucoup d'eau-de-vie.

Les Hollandois ne tirent gueres de soies d'Espagne , qui sont l'une des principales & des plus riches productions de ce Royaume ; parce que l'Angleterre & la France , qui sont les deux nations qui en font la plus grande consommation , les tirent directement ; les magazins de la Hollande en sont cependant assortis , avec celles des Indes , du Levant & d'Italie , dont les Hollandois font encore quelques envois dans les Pays-Bas Autrichiens , en

Allemagne & dans le Nord, & un peu de consommation chez eux.

Cadix est le siége principal du commerce de l'Espagne en Europe & en Amérique ; c'est de là que sont expédiés tous les vaisseaux d'Europe pour les Indes-Occidentales , & c'est dans ce Port qu'ils font leurs retours. Le commerce de l'Amérique se fait à Cadix ainsi que la meilleure partie de celui de l'Espagne: cette Ville est l'entrepôt général de ces deux branches du commerce de l'Europe,, en sorte que les vaisseaux trouvent à y vendre leurs cargaisons assorties pour l'Amérique & pour l'Espagne., & y prennent leurs cargaisons de sortie , de toutes les productions de l'ancienne & de la nouvelle Espagne; & presque tous les articles qui conviennent au commerce d'Espagne , sont également propres au commerce de l'Amérique.

Touss

Tous les retours de Cadix provenants du commerce de l'Amérique, sont également précieux & d'une consommation très-étendue. Ils consistent 1^o. en Piafres, dont la Hollande ne peut se passer pour le commerce des Indes-Orientales & pour celui du Levant: c'est d'ailleurs un article susceptible de spéculations: 2^o. en indigo de Guatimala, l'indigo de la première qualité: 3^o. en bois de Campêche, en cochenille, teinture précieuse, qui n'appartient qu'à l'Espagne: 4^o. en cacab, qui est de la première qualité, surtout celui des Caraques: 5^o. en tabac, de Verines, de Miracuebo, de la Havane & de St. Domingue: 6^o. en quinquina, falsepareille, baume & autres drogues: 7^o. en laines de Vigogne, autre production unique; en cuirs secs, &c.

Les Hollandois ont, comme les autres nations commerçantes, quatre ma-

nieres de faire le commerce de l'Amérique Espagnole ou Indes-Occidentales , par Cadix. Ils vendent à Cadix les marchandises propres pour le commerce des Indes-Occidentales ; ou ils les chargent sur un vaisseau-Espagnol & sous le nom d'un-Espagnol pour les faire vendre pour leur compte au Pérou ou à la Nouvelle-Espagne , & s'en faire faire les retours à leurs correspondans , à Cadix en Piafres ou en denrées ; ou ils prennent des intérêts dans les spéculations que font de tems en tems les maisons de commerce de Cadix sur des articles sur lesquels elles prévoient le plus de demande , comme de certaines sortes de toiles , d'étoffes de laine ou de soie ; de dentelles , dont elles commettent des achats considérables en France , en Flandres , en Angleterre , ou en Allemagne . Enfin une quatrième façon de faire le commerce

aux

aux Indes Occidentales par Cadix, est de prendre intérêt dans les contrats à la grosse, usage mercantil qui n'est presque plus usité qu'à Cadix dans cette branche de commerce.

On peut juger de la richesse de ce commerce par le cours des primes des contrats à la grosse qui se sont soutenus pendant un grand nombre d'années & jusques à la guerre de 1741. pour la Véra-Cruz de 30 à 33 p % & pour les autres contrées des Indes Occidentales à proportion ; & l'on peut estimer aussi par leur cours actuel, tombé jusques à 14 p %, du prodigieux décroissement que ce commerce a reçu depuis cette époque. Quand on envisage une branche de commerce qu'on trouve dépérie à peu-près de moitié, on n'a point encore apperçu tout ce que le commerce en souffre, si l'on ne porte pas la vue plus loin. Il faut ajouter

jouter à cet état de dégradation, les pertes infinies que donne un commerce languissant, qui naissent des retards de la rentrée des fonds; des marchandises invendues, & quelquefois de l'insolvabilité des acheteurs. Lorsque les primes des contrats à la grosse étoient à 33 p %, les retours tant des contrats que des ventes des marchandises envoyées à la Véra-Cruz, ou à Carthagène, n'étoient que de douze à quatorze mois, & ceux du Pérou d'environ deux ans & demi au plus. Les retours sont aujourd'hui du double au moins, & souvent indéterminés.

Cependant la population & le luxe sont toujours au même degré dans le Mexique & le Pérou, les mines d'or & d'argent également abondantes, ainsi que les autres productions naturelles; & les consommations des marchandises qu'on peut y envoyer de l'Europe

rope y ont toujours la même étendue. Ce décroissement dont les nations commerçantes de l'Europe souffrent beaucoup & se plaignent inutilement depuis longtems, n'est que l'effet simple & naturel du commerce qui se fait de l'Amerique à l'Amérique, par les nations qui y ont des Colonies, par les François, les Danois, les Hollandois, & les Anglois; malgré toutes les précautions que l'Espagne a prises, de faire garder ses côtes par des vaisseaux de guerre stationnés. Ici, plus que dans toute autre branche, le commerce clandestin ruine le commerce permis.

La part que les François & les Danois ont prise autrefois à ce commerce, n'a jamais été un objet d'attention; & la supériorité des Anglois a réduit à fort peu de chose celui que les Hollandois faisoient par St. Eustache & Curaçao.

raçao. Ce commerce est aujourd'hui presque en entier entre les mains des Anglois par les Comptoirs qu'ils ont établis aux Isles de la Jamaïque & de la Providence, dont la traite aux Colonies d'Espagne est devenue infiniment facile par les établissemens que leur a accordés le dernier Traité de paix à la Floride, Campêche & Honduras; en sorte qu'une seule nation fait aujourd'hui par l'Amérique aux Indes Espagnoles, la moitié du commerce que toutes les nations de l'Europe y faisoient autrefois par Cadix. Il est très-difficile de rétablir ce riche & important commerce, auquel les Hollandois avoient tant de part, dans son ancien état , & les négocians de la Hollande ne peuvent faire que des plaintes inutiles, comme ceux de toutes les autres nations industrieuses de l'Europe, également intéressées à la décadence du commerce.

ce de l'Amérique par Cadix.

Mais s'il est difficile de faire cesser l'abus du commerce clandestin à la Nouvelle-Espagne , si nuisible au commerce légitime de toutes les nations de l'Europe , ou même d'en arrêter les progrès ; il est peut-être plus difficile encore de prévenir une conquête entière de cette partie de l'Amérique , que doivent faire craindre les forces des Colonies Angloises du Nord de l'Amérique , réunies à celles de leur métropole.

On n'a peut-être pas fait assez d'attention jusqu'à présent à l'entreprise des Colonies Angloises du Nord de l'Amérique qui donna Louisbourg à l'Angleterre en 1746. Une autre entreprise , dit M. de Voltaire (*a*) , commencée plus tard que celle de l'Amiral

Anson ,

(•) *Essai sur l'Hist. Génér. &c.*

Anson, montre bien de quoi est capable une nation commerçante à la fois & guerrière : je veux parler du siège de Louisbourg ; ce ne fut point une opération du Cabinet des Ministres de Londres, ce fut le fruit de la hardiesse des marchands de la Nouvelle-Angleterre. Un simple négociant nommé *Vaugan* propose à ses concitoyens de la Nouvelle Angleterre de lever des troupes pour assiéger Louisbourg. On reçoit cette idée avec acclamation. On fait une lotterie dont le produit soudoie une petite armée de quatre mille hommes. On les arme ; on les approvisionne ; on leur fournit des vaisseaux de transport, tout cela aux dépens des habitans. Ils nomment un Général ; mais il leur falloit l'agrément de la Cour de Londres ; il leur falloit surtout des vaisseaux de guerre. "Il n'y eut de perdu que le tems de demand-

mander. La Cour envoie l'Amiral *Varen* avec quatre vaisseaux protéger cette entreprise de tout un peuple. Louisbourg est pris après cinquante jours d'une rigoureuse résistance.

Si l'on veut observer aujourd'hui que ce ne fut - là qu'un premier essai des forces naturelles de la Nouvelle-Angleterre , que les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique n'ont cessé, depuis cette époque , d'étendre leur population , leur industrie , leur commerce & leur marine (*a*) ; & qu'elles sont encore infiniment fortifiées actuellement par la grande quantité de troupes réglées que l'Angleterre y entretient ; on peut prévoir que ces Colonies formeront un jour des entreprises plus étendues & plus riches avec autant de suc-

(*a*) Les seules Villes de Boston & de Philadelphie ont actuellement plus de deux mille bâtiments de mer.

succès. Quelques conquêtes sur le Mexique & le Pérou, qui ne leur présenteroient peut-être pas aujourd'hui plus de difficultés à vaincre que Louisbourg, seroient bien d'une autre importance pour les Anglois de l'Amérique & pour ceux d'Europe; & l'on doit craindre que la situation actuelle de leur commerce, de leur forces maritimes, & l'envie de perpétuer cette supériorité momentanée & ruineuse qu'ils se sont donnée, ne fassent naître ou entrer ce projet dans le système de leur gouvernement.

Les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique ont aujourd'hui plus de bâtimens de mer que n'en avoit leur métropole au commencement du siècle dernier. Toutes leurs productions naturelles, si on en excepte les matériaux propres à la construction, sont les mêmes que celles de l'Angleterre; & ces

ces Colonies s'étant donné des manufactures & la liberté de la navigation dans les mers d'Europe, elles ont devenues dans le commerce une nation rivale des Anglois Européens. La traite des pelleteries, celle des matériaux propres à la construction, & la consommation des manufactures, n'indemnissent point l'Angleterre du préjudice qui résulte d'une concurrence déjà très-nuisible & qui ne doit point cesser de s'accroître. Car d'un côté les manufactures se sont introduites dans ces Colonies; & de l'autre, à mesure qu'elles étendent leur population & leur agriculture, elles transportent en Europe, une plus grande quantité de riz, de bled & de morue verte & secche en Europe en concurrence avec l'Angleterre.

L'Angleterre Européenne & l'Angleterre Américaine ont également un grand

grand intérêt à faire cesser les effets de cette concurrence , ou à s'en indemnifier , par d'autres branches de commerce. L'Angleterre Européenne a surtout un grand intérêt d'ouvrir un nouveau débouché à ses manufactures , dont la consommation ne cesse de se resserrer en Europe. Le débouché aux Indes-Occidentales par le commerce clandestin , quoique très - considérable , ne l'est point encore assez pour tenir lieu de la diminution des consommations d'Europe qui est l'effet d'une cherté excessive de la main-d'œuvre , que la nécessité de soutenir le poids de la dette publique ne permet pas de faire cesser.

Des motifs si intéressans pour une nation guerrière & commerçante , & des forces si redoutables en Europe & en Amérique , doivent faire craindre à l'Espagne de perdre un jour les richesses

ses des Indes Occidentales, & aux autres nations, d'être privées de la part qu'elles prennent à ces richesses par une industrie légitime. Une nation qui soutient & qui autorise depuis un si grand nombre d'années un commerce clandestin aux dépens de toute l'Europe industrielle, permet de croire qu'elle légitimeroit également à ses yeux une usurpation violente, qu'on pourroit honorer du titre de conquête.

On peut regarder le commerce de l'Europe comme menacé de cette révolution, si l'Espagne ne fortifie pas avec soin ses Colonies, si elle n'en rend pas l'accès infiniment difficile, & si elle ne fait pas craindre un secours puissant de la part des autres nations en cas d'attaque. C'est ainsi que le commerce des Hollandois par Cadix aux Indes Occidentales, extrêmement déchu par l'effet du commerce clandestin des Anglois

en Amérique, peut être un jour entièrement ruiné.



CHAPITRE XIV.

Du Commerce de Portugal.

La première & la principale branche de ce commerce est depuis 1703 entre les mains des Anglois. Elle consiste dans l'introduction des manufactures de laine, qu'aucune autre nation ne peut faire en Portugal que la nation Angloise ; ce qui a rendu les Anglois, presque entièrement les maîtres du commerce du Brésil, & leur a donné, depuis le Traité que fit M. Methuen en 1703 avec la Couronne de Portugal, qui excepte des interdictions des manufactures de laine étrangères celles d'Angleterre, constamment une ba-

balance avantageuse soldée tous les ans par environ quinze cens mille livres sterlings de l'or du Portugal. Une balance si riche tirée du Portugal par une seule nation ne laisse aux autres qu'un commerce très-médiocre à faire dans ce Royaume.

Celui des Hollandois est resté à-peu-près toujours le même depuis le Traité de l'Angleterre de 1703. Ils portent en Portugal des toiles, des chapeaux, des gants, des bas de soie, de la quincaillerie, du chanvre, des cuirs de roussoir, de la poudre, des boulets, des armes, du papier, & des grains. Ils ont un peu de concurrence à l'égard des articles du Nord, & des toiles de Silésie & de Westphalie, de la part des Hambourgeois. Les grains sont un objet très-important, sur lesquels il s'est élevé une concurrence nouvelle en Amérique. Les Colons de la Nouvelle-

Angleterre apportent depuis plusieurs années des grains en Portugal, d'aussi bonne qualité que ceux d'Europe, qu'ils donnent à aussi bas prix.

Les Hollandois tirent du Portugal de l'or en petite quantité, des diamans bruts, de l'ambre-gris, du sucre, du tabac, du bois de Campêche & de Fernambuc, du cacao, de l'indigo, du coton, du sumac, de l'anis, des olives, de l'huile d'olive, des fruits confits, des fruits secs, des amandes, des citrons, des oranges, des eaux-de-vie, des vins de Madere & de Porto. Le sel de St. Ubes est l'un des meilleurs articles des retours du Portugal, à cause du bénéfice qu'il donne dans les raffineries de Hollande.

CHA-



CHAPITRE XV.

Du Commerce d'Italie.

Les Hollandois font un grand commerce en Italie. C'est-là un grand débouché de leurs marchandises des Indes, de l'Amérique, & de leurs pêches; & presque toutes les marchandises qu'ils en tirent conviennent dans leur commerce avec l'Allemagne & le Nord. Leur commerce se fait principalement dans les ports de Gênes, de Livourne, de Venise, de Naples & de Messine. Ces cinq places sont presque seules les entrepôts de toutes les marchandises que le reste de l'Italie fournit aux pays étrangers, & que ceux-ci fournissent à l'Italie.

Les Hollandois portent également à toutes ces villes, du poivre, du giro-

fle, de la muscade, de la canelle, du sucre, du caffé, du cacao, de l'indigo & des bois de teinture; des cuirs de roussi, de la porcelaine, de la garence, du fer & du cuivre de Suède, de l'étain, du plomb d'Angleterre, des fanons de baleine, du goudron, des mâts, des planches, des chanvres & autres marchandises nécessaires à la navigation; des draps, des serges, des camelots, du fil de Flandres, de toutes sortes de toiles d'Europe & des Indes Orientales, des dentelles, du harang, du Stokvisch, du saumon salé, du caviar, du musc & de la civette, des grains, dont l'Italie manque souvent. Venise est le seul port où l'on ne porte ni fer, ni cuivre; & l'entrée des draps y est défendue, parce qu'on y en fabrique de fort bons.

Les marchandises de retour d'Italie, sont des soies de différentes qualités, des

des étoffes de soie de toutes sortes , comme des velours pleins & façonnés , des taffetas , des satins , des damas , des gros de Naples , des brocards d'or & d'argent , du fil d'or & d'argent de Milan ; des huiles d'olive , des fromages de Parme , des anchois , des saucissons de Bologne , des raisins , des figues , des amandes , des citrons ; des confitures & des pâtes de toutes sortes ; du riz , de l'anis , de l'alun , du soufre , de la manne , de l'ambre , de la thérèbentine , de la crème de tartre , du marbre blanc en carreaux & en tables ; du papier , du savon , &c.

On tire aussi de Livourne , de Gênes & de Venise , de toute sorte de marchandises du Levant , où ces trois places font beaucoup de commerce .

Les soies & les étoffes de soie étoient autrefois la branche de commerce la

F 4 plus

riche des Italiens. De ces deux articles ils n'ont bien conservé que le commerce des soies , qui sont le fruit de l'industrie des cultivateurs , qui a cependant infiniment perdu de son prix & en perdra encore par la concurrence des soies de Chine & de Bengale , & par la culture des mûriers & des vers-à-soie qui s'étend par-tout , mais qui s'est sur-tout prodigieusement accrue en France , qui non contente d'avoir enlevé ses manufactures à l'Italie , s'est encore efforcée de lui faire perdre les avantages de la matière première.

L'Italie , le berceau des arts , a donné le premier exemple à l'Europe d'un vaste commerce , de la culture du mûrier , de la nourriture & de l'usage du ver-à-soie ; des apprêts des soies , & des manufactures les plus belles & les plus recherchées. Si elle a perdu sa supériorité dans les arts qui s'occupent des

des manufactures, elle conserve encore des titres respectables de son ancienne possession. Gênes, Venise, Naples, Lucques, Florence & Milan ont eû pendant longtems les manufactures de soie les plus florissantes.

Les damas de Gênes, les velours de Gênes & de Venise, conservent encore leur ancienne réputation : & ces fabriques s'y soutiennent en effet à un degré de supériorité auquel on prétend que Tours & Lyon n'ont pu atteindre. On doit cependant attendre une imitation parfaite des efforts de l'industrie Françoise.

Gênes fabrique des damas, des draps de soie, des velours pleins & façonnés, des ras de soie, des tabis ou tafetas ondés, &c. C'est aujourd'hui la Ville d'Italie où sont les manufactures les plus riches.

La fabrique de Venise ne met gue-

res d'étoffes de soie dans le commerce étranger, que des velours fond de satin à grandes fleurs, de toutes couleurs, tant de soie qu'à fond d'or & d'argent. Naples excelle dans l'étoffe qui porte encore son nom. Les fabriques étrangères ont réussi non-seulement à l'imiter parfaitement, mais aussi à faire tomber la fabrique des gros de Naples; & les manufactures de soie de Naples s'étendent peu aujourd'hui au-delà de la consommation intérieure. Il en est de même des manufactures de Lucques, de Florence & de Milan. Les manufactures de Lyon qui inondent tous les ans l'Italie de leurs étoffes, surtout de leurs étoffes riches, ainsi que les autres nations de l'Europe, offrent la preuve de la décadence des manufactures d'Italie.

Pour les étoffes ordinaires, on fabrique à Londres,

Pour

Pour les étoffes ordinaires, on fabrique à Londres, à Berlin, à Turin, à Naples, à Bergame, à Gênes, à Florence, à Lucques, à Pise, à Valence, à Vienne, en Dannemarck, en Hollande, comme en France, comme à Lyon. Presque partout où il y a des manufactures de soie, la mécanique du métier ordinaire est aussi perfectionnée ailleurs qu'à Lyon. A Londres, le bleu est plus beau que partout ailleurs; le noir est surtout bien supérieur. L'Ouvrier mieux payé, mieux fourni sur tout, mieux veillé, égale; mieux sa chaîne, & finit mieux tout ce qu'il fait. Sans entrer dans des détails infinis, qu'on compare pour le moelleux de l'étoffe & la beauté de la couleur, les satins noirs avec ceux d'Angleterre, on n'hésiteroit point dans le choix, s'il n'y avoit pas une grande différence dans le prix. Les moins

unies d'Angleterre sont incontestablement plus belles que celles de toute autre manufacture; mais on préfere les autres, parce qu'elles sont moins chères.

Turnis a de plus beaux pou-de-soie que Lyon, non pour la couleur, (car à Turin, comme ailleurs, on n'entend presque rien aux nuances fines) mais pour la matière. Les velours noirs de Lyon sont toujours inférieurs à ceux de Gênes; & Lyon a abandonné les velours ras à bordure dont Gênes est restée en possession. A ces différens articles près, le génie, l'art & le goût ont développé à Lyon toutes leurs richesses; & les négocians de Lyon savent faire valoir les fruits de leur industrie & les produire eux-mêmes partout, principalement dans toutes les Cours; car Lyon est la manufacture des Cours de l'Europe.

L'in-

L'industrie a fait de semblables progrès à l'égard des manufactures de laine, & d'autres manufactures moins importantes, & ces progrès font qu'aujourd'hui la Hollande a bien moins de productions de l'industrie pour objet de son commerce d'économie, & à transporter d'une nation à l'autre. Ces progrès ont nécessairement resserré surtout en Italie, les limites de ses spéculations qui doivent se porter peut-être avec plus d'étendue sur les matières premières.



CHAPITRE XVI.

Du Commerce du Levant.

Ce commerce a été longtemps la première & la plus riche branche du commerce de l'Europe. C'est à cette

cette branche de notre commerce que nous devons les müriers, les vers à foie, nos manufactures de foie, & la naissance de presque tous les arts utiles & agréables dont nous jouissons : peut-être ne lui sommes-nous pas moins redevables de notre sociabilité & de l'amérité de nos mœurs. Ce commerce qui enrichit autrefois l'Italie, avoit élevé Venise, qui en étoit le centre, à un assez haut degré de puissance pour figurer parmi les grandes Puissances de l'Europe, comme la Hollande l'a fait depuis. Mais si elle résista aux efforts des plus grands Potentats de l'Europe réunis par la ligue de Cambrai, elle en fut peut être moins redevable aux avantages de ses richesses qu'à ceux de sa situation, qui est telle que François I. se crut honoré d'être parvenu à la tête d'une armée à faire tirer un coup de canon hors de portée,

tée, sur cette superbe ville.

La navigation des Portugais aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance fit plus de mal à Venise que n'avoient pu lui faire les armes réunies de toute l'Europe. Les Portugais lui enlevèrent par leurs découvertes la source de ses richesses. Les riches productions des Indes-Orientales qui venaient à Venise par Alexandrie, vinrent à Lisbonne par le Cap de Bonne - Espérance; & Venise ne conserva du commerce du Levant que celui qui se fait aux côtes de Syrie, & celui qui se fait par des Caravanes à Smirne, d'une petite partie du commerce de l'Egypte & de la Perse: commerce encore assez riche, mais que Venise a du partager dans la suite, non-seulement avec Gênes & Livourne, mais aussi successivement avec la France, l'Angleterre & la Hollande. On doit conclure de là que Venise

nise auroit également vu décroître son commerce , si elle étoit parvenue à l'exécution de son projet , de couper l'Istme de Suez & de joindre par un Canal le Nil à la Mer Rouge , ce qui auroit conservé dans le commerce du Levant la traite des marchandises des Indes - Orientales . Le partage des François , des Anglois & des Hollandois dans le commerce du Levant auroit été plus riche ; & le commerce de Venise auroit été un peu moins appauvri . Mais les progrès de l'industrie de ces trois nations lui auroient toujours enlevé la meilleure partie de la source de ses richesses .

Le commerce du Levant , quoique dépouillé de celui des Indes - Orientales , étoit encore assez riche pour attirer les spéculations du génie commerçant des Hollandois . Ils s'y livrerent peu après la fondation de leur République ;

blique ; & leur commerce devint en peu de tems si considérable dans la Méditerranée & dans les Echelles du Levant, qu'il attira successivement l'attention des Magistrats & des négocians de la Ville d'Amsterdam ; & sur leurs représentations, celle des Etats-Généraux, qui érigerent une Chambre de Direction, qui a soin de tout ce qui concerne la navigation & le commerce de la Méditerranée. Elle est composée de huit Directeurs, d'un Secrétaire & d'un Visiteur des vaisseaux, & a le droit d'inspection sur tous les bâtimens qui vont dans la Mer Méditerranée. Elle est chargée de tenir la main à l'exécution de tous les réglemens faits par les Etats - Généraux sur cette navigation, & sur tout ce qui en dépend, & a la connoissance de tous les différends qui surviennent concernant cette branche de commerce. Elle est aussi chargée du

du soin de démander aux Etats-Généraux les convois qu'elle juge nécessaires pour la sûreté des vaisseaux marchands qui vont dans la Méditerranée. Enfin cette Chambre nomme tous les Consuls qui résident dans les Echelles du Levant, avec l'agrément des Etats-Généraux. Ces Consuls sont autorisés à administrer la justice aux négocians Hollandois établis dans les Echelles du Levant, à terminer les différends qui surviennent entre eux, de même qu'entre les équipages des vaisseaux, & ils sont obligés en toute occasion de soutenir & protéger le commerce & les intérêts de la nation.

Outre tous ces Consuls, qui sont payés par cette Chambre, les Etats-Généraux entretiennent toujours un Ambassadeur à la Porte pour y protéger le commerce de la République, & avoir soin que les Traités entre le Grand-Seygneur

gneur & les Etats-Généraux concernant le commerce, soient exactement observés. Cet Ambassadeur est payé en partie par l'Etat & en partie par la Chambre.

Les Directeurs de la Chambre du commerce du Levant sont obligés d'envoyer de tems en tems des présens à l'Ambassadeur & aux Consuls pour les principaux Ministres de la Porte.

Pour fournir à tous ces frais, les Etats-Généraux ont accordé aux Directeurs de la branche du commerce du Levant divers droits sur les vaisseaux & les marchandises de leurs chargemens, tant d'entrée que de sortie. Ils en tirent un droit d'un florin par last de chaque bâtiment qui part pour la Méditerranée & autant au retour, & deux pour cent sur toutes les marchandises de retour de Smirne & d'Alep.

Les

Les Etats - Généraux ont publié divers Placards, pour la sûreté de la navigation dans la Méditerranée. Par l'article premier du Placard de 1652 , il est ordonné que tous les vaisseaux qui iront dans cette mer , seront pour le moins de cent quatre - vingt last , de port , & montés de vingt-quatre pieces de canon de cinq livres de balle , & de cinquante hommes d'équipage ; il est encore ordonné qu'aucuns vaisseaux n'iront dans cette mer qu'ils ne soient deux de conserve pour être en état de se défendre contre les Corsaires de la côte de Barbarie ; le tout à peine aux maîtres de perdre leur fret & de mille florins d'amende.

Le second article porte qu'aucuns bâtimens frétés par des particuliers & destinés pour la Méditerranée , ne pourront être chargés de grains ou d'autres marchandises , à moins qu'ils ne soient équi-

équipes à proportion de leur grandeur.

L'article sept défend expressément à tous vaisseaux , de charger des mâts , des arès & des munitions de guerre , excepté ceux qui navigent de conserve , à peine de confiscation de toute la cargaison .

L'article neuf porte que les vaisseaux arrivés du Levant dans les ports de la Méditerranée , n'en pourront revenir que de conserve , & après s'être attendus les uns les autres . Ceux qui reviennent du Golphe de Venise , sont obligés de toucher à Zante , & de n'en partir qu'en compagnie pour le moins de trois ou quatre vaisseaux armés en guerre ; & de là ils doivent se rendre à Livourne , & attendre qu'il y en ait un plus grand nombre , pour faire voile ensuite de conserve dans leur retour en Hollande ; le tout sous peine d'une amende de mille florins .

Par

Par l'article onze il est très-expres-
sément défendu de porter des mâts, des
agrès, des canons & de munitions de
guerre à Salé, Alger & à Tunis, ou de
les remettre en chemin dans d'autres bâ-
timens.

Smirne est l'Echelle principale du commerce du Levant, & l'entrepôt d'une grande partie du commerce de la Perse avec l'Europe. Les principales marchandises qu'on en tire, sont des soies, des toiles de coton, du poil de chameau, de la rhubarbe, de la sçamonee de Tartarie, du galbanon, de la tutie, diverses sortes de gommes & une grande quantité de drogues ; des maroquins, du coton de Chypre, des corinthes de Zante & de Céphalonie, du mastic de Chio & du bled; du poil de chevre d'Angora, de l'opium, du féné, du caffé, de la cire, de l'alun, des raisins secs, des laines fines de Metelin,

telin, des peaux de buffle, du chagrin, du saffran, des noix de galle, des cendres pour les blancherries, de l'anis, du treillis, des tapis de pied, &c.

Les Hollandais y portent des draps, de toute sorte d'épiceries, de la cochenille, de l'indigo, de la copperose, du vif-argent, du fil de fer & de laiton, de l'acier de Dantzic, de l'étain & du plomb d'Angleterre, de l'ambre jaune non travaillé, de l'azur, du sucre en pain & de la cassonade, du cinabre, du bois de Campêche & de Brésil, du cuir de roussi, &c. & de l'argent en Piastres, des *Leeuwendaalders*, sorte de monnoie qui vaut quarante-deux sols de Hollande où l'on la fabrique exprès pour le Levant, & des pieces de vingt-huit sols.

Quoiqu'il parte quelquefois des vaisseaux de Hollande directement pour Constantinople, cependant la plupart des

des marchandises qu'on y envoie partent par Smirne, par Livourne ou par Marseille, qui sout aussi des entrepôts du commerce du Levant. On y envoie les mêmes marchandises qu'à Smirne, mais surtout quantité de draps assortis de différentes couleurs, qu'on met dans des caisses qui contiennent douze demi-pieces chacune; & ces demi-pieces sont de soixante aunes de longueur & deux de largeur mesure de Hollande. Ces draps sont d'une sorte de manufacture propre au commerce du Levant.

On tire directement de Constantinople, ou par la voie de Smirne, de Livourne ou de Marseille, du poil de chevre, de chameau, des soies, des cuirs de bœufs salés, des peaux de buffle, des peaux de mouton aprêtées, de l'anis de Gallipoli, du coton filé & en laine, des laines, de l'alun,

de

de la rhubarbe, du chagrin, du benjoin, du mastic, des tapis de pied, &c.

On envoie à Alep les mêmes assortimens de draps qu'à Smirne & Constantinople, & les mêmes marchandises. On en tire des laines fines de Turquie & de Perse propres pour les manufactures de chapeaux, des pistaches, des dattes, de la cire, du coton filé & en laine, de la coloquinte, toutes sortes de foies, & toutes les mêmes marchandises qu'on tire de Smirne.

On tire d'Alexandrie, qui étoit autrefois l'entrepôt des marchandises des Indes, les mêmes marchandises que de Smirne & d'Alep, auxquelles il faut ajouter le fel ammoniac, & l'on y envoie les mêmes assortimens de marchandises qu'à Smirne. Il en est de même de Rosette & de Bichieri, dont le commerce est peu étendu. Le commerce est infiniment plus considérable au Caire,

re, Capitale de l'Egypte; c'est la seconde Echelle du commerce du Levant, & ce commerce est à-peu-près le même que celui de Smirne.

Les bénéfices que donne ce commerce, comme celui de Russie & celui des Indes - Orientales, consistent dans les retours, sur-tout pour les nations qui ne peuvent y porter des draps, ou qui n'y en débitent qu'une petite quantité. Car les draps sont le seul article des importations qu'on fait dans le Levant, vraiment riche pour les négocians & pour leurs nations respectives, qui peuvent les fabriquer.

Le Levant étoit accoutumé aux draps de Venise, lorsque les François, les Anglois & les Hollandois entrerent en concurrence avec les Vénitiens, & comme les modes ont peu de prise sur les Levantins, ces trois nations donnent leurs premiers soins à imiter les draps

draps de Venise. Ces draps furent imités fort promptement en Angleterre, en Hollande & en France, & cette imitation fut, après la découverte de la nouvelle route aux Indes-Orientales, le coup le plus funeste porté au commerce de Venise. Cette branche la plus précieuse du commerce du Levant, est presque entièrement perdue pour les Hollandais, & ce décroissement leur est commun avec l'Angleterre. C'est uniquement l'effet du haut prix que la cherté de la main-d'œuvre a donné depuis un assez grand nombre d'années, aux manufactures d'Angleterre & de Hollande.

L'Angleterre toujours occupée, depuis plus d'un siècle, du soin d'étendre ou de conserver son commerce, a pris toutes les précautions possibles pour conserver le débit de ses draps dans le Levant, excepté celle qui étoit la feu-

le qui pouvoit relever cette branche de commerce, qui étoit de faire fabriquer les draps à meilleur marché, ou au moins à aussi bon marché qu'on les fabrique en France. Les François ont ajouté au meilleur marché de leurs draps, la conduite la plus propre à en assurer & à en perpétuer le débit, en soumettant ce commerce à des réglements également sages concernant la vente dans le Levant & la fabrication dans les manufaëtures de Languedoc, qui sont les manufactures de France qui fournissent les draps propres au commerce du Levant.

On a distingué dans le commerce du Levant pour la vente des draps, les Echelles libres, & celles qui ne le sont pas ; c'est-à-dire, on a distingué le marché où le drap est vendu en détail pour-être consommé sur les lieux, de celui où la balle de drap se vend en gros,

gros, en troc de marchandises, ou pour être exportée. Dans le premier, comme le Caire & Constantinople, où cette consommation est bornée, les revendeurs en détail à l'exemple de ceux d'Europe, exigent un prix égal pour leur servir de règle ; de là vient que les réglemens François y ont prescrit la fixation des prix ; & on a jugé que cette gêne seroit déplacée & onéreuse pour le commerce dans les autres Echelles. On a jugé par les circonstances locales de ce commerce, qu'il étoit nécessaire de réunir les négocians François pour vendre à des gens qui se réunissent & se liguent pour acheter. Sans le secours des réglemens, il y auroit souvent entre les négocians d'une Echelle voisine, une concurrence qui gâteroit tout, semblable à une guerre civile, toujours funeste à ceux qui la font ; comme on l'a quelquefois éprouvé.

G 3

C'est

C'est à ces réglemens, espece de gêne que demandent en particulier les succès de ce commerce , & au bon marché des draps , que les François doivent la prospérité de leur commerce dans le Levant , & la supériorité qu'ils y ont acquise sur toutes les autres nations. Ils ont d'ailleurs l'avantage d'affortir leurs envois de trois articles devenus infiniment précieux dans ce commerce , savoir le sucre , le caffé de la Martinique & l'indigo. Marseille , qui est le seul entrepôt en France du commerce du Levant , tire ces trois articles de la première main ; & la consommation du sucre & du caffé de la Martinique s'est prodigieusement étendue dans le Levant. Indépendamment des fruits confits , les Levantins ont appris à employer beaucoup de sucre dans leur caffé , & à mêler le caffé de la Martinique au peu de caffé qu'ils tiennent.

rent aujourd'hui de l'Arabie par des Caravanes ; en sorte qu'on ne trouve plus de caffé de Moca dans les marchés du Levant qui ne soit mêlé avec celui de la Martinique.

Il a été prouvé par un état pris sur les registres de la Chancellerie de France & par ceux de la Douane envoyés aux Ministres de France en 1750, que depuis l'époque des réglementz des François la totalité de leurs ventes est augmentée considérablement ; que celle des Anglois qui étoit de 2200 balles une année avant cette époque, s'est trouvée réduite à environ 400 balles, & quelquefois moins ; que depuis cette époque, les Anglois n'ont vendu en vingt-cinq années que 8700 balles, de 10, 12 à 15 demi-pièces, tandis que pendant le même espace la nation François a vendu 43352 ballots de 10 à 12 demi-pièces.

Ce fut ce décroissement si sensible qui fit naître successivement dans le Parlement d'Angleterre l'idée de deux Bills par lesquels on crut pouvoir relever le commerce du Levant. Par le premier on donna inutilement aux négocians la liberté de ce commerce en payant un droit très-modique à la Compagnie de Turquie. Cette liberté ne produisit que l'établissement d'une seule maison nouvelle Angloise à Constantinople, & cette maison fit son principal commerce avec les draps de France qu'elle se faisoit adresser par Marseille & Livourne: elle trouva même le moyen de faire exécuter pour son compte des assortimens dans les manufactures de Languedoc. Son commerce ayant été découvert en Angleterre, excita les plaintes des Patriotes Anglois, indignés de voir des Anglois faire le commerce avec des étoffes de laine de France,

France, & donna lieu à un nouveau Bill, qui défend aux Anglois l'exportation au Levant des draps & autres étoffes des manufactures de France : Nouvelle précaution également inutile pour relever le commerce du Levant. Comme ces Bills laissent subsister le meilleur marché des étoffes des manufactures de France, ils laissent aussi les François en possession de la branche la plus riche des importations dans le Levant, & il ne faut pas douter que les Levantins plus généralement instruits du meilleur marché, ne rejettent enfin toutes autres étoffes que celles de France, dont les François leur fournissent d'ailleurs exactement toutes les qualités recherchées. Les Anglois n'ont de moyens de reprendre la supériorité, ou la concurrence, que dans le bas prix de la main-d'œuvre de leurs manufactures, qu'il leur est si difficile de se procurer.

G 5

Les

Les Hollandois ont le même désavantage que les Anglois dans ce commerce, à l'égard de leurs manufactures de draps, puisqu'ils sont de huit à dix pour cent plus chers que ceux de France, & qu'il leur est également très-difficile d'en faire baisser le prix, par le bon marché de la main - d'œuvre. Mais les Hollandois n'ont point les raisons de politique ou de jalousie, qui ne permettent point aux Anglois de faire leur commerce avec des étoffes de manufactures étrangères. Le commerce de la Hollande s'approprie les manufactures de toutes les nations connues, & emploie généralement avec une entière liberté les productions naturelles & d'industrie de tous les pays. C'est-là la politique qui convient à la nature de son commerce, & à laquelle elle en doit en partie les richesses.

Les Hollandois peuvent donc, pour

sou-

soutenir leur commerce du Levant , imiter la maison Angloise établie à Constantinople , qui a donné lieu au second Bill concernant le commerce du Levant. Ils peuvent tirer des manufactures de Languedoc tous les assortimens d'étoffes propres à ce commerce , & les débiter dans les Echelles du Levant avec les mêmes avantages que les François , dont ils peuvent en même tems suivre les réglemens , pour prévenir les effets d'une trop grande concurrence. Cette branche sera encore pour eux un commerce d'économie , qui est le genre de commerce où les négocians Hollandois excellent.





C H A P I T R E XVII.

De la Banque & des Lombards.

IL n'y a de Banque en Hollande que celles d'Amsterdam & de Rotterdam, qui l'une & l'autre ont également celle de Venise pour modèle, & sont administrées dans la même forme & avec la même sûreté. Il y a des Lombards qu'on appelle aussi des Banques, qui sont en effet des banques d'emprunt. Les Banques d'Amsterdam & de Rotterdam prêtent leur crédit sur un dépôt d'argent réel, au prorata du montant de leurs dépôts, & leur crédit circule dans le commerce de ces deux premières places de la Hollande avec plus de faveur que l'argent. Les Banques-Lombards prêtent de l'argent à intérêt, sur les effets qu'on leur porte pour su-

sûreté. Ces deux sortes de Banques, quoiqu'elles ne soient point essentielles à la prospérité du commerce, y tiennent cependant assez pour exiger quelques observations.

„ Dans les Etats qui font le commerce d'économie, dit M. de Montfiquet, on a heureusement établi „ des Banques, qui par leur crédit „ ont formé de nouveaux signes des „ valeurs ". Ici les Banques ont en effet formé de nouveaux signes des valeurs: Mais heureusement ces signes ne représentent pas un crédit simplement d'opinion, comme les Banques d'Angleterre. La représentation est d'un fonds de numéraire réel & toujours existant, qui écraseroit le commerce en doublant la somme de sa circulation de signes des valeurs, si la Banque faisoit circuler ce fonds réel. L'Auteur des *recherches & considérations*

sur les finances de France, a distingué trois sortes de Banques dans l'exécution. Si les billets, dit-il, que donne la Banque sont représentés par une valeur réelle toujours existante dans sa caisse, ses billets animent & soutiennent la circulation sans augmenter la quantité des signes des valeurs, ni le prix des denrées, puisqu'ils font simplement la représentation, & non une multiplication de l'argent. C'est ce que l'Auteur appelle Banque restrainte, & il ajoute qu'une telle Banque n'existe pas.

C'est cependant-là la définition exacte de la Banque d'Amsterdam, si l'on en retranche la circulation de ses billets, parce qu'elle n'en a jamais donné aucun, ni aucune sorte de reconnaissance de son dépôt, si ce n'est un récépissé des dépôts d'argent pour six mois seulement, & cependant toute la valeur de son dépôt circule; mais cette va-

valeur ne circule que sur la foi de ses livres & comptes, & sur les assignations ou billets donnés sur elle par les propriétaires du dépôt. On ne fauroit trop faire l'éloge de la fidélité & de la sûreté de cette Banque. Mais ce seroit une grande erreur, que de vouloir la regarder comme une des bases de la prospérité du commerce, ni à Amsterdam, ni à Rotterdam, ni même un établissement qui tient à la prospérité de l'Etat. Les avantages de cette Banque sont bornés uniquement à donner un peu plus d'activité aux opérations de commerce, en épargnant le transport d'argent, & en servant presque de caisse générale au commerce, car elle n'en sert pas tout-à-fait, puisqu'aucun négociant ne peut se passer d'un caissier. Elle ne donne d'ailleurs aucun crédit au delà de son dépôt qui n'est formé qu'avec de l'or ou de l'argent comptant, & n'escompte

te aucune sorte d'effets.

Les secours de l'escompte, si nécessaires pour donner à la circulation, l'activité dont le commerce a besoin, ont été négligés chez toutes les nations commerçantes par les administrateurs du commerce. L'art du commerce a supplié en Hollande à l'attention des Législateurs. Un grand nombre de négocians qu'on nomme *Discompteurs*, y escomptent, ainsi que tous les caissiers, qui sont des especes d'hommes publics, dont chacun tient la caisse de plusieurs négocians. Il n'est d'ailleurs point de bon négociant qui n'ait toujours une ressource présente & assurée chez son caissier, dans le moment du besoin, quoiqu'il n'ait point actuellement de fonds dans sa caisse (a).

II.

(a) Les intérêts des nations de l'Europe, &c.

Il est heureux pour le commerce de la Hollande que la Banque ne prête point son crédit, ni n'escompte aucun effet & ne fasse point valoir son dépôt. Si son dépôt étoit rémis sur la place par quelque voye que ce soit, la Banque altéreroit son crédit, & au lieu du bien borné qu'elle produit en donnant plus de facilité & par conséquent plus d'activité aux opérations de commerce, elle feroit un mal infini en doublant les signes des valeurs. En avilissant l'argent, elle feroit monter à un prix excessif toute sorte de main - d'œuvre, toutes les choses nécessaires à la vie, & détruiroit nécessairement les plus précieuses branches du commerce de la République ; principalement celles qui ne sont soutenues que par le travail industrieux , la fabrication des vaisseaux , le fret & les pêches de la baleine & du harang.

La

La fixation du titre & du poids de la monnoye de banque, qu'on a souvent voulu présenter comme une faveur donnée au commerce, ne peut être considérée que comme un avantage bien médiocre, si c'en est un, puisque le commerce fait lui-même la fixation de toutes les monnoyes du monde commerçant, dans une indépendance absolue de toute autre loi que celle du marché, à laquelle il assujettit même la loi de la banque. L'or & l'argent font toujours marchandises au marché, relativement aux valeurs respectives & à leur abondance; & à mesure que les mines d'Europe & celles du Nouveau-Monde répandent dans le commerce une plus grande quantité de ces métaux, ils s'avilissent, & avilissent en proportion la monnoye de banque. La Banque de Londres n'a point suivi en cela les Banques de Venise & de Hollande;

lande ; ses billets & ses payemens se font , & ses écritures se tiennent en especes courantes. Cela paroît plus simple, plus naturel & aussi utile.

Les bénéfices de la Banque ne consistent uniquement que dans les droits imposés sur les dépôts , & les ouvertures des comptes , ou reviremens de parties , qui quoique modiques , donnent un grand produit , parce que les opérations se multiplient à l'infini. Mais cela ne peut être regardé comme une branche un peu considérable des revenus publics , ni comme utile au erédit national (a).

La différence qu'il y a entre l'argent de banque & l'argent courant a une cause réelle dans la Banque. Cette différence est fondée sur ce que la Banque ne se charge des especes qu'elle.

(a) Les intérêts des nations , &c.

le reçoit que sur le pied d'environ cinq pour cent au-dessous de leur valeur dans le commerce. Elle ne reçoit les ducatons qui valent 3 fl. 3 f. que pour 3 fl., les ducats qui ont cours pour 5 fl. 5 f. que pour 4 f. 19. f. 8. p.: ainsi de toute autre monnoye d'or ou d'argent. Car elle ne reçoit point d'or en lingots, ni d'argent en barres. La Banque a par conséquent dans son dépôt en valeur numéraire environ cinq pour cent au-delà du montant des comptes ouverts au crédit des propriétaires. Il est naturel que cet excédent du crédit que donne la banque, & qui est réel dans son dépôt, donne une supériorité de valeur proportionnée sur l'argent courant. C'est-là la raison de la différence d'environ cinq pour cent entre l'argent de banque & l'argent courant, & cette différence s'appelle *agio de banque*, ou simplement *agio*.

Lés.

Les Banques-Lombards établies dans presque toutes les Villes de la République ont moins d'éclat, mais leur administration , si elle étoit exactement conforme à leur institution, feroit infinitement plus d'honneur à l'humanité , lui feroit plus utile en général , favoriseroit beaucoup plus les arts , l'industrie , & par conséquent le commerce., que ne fauroit faire cette Banque célébre , dont tout l'avantage se réduit à conserver un dépôt d'une somme immense , & à donner plus de facilité aux opérations de commerce , en le faisant circuler par de simples écritures en banque. Il ne faut pas réfléchir beaucoup pour donner la préférence à celles de nos institutions qui ont pour but essentiel la protection des arts , de l'industrie , & la population même. L'utilité de notre objet nous autorise à rappeler ici une partie de ce que nous avons dit

dit sur cette matière dans *les intérêts des nations développés relativement au commerce.*

Cette espece de banque qui prête sur gages à intérêts, est une ressource toujours présente pour des besoins pressans qui demandent le secours le plus prompt, sans lequel une infinité de gens de tout ordre & de tout état, des familles entieres, éprouveroient les horreurs de l'indigence, perdroient leur état & le feroient souvent perdre à d'autres. Cette Banque sous une direction sage, est une protection accordée aux malheureux, qui n'ont besoin que d'un apui pour se soutenir, quelquefois même pour faire de grands progrès dans les arts, ou dans le commerce. On a observé que dans les pays où cette Banque est établie, & en Hollande plus qu'ailleurs, une infinité d'ouvriers, de marchands, de négocians

cians même, ne s'y soutiennent tous les ans, ne préviennent des faillites forcées, ou un discrédit ruineux, que par les secours faciles & toujours prêts de cette Banque. C'est cette utilité précieuse qui est le motif d'une des loix fondamentales de cette Banque, qui la tient ouverte à toutes les heures du jour, & tous les jours de l'année sans exception; & de cette autre loi qui veut que la Banque ignore le nom de l'emprunteur, & ne connoisse d'autre propriétaire du gage que le seul porteur du billet qu'elle a délivré; qui veut même qu'elle garde rigoureusement le secret qu'on ne lui a pas confié. Une très-longue expérience a si bien constaté cette utilité dans un si grand nombre de villes de commerce, & chez tant de nations, différentes de mœurs & de religion, qu'il n'est pas possible de la contester. Si on veut contredire cet établissement,

bliſſement, on ne peut que se rejeter sur les abus qui se font glissés dans l'administration: & il est vrai que les abus font considérables presque partout, excepté dans quelques Villes de l'Italie, qui a donné aux autres nations le modele de cette institution , produite par l'amour de l'humanité & l'esprit du bien public. Mais les abus introduits dans cette administration, ne peuvent faire condamner une telle institution. Il faut la conſerver, condamner & réprimer les abus.

Si par ſucceſſion de tems la ſociété pervertit & déprave des hommes; s'ils font entraînés par une infinité de préjugés, ſource inépuisable de vices, d'erreurs & d'abus, il est tout ſimple que leurs meilleures institutions s'en resſentent, & que les abus s'introduisent dans leur administration. C'eſt à des hommes éclairés & animés par l'amour du bien

bien public, à solliciter, à provoquer une sage réforme par un tableau touchant de l'intérêt public & des réglements que l'humanité demande à ceux qui gouvernent le peuple. Au lieu de s'élever contre un établissement formé pour le soulagement, l'appui & le soutien des malheureux, sur le prétexte d'une morale peu réfléchie, dont la sévérité ne séduit que des esprits faibles ou peu éclairés ; il faudroit s'efforcer de ramener à la pureté, au désintéressement & à l'objet unique de l'institution, l'administration d'un établissement si utile, si nécessaire au bien de l'humanité.

On n'envisage plus cette Banque, presque partout où elle est établie, comme un secours public, comme une caisse uniquement ouverte pour l'intérêt de ceux qui ont le malheur d'en avoir besoin ; ce qu'on peut regarder

comme la premiere cause des abus qui se sont glissés dans son administration. On a perdu de vûe cet objet unique de son institution, pour la regarder comme un domaine dont on a cherché à améliorer le produit ; & d'un secours heureux dans sa fondation , on en a fait en beaucoup d'endroits un secours malheureux & destructif. Au-lieu d'en faire une source de revenu , un objet de finance ; les frais que le secours coûte au public , ne devroient jamais être portés au-delà de ce qu'exige l'entretien de la Banque. Pour trouver ces frais il falloit bien établir un intérêt au-dessus du taux de la place. Mais l'intérêt devroit-il être pour toute somme au dessous de 1000 fl. de quinze & un quart pour cent , sans compter les frais du billet & du logement du gage dans le dépôt , & pour 1000 fl. & au-dessus , de six pour cent outre les mê.

mêmes frais, chez une nation où l'argent est à deux & demi ou trois pour cent ? Cet intérêt, sur-tout celui auquel on soumet les petites sommes, est d'autant plus ruineux & destructif, que ce fardeau énorme est imposé sur les emprunteurs les plus pauvres, qui n'ayant pas de gage à donner au dessus de 1000 fl. ne peuvent se procurer la douceur de l'intérêt modéré de six pour cent. Cet intérêt excessif est contraire à l'objet de l'institution, qui fut de donner un secours utile & non un secours funeste à ceux qui y ont recours, puisqu'il accélere ou précipite leur ruine. On ne doit pas alléguer, pour favoriser l'excès d'un tel abus, la nécessité d'entretenir une administration d'un grand détail, & qui exige de grands frais ; puisque les Banques-Lombards ou Monts de Piété se sont toujours soutenus en Italie, & ne se sont jamais

H 2 écar-

écarté de leur loi primitive dictée par l'humanité ; qui n'impose que des intérêts très-modiques sur les petits gages ; qui protège ainsi les emprunteurs les plus pauvres , en leur rendant le secours plus utile , & n'impose le plus fort intérêt que sur les gages les plus riches.

C'est encore un abus énorme qu'on a laissé introduire dans les ventes , de retenir neuf pour cent sur le produit de la vente de chaque gage en particulier , & de faire payer encore neuf pour cent en sus de l'adjudication sur le prétexte des frais de vente . Ce n'en est pas un moins grand que de souffrir que les ventes se fassent au *rabais* , au-lieu de les faire *au plus offrant* , & que des Commis & des Estimateurs se fassent adjuger des gages , sur-tout de la bijouterie . La fortune d'un jouaillier estimateur acquisé

quise dans cet emploi , ne sauroit manquer d'affliger infiniment le public. D'un côté cet abus fait resserrer considérablement les secours de la Banque , parce qu'on n'y reçoit de gages que sur une estimation du cinquième ou du quart. de leur valeur , & de l'autre , la valeur entiere de ces gages se trouve enfin absorbée par des frais & par une vente mal faite.

Cependant on se plaint encore dans quelques Villes que cette Banque donne souvent de la perte. Ce qui pourroit paroître un paradoxe , si l'on ajoute à l'usage d'un intérêt exorbitant , l'usage général & rigoureusement suivie des Employés de ne prêter qu'un quart ou au plus un tiers de la valeur des gages ; c'est pourtant un fait certain , & qu'il n'est que trop facile d'expliquer. Indépendamment de l'abus des ventes *au rabais*, des adjudications aux Commis

& aux Estimateurs , on ne met point ou fort peu de gages en vente composés de différentes pieces d'étoffes , de linge ou autres hardes , en paquets ou ballots , dont les Commis n'ayent eu le soin d'en retirer la partie la plus précieuse , un moment avant que de les exposer en vente . Il faut bien par cette raison encore que le produit des ventes se trouve souvent au-dessous , non-seulement de la valeur des gages , mais aussi des sommes que la Banque a prêtées .

De tels abus ont sans-doute beaucoup contribué à faire rejeter l'idée d'une établissement si utile , même si nécessaire , chez les nations qui jusques à présent ont refusé de l'adopter . On a eu raison de redouter les abus , mais on n'a peut-être pas eu raison de s'y arrêter . Il feroit très-facile de les corriger , & bien plus facile encore de les pre-

prévenir, chez une nation sage & éclairée, qui voudroit donner aujourd'hui un secours si nécessaire à son commerce, sur-tout si on soumettoit l'administration de cet établissement à l'inspection de bons négocians, & si au lieu de le regarder comme un fonds qui doit être riche, qui doit rapporter un revenu, on restraignoit les intérêts & les frais qu'on fait supporter par les emprunteurs, à ce qui est rigoureusement nécessaire à son entretien.

Le dépôt de cette Banque pourroit être regardé aussi comme le thermomètre de l'opulence ou de la misere du peuple des Villes où elle est établie. Si dans quelques-unes on jettoit les yeux sur la multitude & la nature des gages qui y sont portés continuellement, on feroit convaincu que les moyens de subsistances sont resserrés, que non-seulement le peuple ne trouve point assez

de ressources dans l'industrie pour se procurer les commodités, mais même les choses nécessaires à la vie; que les pauvres ne peuvent manquer de s'y multiplier; que la dépopulation doit en être la suite infaillible; & cette observation porteroit les Régences à la recherche des moyens d'occuper le peuple ou de lui rendre son travail plus utile.



C H A P I T R E X V I I I.

*Du Commerce de Fret , de celui de Banque , de celui de Commission
& de celui d'Assurances.*

L E commerce de Fret , celui de Banque , celui de Commissions & celui d'Assurances sont les branches du commerce de la République , les plus solidement riches , principalement

ment le Fret & la Commission , qui sont deux branches toujours sûres & privilégiées , qui ne sont accompagnées d'aucuns risques ; mais ces branches ont en même tems leur source uniquement dans l'ensemble de toutes les autres branches du commerce de l'Etat ; en sorte que leur décroissement , leur accroissement , ou leur conservation , dépendent entièrement de l'état plus ou moins florissant de l'universalité du commerce . Il faut donc regarder généralement toutes les autres branches du commerce de la Hollande , comme autant de canaux qui apportent dans le sein de la République l'aliment du commerce de Fret , de Commission , de Banque & d'Assurance ; qui enrichissent en même tems un millier de Courtiers , & fournissent mille moyens de subsistances à un peuple nombreux . Ce sont-là les vraies & les plus solides

richesses qui résultent d'un grand commerce d'économie , tel que celui de la Hollande.

La navigation est sans contrédit le principe d'une grande puissance ; & , ce qui devroit être plus intéressant pour l'humanité , la navigation est la source d'un grand commerce. La nation qui s'y livre , multiplie promptement ses vaisseaux à l'infini , & la pratique lui donne cet avantage , que ses navigateurs deviennent plus hardis , & navigent plus sûrement que ceux des autres nations : par cette raison cette nation emploie moins d'hommes , & fait les transports à plus bas prix que les autres.

Une nation navigante attire à elle les matériaux nécessaires à la construction , les matelots des autres nations , & toute sorte d'ouvriers pour tous les ouvrages qui tiennent à la marine. C'est ainsi que

que la Hollande a infiniment augmenté sa population aux dépens des autres nations. C'est ainsi qu'une nation navigante peut détruire ensuite la marine des autres nations ou l'empêcher de s'élever, ou l'empêcher de lui nuire. Elle fait à cet égard, ce que font d'autres nations à l'égard des manufactures: Ce sont les mêmes conséquences des mêmes principes dans deux objets différents. Mais la navigation influe beaucoup plus que l'autre sur l'élévation de la puissance politique; car les manufactures ne fauroient qu'attirer l'argent dans l'Etat; & la navigation, outre les richesses qu'elle procure, donne à l'Etat une force réelle. Il est même difficile aux nations qui excelltent ou qui dominent dans l'art des manufactures, d'empêcher les autres nations d'établir chez elles la même industrie. Il est bien plus aisé à la nation qui domine

ne sur mer, d'empêcher qu'une autre nation s'y établisse puissamment, ou y prenne une trop grande supériorité.

Le but principal où doivent tendre toutes les nations qui navigent, c'est de construire des vaisseaux parfaits & bons voiliers, & de les construire à meilleur marché que les autres nations. La Hollande s'est donné pendant longtems ces deux avantages: le premier, autant que la situation de ses ports a pu le lui permettre, & le second, tant qu'a duré le bas prix de la main-d'œuvre, en se procurant avec une grande économie les matériaux de la premiere main.

Les Hollandois, dit M. de Montefieu, se sont procuré par leur sagesse & leur industrie, des avantages dans cette branche de commerce, auxquels les autres nations n'ont encore pu atteindre. Ils gagnent peu, mais ils

ils ont trouvé le moyen de répéter souvent le petit bénéfice par leur extrême attention sur l'économie, & de multiplier leurs richesses en multipliant leurs opérations de commerce. Le bénéfice du fret est leur principal avantage. Il provient 1^o. de ce que par le moyen de leur entrepôt général, ils sont toujours assurés du double fret, d'aller & de retour. 2^o. On ne voit point, comme chez les autres nations, les vaisseaux des Hollandois naviger sur leur leſt. 3^o. Ils ne font presque point de fraix de relâche pour attendre un chargement, & chez eux ils sont expédiés sans fraix & promptement. 4^o. leur construction & la légéreté de leurs manœuvres exigent moins d'équipages. 5^o. tout ce qui sert à la navigation est exempt de droits. On verra dans le Chapitre de l'impôt que M. de Montesquieu n'étoit pas bien instruit des

H 7 droits

droits de la finance à l'égard de la marine.

On feroit encore dans l'erreur, si l'on croyoit que les vaisseaux Hollandois ne navigent jamais à faux fret, ou avec un fret qui donne de la perte ou fort peu de bénéfice: Les négocians Hollandois en sont indemnisés par les Commissions que le fret, quel qu'il soit, leur procure. C'est un avantage qui manquera toujours aux François pour étendre le commerce de fret; parce qu'ils n'ont que des entrepôts particuliers, presque tous bornés à des classes ou sortes de marchandises différentes; parce qu'il faut avoir, comme la Hollande, un entrepôt général pour attirer le commerce de Commission dans toute son étendue; & le commerce de Commission est la principale base qui soutient le commerce de fret. Il n'y a point de maison de commerce qui

qui veut s'élever aux grandes affaires qui ne se donne un ou plusieurs vaisseaux, non pour le bénéfice du fret, mais pour étendre & accroître son crédit & le commerce de Commission, qui est la source des richesses du commerce pratique la plus heureuse & la plus solide.

Les bas-fonds des atterrages de la Hollande & le peu de fond de ses Ports (^a), obligent les Hollandais de donner à leurs vaisseaux une forme ronde & large de fond ; au lieu que les navires des autres nations qui ont de bons Ports, sont par le bas d'une forme qui les fait entrer profondément dans l'eau. Cette mécanique, observe M. de Montesquieu, fait que ces derniers navires navigent plus près

(^a) Les Ports de l'Italie en général, & ceux de la Baltique, ont le même défaut.

près du vent , & que les premiers ne navigent presque que quand ils ont le vent en poupe. Un navire qui entre beaucoup dans l'eau , navige vers le même côté à presque tous les vents ; ce qui vient de la résistance que trouve dans l'eau le vaisseau poussé par le vent, qui fait un point d'appui , & de la forme longue du vaisseau qui est présenté au vent par son côté , pendant que par l'effet de la figure du gouvernail , on tourne la proue vers le côté où l'on veut faire route ; en sorte qu'on peut aller très-près du vent , c'est-à-dire , très-près du côté d'où vient le vent.

Mais quand le navire est d'une figure ronde & large de fond , & que par conséquent il enfonce peu dans l'eau , il n'y a plus de point d'appui : le vent chasse le vaisseau qui ne peut résister , ni gueres aller que du côté opposé au vent.

vent. D'où il suit que les vaisseaux d'une construction ronde de fond, sont plus lents dans leurs voyages. 1^o. Ils perdent beaucoup de tems à attendre le vent, sur-tout s'ils sont obligés de changer souvent de direction; 2^o. Ils vont plus lentement, parce que n'ayant pas de point d'appui, ils ne sauroient porter autant de voiles que les autres.

Les grands vaisseaux de construction Hollandoise ont d'ailleurs l'avantage de résister de même aux gros tems, que ceux de construction Angloise ou Françoise: ils résistent également dans une tempête, par leur poids, à l'impétuosité des flots. C'est par cette raison que la forme de la construction n'influe point sur le cours des primes d'assurance dans les bourses d'Amsterdam & de Rotterdam, où l'on assure indifféremment au même prix, sur les vais-

vaisseaux de construction Françoise & de construction Hollandoise. On croit que l'économie Hollandoise accroît infinitement les risques de mer ; parce que les équipages ne sont point assez nombreux pour le service dans un gros tems , & pour secourir leurs vaisseaux dans le péril ; & que l'épargne sur le nombre des équipages les expose plus fréquemment à des naufrages & à des avaries. Il semble que cela devroit être. Cependant les Assureurs , dont toute l'attention se porte sur le calcul le plus exact des risques possibles , assurent généralement tous les navires Hollandois au même prix que les navires François , dont les équipages sont le double plus nombreux. On pourroit peut-être attribuer à l'ignorance de la manœuvre , à celle d'un pilote , à celle du maître , à son imprudence , ou au défaut de discipline , les trois quarts des nau-

naufrages & des avaries , puisqu'il est incontestable que les accidens de mer sont bien moins fréquens aujourd'hui chez toutes les nations où l'on a perfectionné l'art de la navigation.

La construction est la plus précieuse fabrique de la Hollande , & quoique cette branche importante de l'industrie des Hollandois ait souffert un décroissement proportionné à celui des autres branches , la Hollande ne sauroit la perdre. L'art de la construction dans toutes ses parties y est porté à un aussi grand degré de perfection & d'économie que chez aucune autre nation commerçante. La forme Hollandoise est celle qu'on donne généralement à tous les bâtimens construits pour la navigation de la Hollande parce que c'est celle qu'exigent la situation de ses ports & la nature de ses atterrages ; mais lorsqu'on y construit par commission pour

pour l'étranger, ce qui arrive souvent, on fait également donner aux navires toutes les formes que l'étranger demande.

Le plus grand chantier de la Hollande est sans doute, comme on l'a observé dans le Chapitre des manufactures, celui du village de Sardam, qui peut, dit-on, livrer un vaisseau de guerre par jour, si on veut donner aux négocians de ce village trois mois d'avance; on construit cependant dans tous les ports de la Hollande des bâtiments de toute sorte, grands & petits; & cette construction ne peut être qu'immense pour soutenir une navigation aussi prodigieusement étendue que celle des Hollandois. Il est aisé de se représenter le nombre infini d'ouvriers sans cesse occupés sur les chantiers, ceux qui le sont dans les différentes manufactures qui donnent à une partie des

ma-

matériaux de construction les préparations qui leur font nécessaires pour être employés ; le nombre de négocians & de travailleurs qu'occupe le commerce de ces matériaux , soit ouvrés , soit bruts , & le nombre d'autres ouvriers ou marchands auxquels la subsistance des premiers fournit en même tems & nécessairement des moyens de subsister . Si l'on ajoute ensuite à ce tableau l'emploi des hommes dans la navigation , les travaux aux armemens & désarmemens , à charger & à décharger les vaisseaux ; les loyers des magasins & les travaux en magasin ; les Commissions , & enfin les bénéfices des propriétaires des bâtimens sur leur loyer tous frais déduits , on aura une idée du bénéfice immense du fret pour la République . Ce bénéfice est d'autant plus précieux qu'il est toujours certain , qu'il est privilégié sur les marchandises

ses, qu'il est payé par les étrangers, même quand le commerce donne de la perte; & qu'enfin il se divise en un nombre infini de mains & fait subsister un peuple nombreux.

Le commerce de fret est principalement entretenu par le commerce d'économie, qui a fait la Hollande le magasin général des marchandises des quatre parties du monde. Il ne faut pas croire cependant que la navigation Hollandoise soit toute entière pour le compte des Hollandois, & que leur commerce consiste uniquement à aller acheter les marchandises des nations du Midi pour les transporter chez eux, & là en former des assortimens pour le Nord, & ainsi du Nord pour le Midi. C'est par ce commerce que les Hollandois formerent d'abord leur entrepôt général; mais cet entrepôt formé, la Hollande fut bientôt regardée comme le

le premier marché de l'Europe, & ce commerce donna naissance à une autre branche infiniment précieuse en ce qu'elle produit également des moyens de subsistance au peuple, & donne une grande étendue au commerce de fret. Ce marché regardé par les négocians de toutes les autres nations, comme celui où il leur étoit le plus facile & le plus commode de faire vendre & acheter toute sorte de marchandises, donna aux Hollandois un commerce de Commission très-étendu; ensorte qu'une grande partie des marchandises est aportée aujourd'hui en Hollande par les vaisseaux Hollandois pour le compte des étrangers, & transportée de même; & qu'une grande partie du commerce des Hollandois consiste à vendre & à acheter pour compte d'autrui.

La Commission a fait naître elle-même une autre branche très-riche, qui con-

consiste dans l'usage du crédit, & cet usage attire & étend en même tems le commerce de Commission. Les négocians Hollandois donnent un crédit aux négocians des autres nations, sur les marchandises qui leur sont envoyées en Commission, jusques à concurrence des deux tiers ou des trois quarts de leur valeur. Ce crédit est précieux au commerce des étrangers, & en même tems qu'il favorise le commerce de Commission, il donne lieu à des acceptations, à des remises, à des provisions & des courtages conséquemment à de nouveaux bénéfices. Ils donnent encore un crédit aux négocians qui leur commettent des achats, pour leur remboursement, pour lequel ils ne tiennent qu'à deux mois, & deux mois après leur expédition ; ce qui donne aux acheteurs quatre mois de crédit ; & ce crédit est également accompagné de petits

pétits bénéfices au-delà du droit de commission.

Les négocians Hollandois se livrent peu au commerce de Banque qui a pour objet les traités & remises ou la circulation d'une place à l'autre, uniquement pour profiter du bénéfice du change, qu'on nomme *arbitrage*. Cette branche de la Banque est sans-doute trop délicate & trop difficile à suivre avec succès. Mais un grand nombre de négocians, d'Amsterdam sur-tout, tiennent & acceptent pour le compte de négocians étrangers, & uniquement pour gagner la provision. C'est un usage du crédit très-précieux au commerce lorsque la sageffe le dirige. Car il y a plusieurs manufactures très-importantes qu'on ne sauroit soutenir sans ce secours; telles sont les manufactures de soie de Lyon auxquelles on donne un crédit de vingt mois, & celles

d'Angleterre, qui en exigent un de deux ans.

Ces deux branches infiniment précieuses du commerce de la Hollande, le fret & la commission, sont sans cesse entretenus par l'intérêt & l'intelligence de ses négocians. Ceux qui les cultivent, & c'est le plus grand nombre des négocians de la première & de la seconde classe, s'adonnent au commerce de fret pour étendre celui de commission. Ils ont pour maxime d'en tenir un ou plusieurs navires. Le commerce occupe des fonds considérables, mais avec ce double avantage, sous la direction des bons négocians, qu'il donne un bénéfice certain & procure nécessairement beaucoup de commissions : car rien n'est plus naturel que d'attendre que la vente d'une partie des cargaisons à fret sera commise aux propriétaires du navire.

Le commerce des Assurances étoit autrefois une branche de commerce extrêmement riche, sur-tout à Amsterdam. La plupart des autres ports de l'Europe y faisoient assurer, & les risques des Assureurs multipliés & divisés à leur gré, ne pouvoient manquer de les enrichir. Les avantages de ce commerce mieux connus depuis plusieurs années, il s'est élevé un grand nombre de Chambres d'Assurance, & les Assureurs particuliers se sont aussi multipliés dans toutes les places de commerce. Cependant cette branche de commerce est encore riche en Hollande, tant parce que sa navigation est très-étendue, que parce que les négocians étrangers en faisant des envois en Hollande, accompagnent assez souvent les avis qu'ils en donnent à leurs correspondans, de l'ordre de faire assurer.



CHAPITRE XIX.

Observations sur les progrès & le décroissement du commerce, & sur les moyens de l'accroître.

Ces différentes branches de commerce, qui consistent à louer des vaisseaux, à faire des ventes & des achats pour le compte de tous les négocians de l'Europe ; à faire circuler un grand crédit & une somme immense en papier, toujours accompagnée de bénéfices de provision & de courtage ; & les assurances, ont comme on l'a observé, pour base toutes les autres branches du commerce de la République. Ainsi c'est de l'état plus ou moins florissant de l'universalité du commerce, que dépend le plus ou le moins d'étendue de ces branches particulières.

II

Il faut observer cependant que ces quatre branches du commerce de la Hollande, n'ont point les fondemens de leur prospérité dans les bénéfices des autres branches, mais uniquement dans le volume de marchandises qui composent l'entrepôt général. Il importe peu pour ces quatre branches de commerce que les négocians vendent & achettent avec peu ou beaucoup de bénéfice, mais il importe infiniment pour les conserver, que les négocians tiennent les magasins de la Hollande toujours au même degré d'abondance & d'assortimens de toutes les marchandises des quatre parties du monde, & que le commerce d'économie soutienne toujours la réputation qu'il a donnée à la Hollande, d'être le premier marché de l'Europe. Mais si les décroissemens des autres branches de commerce diminuent le volume des

magasins de ce marché, il faut nécessairement que le commerce de fret, celui de commission, la Banque & les Assurances diminuent en proportion. Or ce décroissement est assez sensible dans chaque branche de l'universalité du commerce, si on en excepte le commerce de l'Amérique & celui de la Côte d'Afrique qui en est le premier fondement.

On n'a écrit jusqu'à présent sur le commerce de la Hollande que pour en faire l'éloge. On ne l'a observé que dans l'état de sa grande prospérité: & de quelle utilité peuvent être des éloges de cette nature? Quels services a-t-on rendus au commerce de la République par tous ces éloges dont on a souvent accompagné des tableaux peu fideles? On n'a fait qu'exciter une jalouse de commerce chez toutes les autres nations commerçantes contre les Hollandais;

dois , & une jalousie presque toujours injuste. Car si on vouloit observer la marche du commerce & de l'industrie , on se convaincroit aisément que les progrès de l'industrie Européenne doivent infiniment à l'activité de l'industrie & du commerce des Hollandois.

Avant la naissance de la République , le commerce de l'Europe étoit entre les mains des négocians de quelques Villes d'Italie , & des Villes Anfératiques ; Lisbonne & Cadix s'étoient élevées au rang des premières places de commerce par les découvertes de l'Amérique & de la nouvelle route aux Indes-Orientales. Mais avant que les Hollandois eussent regardé la mer comme leur domaine & l'eussent couverte de leurs vaisseaux , les trois quarts de l'Europe étoient sans industrie , & la plupart des nations ignoroient les avantages du commerce & toutes les ressour-

ces de leurs propres fonds, que le commerce des Hollandois a développées & animées. Ils ont porté une plus grande abondance dans tous les marchés, & produit chez les consommateurs toutes les denrées & les marchandises à un meilleur prix. Leur cabotage, cette branche de commerce qui a pour objet d'établir l'abondance chez toutes les nations de tout ce qui leur manque, & de les débarrasser de leur superflu, a produit des avantages infinis dans le détail des intérêts de chaque nation, par l'activité qu'elle a donnée à la circulation des denrées, des marchandises & de l'argent: en facilitant & en étendant les consommations, les Hollandois ont donné les plus grands encouragemens à la population, à l'agriculture & à l'universalité de l'industrie Européenne. La concurrence qui est née de cette industrie même, ainsi animée

par

par les Hollandois, rend le commerce des Hollandois encore plus précieux & plus nécessaire à l'intérêt général de toutes les nations, qui demande que la plus grande concurrence soit toujours entretenue: & c'est pour cet intérêt général, autant que pour celui de la République elle-même qu'on ne doit dissimuler ni les décroissemens de son commerce, ni les causes de ces décroissemens, & qu'on doit s'occuper de la recherche des moyens, non seulement de conserver, mais d'accroître eucore une concurrence respectivement si utile à l'intérêt général des nations de l'Europe & à celui de la Hollande en particulier.

C'est-là ce que le tableau du commerce de la Hollande présente de plus intéressant pour quiconque se plaît à la recherche & à l'observation des vérités utiles. On ne sauroit donc trop fixer son attention sur les causes des décroissemens

semens du commerce, & sur les moyens de le conserver ou de l'accroître.

(a) La puissance que la Hollande a montrée à l'Europe pendant le siècle dernier & au commencement de celui où nous vivons, est dans l'histoire du monde le seul exemple d'une puissance si étendue, uniquement & si rapidement formée par les richesses que procure le commerce.

Il falloit pour l'élever au degré de grandeur où nous l'avons vue, que les Portugais enlevassent aux Vénitiens le commerce des Indes-Orientales, en ouvrant au commerce une nouvelle route par le Cap de Bonne-Espérance; qu'ils fissent la conquête des Côtes Occidentales de l'Afrique; qu'en même tems Colomb fit la découverte de l'Amérique pour le compte des Rois d'Espagne; que Philippe II. réunît les conquêtes.

(a) Les intérêts des nations, &c.

quêtes des Portugais en Afrique & dans les Indes avec celles des Espagnols dans l'Amérique; que le même Philippe II. obligeât par un mauvais gouvernement ses peuples des sept Provinces-Unies de secouer le joug de sa domination pour se former en République; que par le même vice du gouvernement, il opprimât le commerce de ses autres Provinces des Pays-Bas, sur-tout celui de Bruges & d'Anvers; que cette République naissante se trouvât fortifiée dans son berceau par la situation de son territoire, par la nécessité de devenir industrielle pour subsister; qu'elle fût fortifiée encore par un grand nombre de réfugiés, par la guerre même que la conservation de sa liberté l'obligeoit de soutenir, qui la mit en peu d'années en état de profiter de la faiblesse du gouvernement de ses anciens maîtres pour les dépouiller de pres-

que tous les établissemens que le Portugal avoit acquis en Afrique & dans les deux Indes, & de s'approprier la ma-jeure partie de leurs richesses. Il a fallu qu'en même tems l'Angleterre & la France ignorassent également le prix du commerce maritime, & que presque tout le commerce de l'Europe fût alors entre les mains foibles des Portugais & des Espagnols, que la mollesse du gouvernement d'Espagne livroit aux conquêtes des Hollandois ; entre les mains des Italiens qui avoient perdu ce-
lui des Indes par le Levant & ne pouvoient plus y prendre part, que de la seconde main ; dans celles de quelques Villes Anréatiques , qui ne pouvoient non plus faire qu'un commerce d'économie , & dont le gouvernement d'Espagne avoit lui-même détruit la plus ri-
che qui étoit Anvers , dont le com-
merce s'étoit réfugié en Hollande.

Telles

Telles sont les circonstances toutes réunies en même tems, qui ont ouvert à la Hollande, pour ainsi dire, au moment de la naissance de cette République, le commerce des quatre parties du monde. Devenue maîtresse du commerce des Indes-Orientales & de la majeure partie de celui de la Côte d'Afrique & de celui de l'Amérique, tant par ses propres établissements dans ces deux parties du monde que par une bonne partie du commerce d'Espagne dont elle s'étoit emparée; elle fit bien-tôt tout le commerce de l'Europe avec d'autant plus de facilité & de succès, qu'elle n'avoit presque aucune concurrence à combattre. Les Hollandois avoient en même tems donné à la pêche du harang une assez grande étendue pour en approvisionner toute l'Europe. Cette pêche fut aussi l'un des moyens qui concoururent à l'élévation de la marine.

marine la plus étendue alors de l'Europe, & aux progrès du plus grand commerce. Cette marine contribua encore par la nécessité même de l'entretenir, à étendre le commerce de la République chez toutes les nations du Nord. Il fallut y aller chercher généralement tous les matériaux nécessaires à la construction ; & l'esprit d'économie réuni à l'esprit de commerce, fut affortir des cargaisons du produit de sa pêche, de celui de plusieurs manufactures qui s'étoient réfugiées en Hollande & qui y étoient florissantes, avec les retours des Indes, d'Espagne, de France & d'Italie. Sa balance avec le Nord étoit désavantageuse : elle la falloit avec l'argent du Mexique & du Pérou, qu'elle se procuroit avec les marchandises de ses manufactures, de celles de France & d'Italie, avec leurs denrées, avec sa pêche, avec les

les retours de l'Amérique & principalement ceux de la Compagnie des Indes, pendant longtems la seule Compagnie des Indes en Europe qui l'a importé des denrées & des marchandises de l'Asie. Ses retours du Nord & ceux de l'Allemagne qui excéderent bientôt les besoins de sa marine & de ses manufactures, lui servirent ensuite à affortir des cargaisons pour la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, & même pour l'Angleterre. Les Hollandais entrerent en même tems en concurrence avec les Vénitiens dans le commerce du Levant, & les Villes Anfératiques ne furent plus que des entrepôts de la Hollande.

C'est ainsi que les richesses du commerce, & les plus grandes richesses qu'aucune nation ait jamais acquises, mirent la Hollande en état de conclure à Munster en 1647. un Traité de paix avan-

avantageux avec le successeur de ses anciens maîtres, même de le protéger ensuite, & de combattre l'Angleterre qui se déclara sa rivale.

Les Hollandais ont soutenu pendant quelque tems leur commerce & leur puissance, élevée par leur commerce, dans cet état de splendeur, par leur économie, par leur industrie & par l'art de la négociation. C'est à cette époque de la grandeur de la puissance Hollandoise, que l'Angleterre qui avoit commencé sous le regne de la Reine Elisabeth à ouvrir les yeux sur ses ressources & sur les vrais moyens d'accroître sa puissance, regarda la Hollande comme une nation rivale. L'Angleterre avoit déjà une marine assez puissante pour ce tems-là. Les Puissances du Nord n'avoient pas encore pensé à s'en donner une: Celle de la France étoit entièrement négligée, & celle de l'Espagne, pres-

presque détruite, lorsque l'Angleterre fut convaincue qu'elle ne pouvoit disputer aux Hollandois les richesses d'un grand commerce que par une grande marine. Tels furent les motifs de son Acte de Navigation; & les circonstances lui donnerent la facilité de faire observer par toutes les nations une loi également injuste & hardie, qui devoit être le principe de cette prodigieuse élévation de forces maritimes qui de nos jours a fait craindre la monarchie universelle du commerce.

Cette loi, qui interdit l'entrée de tous les Ports de la Grande Bretagne à tout vaisseau étranger chargé d'autres denrées & d'autres marchandises que celles du cru de sa nation, sembloit n'intéresser alors que la Hollande, parce qu'elle étoit la seule nation dont le commerce entièrement d'économie, embrassoit celui de toutes les autres nations,

tions, & que celui de l'Angleterre en étoit une branche assez considérable. Par cette loi l'Angleterre avoit prononcé une interdiction formelle de son commerce à la Hollande en particulier, puisqu'elle étoit la seule nation qui ne pût rien transporter de son cru en Angleterre.

C'est depuis cette époque qu'on peut observer le décroissement du commerce de la Hollande ; décroissement peut-être trop peu sensible d'abord pour attirer l'attention du gouvernement. Ce décroissement a eu deux causes indépendamment de l'Acte de Navigation de l'Angleterre ; dont l'une pouvoit être facilement prévue, & peut-être évitée, & les effets de l'autre pouvoient être considérablement affoiblis. Les guerres survenues depuis cette époque, & les progrès des connaissances du commerce, qui n'ont cessé de s'accroître

tre jusques à présent chez toutes les autres nations devoient nécessairement diminuer le commerce des Hollandois.

Les guerres terminées par les Traités de Nimegue, de Riswick, d'Utrecht, & enfin la dernière par le Traité d'Aix-la-Chapelle, ont successivement obligé la République de faire usage d'un grand crédit, & de faire des emprunts énormes pour en soutenir les frais. Les dettes ont surchargé l'Etat d'une somme immense d'intérêts, qui ne pouvoient être payés que par une augmentation excessive d'impôts, dont il a fallu faire porter la plus forte partie par les consommations dans un pays qui n'a qu'un territoire extrêmement borné, & par conséquent par l'industrie. Il a donc fallu faire enchérir infiniment la main-d'œuvre. Cette cherté de la main-d'œuvre a non-seulement restreint presque toute sorte de fabrique & d'industrie

dustrie à la consommation intérieure, mais elle a encoré porté un coup bien sensible au commerce de fret, partie accessoire & la plus précieuse du commerce d'économie: car cette cherté a rendu la construction plus chere, & augmenté le prix de tous les ouvrages qui tiennent à la navigation, même de tous les ouvrages des ports & des magasins. Il n'étoit pas possible que l'augmentation du prix de la main-d'œuvre ne donnât, malgré tous les efforts de l'économie Hollandoise, un avantage sensible aux autres nations qui vouloient se livrer au commerce d'économie & à celui de fret.

La seconde cause du décroissement du commerce de la Hollande a fait des progrès assez rapides, & ne cesse d'en faire tous les jours. Sa Compagnie des Indes a perdu infiniment de ses avantages par l'établissement de celles d'Angle-

gleterre, de France, de Danemarck & de Suéde; mais c'est sur-tout la concurrence de celle d'Angleterre qu'elle a le plus à redouter. Toutes les autres nations tendent à faire tout leur commerce directement; & les nations autrefois les moins commerçantes de l'Europe, touchent presque à ce point. Les Ports de la Baltique, les Villes de l'Allemagne, font, autant qu'il leur est possible, le commerce directement avec les nations du Midi, & augmentent tous les jours leur concurrence avec les Hollandais dans le commerce d'économie. Chaque nation s'efforce de faire tout le commerce qu'elle peut faire, & aucune ne peut presque donner des accroissemens à son commerce qu'aux dépens de celui de la Hollande.

Cependant cette industrie devenue générale, peut bien restringer encore le commerce de la Hollande; mais d'un côté

côté elle ne fauroit s'étendre jusques à une entiere destruction, & de l'autre la République peut en ralentir les progrès. Ses retours des Indes-Orientales & de l'Amérique joints à sa pêche, la mettent en état de former des affortimens qui lui donneront toujours une supériorité décidée sur ses concurrens des Villes Asiatiques, qui ne fauroient se procurer une pareille faculté; & cet avantage feroit bien plus considérable encore, si la République donnoit de nouveaux soins à ses Colonies de l'Amérique. Si on se livroit à l'amélioration, on pourroit en étendre les productions au point de remplacer dans l'universalité du commerce une partie des diminutions qui y sont survenues. C'est là l'une des plus précieuses branches du commerce de la Hollande, & qui mérite d'autant plus d'attention qu'elle n'est point précaire, comme la plus part

part des autres, & qu'elle est susceptible d'une grande amélioration par les soins seuls de l'administration.

Ce seroit un moyen bien puissant de relever le commerce d'économie, que de diminuer la cherté de tous les ouvrages, de toute l'industrie sur-tout, qui tient à la navigation, par le bas prix de la main-d'œuvre. Mais il faudroit pour y réussir, supprimer les accises sur toutes les choses nécessaires à la vie, & diminuer en même tems les droits d'entrée & de sortie par un nouveau tarif. Il seroit bien difficile, peut-être impossible, de concilier un encouragement de cette nature, quelque utile & nécessaire qu'il paroisse, avec les charges de l'Etat & le paiement des intérêts des dettes publiques. Mais quels que soient les progrès de la seconde cause du décroissement du commerce de la Hollande, on doit voir

voir que les richesses que le commerce y a accumulées servent aujourd'hui à le conserver, & même à en accroître deux branches très-importantes.

L'argent qu'une balance toujours avantageuse a accumulé en Hollande, n'y trouve d'emploi depuis longtems ; que sur les Obligations de l'Etat à deux & demi pour cent, & cet emploi dans des effets extrêmement recherchés ne fauroit en occuper qu'une très-petite quantité, & telle qu'elle ne peut faire aucune sensation : ensorte que lorsque les emprunts publics sont fermés chez les autres nations, la Hollande contient des capitaux immenses qu'il est impossible de placer ailleurs que dans le commerce. Il arrive de-là qu'un commerce qui ne rend que deux & demi ou trois pour cent, est encore suffisamment riche pour une nation qui a de grands capitaux qu'il lui est impossible de placer

cer ailleurs avec autant d'avantage: & il n'y a point encore de nation commerçante en Europe, qui soit en état de soutenir une telle concurrence, ou de la combattre avec succès dans le commerce maritime, sur-tout dans le commerce de fret & d'économie. Ce n'est pas parce que l'intérêt de l'argent est en Hollande à deux & demi ou à trois pour cent, qu'elle conserve l'avantage de la concurrence; mais parce qu'il y est sans emploi, même à ce prix, & que l'emploi dans le commerce y est forcé, quel qu'en puisse être le profit. La raison en est qu'on y préfere un petit bénéfice à un dépôt stérile.

Ce sont ces mêmes richesses accumulées par le commerce d'or & d'argent qui ne peut se faire qu'au comptant; & qui y entretiennent le commerce de Commission par les avances que les négocians font en état de fai-

Tom. II. K re,

re, soit pour des ventes, soit pour des achats, à tous les négocians de l'Europe. On peut juger du commerce d'argent que fait la Hollande, par l'observation que fit *Solpia Gée*, chargé par le Gouvernement d'Angleterre de l'examen de la balance, qu'en l'année 1723. l'Angleterre avoit envoyé en Hollande de l'or & de l'argent pour cinq millions six cens soixante mille liv. £. sur lesquels l'Angleterre perdoit quatre pour cent.

Si l'on vouloit observer avec attention la marche actuelle de l'industrie chez toutes les nations Européennes, on pourroit voir dans l'avenir, & peut-être dans un avenir très-prochain, toutes les nations faire leur commerce naturel, & la puissance que donnent les richesses du commerce, à-peu-près relative à l'étendue & à la nature du territoire que chaque nation possède, soit

en

en Europe, soit en Amérique. Les richesses territoriales sont les vrayes richesses de l'Etat, & le gouvernement qui applique l'industrie nationale à leur donner toute leur valeur, est celui qui donnera à l'Etat la puissance la plus solidement établie. C'est-là principalement ce qui doit rendre d'autant plus précieuses les Colonies de l'Amérique. Car c'est sur-tout par l'Amérique que la Hollande peut se donner les avantages d'une puissance territoriale.

Les progrès des connoissances du commerce ont rendu fort difficiles les spéculations des négocians en Europe, & fort rares les occasions d'une fortune rapide que leur présentoient autrefois différentes branches de commerce. Les négocians, & les habiles négocians, se sont multipliés à l'infini chez presque toutes les nations ; & leur concurrence rend la marche de la for-

K 2 tune

tune à faire dans le commerce extrêmement lente. Les connoissances du commerce ont fait les mêmes progrès dans les gouvernemens des nations de l'Europe, & leur concurrence ne laisse presque plus de porte ouverte à ces fortunes rapides, à cette élévation de richesses, dont Venise, quelques Villes Anfératiques, le Portugal, l'Espagne & la Hollande ont donné des exemples. Les grandes nations font entrées en concurrence pour partager le commerce du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. L'Angleterre n'auroit peut-être pas aujourd'hui autant de facilité qu'elle en trouva en 1703 pour s'approprier le commerce du Portugal, & qu'elle en a eu peu de tems après pour faire une riche partie de celui de l'Amérique-Espagnole par la Jamaïque. Ces deux branches d'un commerce infiniment précaires, dans un siècle éclairé,

clairé, doivent être nécessairement détruites par les intérêts des autres nations. La concurrence admise par le Portugal, ainsi que le demandent les avantages de son commerce, & les précautions que l'Espagne doit naturellement prendre contre le commerce clandestin, dissipent en un moment les richesses que l'Angleterre tire de ces deux branches.

Tous ces progrès de l'industrie, des arts & du commerce, qui s'étendent successivement sous nos yeux chez toutes les nations, & qui depuis deux siècles ont déjà changé plusieurs fois la face de l'Europe, ne sont point proprement leur ouvrage, mais celui de leurs gouvernemens ou de quelques hommes particuliers nés pour instruire, qui les ont éclairés par leurs lumières ou par leur hardiesse. Pour amener les révolutions que causent chez les

nations les progrès de l'industrie , des arts & du commerce , il faut former des plans , des projets , des spéculations , des entreprises ; il faut raisonner , & les nations se laissent entraîner par les événemens ; mais elles ne raisonnent point.

Le courage , l'esprit philosophique du Prince Don Henri de Portugal , fils du Roi Jean I. , secondé par l'ambition & le courage de Gama , d'Albuquerque & de quelques autres Portugais , donnerent au Portugal toutes les richesses de l'Afrique & de l'Asie , & firent pour quelque tems des Portugais la première nation commerçante de l'Europe. Les découvertes de Colomb , la hardiesse de Cortez & de Pizaro , ajoutèrent des Royaumes à la Couronne d'Espagne , & lui assurerent les Mines du Mexique & du Pérou. Ces deux événemens qui changerent la face de l'Eu-

l'Europe , qui sont dans l'histoire du monde une espece de création nouvelle , furent produits par un petit nombre de ces hommes uniques dont le génie & la fermeté , au - dessus de tout préjugé , savent vaincre mille obstacles . Les révolutions qui en furent la suite ne furent amenées par le raisonnement d'aucune nation ; mais chaque nation y a pris part sans raisonner suivant la position où elle s'est trouvée , suivant son caractère , son génie , son industrie , la nature & la constitution de son gouvernement . Ce n'est point le raisonnement des nations qui les rend industrieuses , qui les enrichit ou les appauvrit . La nécessité fit naître chez les Hollandois l'idée de la liberté & jeta sous la conduite d'un homme unique , du Prince d'Orange Guillaume I. , les premiers fondemens d'une République , telle que la raison humaine n'au-

roit osé entreprendre de la former si elle avoit pu en concevoir le projet. Le peuple Hollandois devenu libre par nécessité, devint laborieux, économie & industrieux sur le même principe. Le génie hardi & entreprenant de quelques négocians lui donna successivement les plus grands établissemens aux Côtes d'Afrique & dans les deux Indes, & le conduisit à la source des plus grandes richesses. La nécessité de défendre une liberté naissante produisit des prodiges de valeur & d'industrie. Trois hommes lui donnerent l'empire de la mer, les Tromp, & Ruiter; & trois Princes de la maison d'Orange assurerent son empire sur le continent. En général les particuliers étoient pauvres alors, & l'Etat étoit riche & puissant: dans la suite les citoyens sont devenus riches & l'Etat pauvre, sans que la nation y ait contribué par le rai-
son-

sonnement. Mais l'Etat, la République formée sans dessein & contre toute vraisemblance, la nation a été entraînée successivement par les événemens publics, de révolution en révolution, au point où nous la voyons.

Colbert, Ministre d'un Roi qui n'aimoit presque que la guerre, les plaisirs & les talens agréables, fit de la France qui n'avoit été jusques alors qu'une nation guerrière & agricole, une Puissance maritime, une nation industrieuse & commerçante. C'est par les efforts du génie d'un seul homme que les Russes sont devenus de nos jours, laborieux, industriels, commerçants & soldats, & que la Russie est aujourd'hui une monarchie redoutable à l'Europe. L'industrie ne s'est point introduite par d'autres voies, & n'a point eu une autre marche chez toutes les nations. Ce n'est qu'aux hommes qui les gou-

vernent, ou aux citoyens zélés, capables de les instruire, qu'il appartient d'accélérer cette marche ou d'ajouter à la somme d'industrie déjà acquise. Mais les progrès de l'industrie Européenne rendent les moyens fort difficiles chez une nation qui a donné à son territoire fort borné toute la valeur dont il étoit susceptible, & qui a atteint au plus haut degré de prospérité en faisant exactement tout le commerce qu'elle peut faire.

Le commerce ne présente aujourd'hui à aucune nation de l'Europe de moyens légitimes d'acquérir de grandes richesses hors de son territoire, que dans les découvertes. Elles sont sans-doute difficiles, mais elles ne sont pas au-dessus de l'industrie moderne. Il est certain qu'il en reste encore à faire dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique & aux Terres

Terres Australes, qu'on a déjà tentées plusieurs fois, & qu'on peut tenir encore avec des succès plus heureux.

L'intérêt du peuple, dit l'Auteur des intérêts de la France avec ses voisins, sous le nom du Marquis d'Argenson, mène continuellement le peuple, même dans la République des Provinces-Unies : On y reconnoît la puissance publique dans l'effet des loix ; chacun est parfaitement libre dans ce qui ne nuit point aux autres : de l'usage de cette liberté & de cette multiplicité d'intérêts qui agissent sans se choquer, résultent des effets immenses du commerce. Le commerce paroît de loin raisonné sur des principes généraux entre tous les commerçans de Hollande, & c'est-là une source d'erreurs pour nos politiques. Il en est de cela comme d'une fourmilière ou d'une ruche d'abeilles,

où chaque insecte agit suivant son instinct ; il résulte de leurs actions un grand amas pour les besoins de la petite société ; mais cela ne s'est point opéré par des ordres , ou par des Généraux qui ayent obligé chaque individu à suivre les vues de leur chef.

Une partie des défauts de notre commerce , ajoute le même Auteur , porte sur ce préjugé. On prétend faire vouloir & agir ce qui ne peut vouloir & agir que librement ; on ignore que les différens intérêts du commerce font aussi multipliés qu'il y a de négocians dans un Etat ; l'admission de l'un est l'exclusion de l'autre. Ainsi cette science du commerce n'est pas plus donnée aux chefs du gouvernement , que la philosophie universelle. Il y a longtems que l'on a dit qu'il ne faut au commerce que protection & liberté , & peut - être abandonneroit - on l'un

l'un pour jouir pleinement de l'autre.

Ces réflexions contiennent des vérités & des erreurs. Il est certain que le peuple va à son intérêt sans raisonner sur l'intérêt public, sans appercevoir même ce qui résulte pour le bien public de son intérêt particulier, & sans rien connoître au système du gouvernement sur le commerce national, dont il ne s'embarrasse point. Il est vrai d'ailleurs que si le gouvernement vouloit régler en détail le commerce & l'industrie par des loix, & conduire pour ainsi dire la plume du négociant & la main de l'Artiste, il détruirait bientôt le commerce & l'industrie. Il est vrai qu'il suffit de présenter à l'un & à l'autre leur intérêt pour les porter à le saisir & à le suivre. Mais cela demande souvent des actes d'administration, & d'une administration très éclairée; ce ne sera pas enco-

re assez que d'avoir rendu au négociant & à l'Artiste leur intérêt sensible, il faut encore les empêcher d'en abuser ou d'en détruire la source, ou celle de quelque autre intérêt plus important.

Ainsi le commerce n'a point été raisonné en Hollande sur des principes généraux entre tous les commerçans, mais il l'a été par le gouvernement. Les progrès des pêches de la baleine & du harang sont dus à la sagesse de plusieurs ordonnances qui en ont réglé la liberté & prévenu une infinité d'abus destructifs. Le commerce du Levant a demandé l'établissement d'une Direction particulière & permanente. Celui des Indes & de l'Amérique en ont demandé une autre dans une forme tout-à-fait différente, parce que ces trois branches ne se ressemblent point; & les deux dernières, sur-tout

le

le commerce de l'Amérique, exigeroient peut-être aujourd'hui de nouveaux soins de la part du gouvernement, pour leur donner les accroissemens dont elles sont encore susceptibles. C'est ainsi que le gouvernement Hollandois a raisonné le commerce national sur des principes généraux, qu'il a accru & qu'il peut accroître encore les objets d'importation & d'exportation ; c'est-à-dire les objets de fortune chez les négocians & les moyens de subsistance chez le peuple ; & les négocians & le peuple en profitent sans donner d'attention à la première source de cet intérêt, source qui est uniquement dans les actes d'une bonne administration.

Si les objets immenses d'importations & de réexportations qui ont enrichi la Hollande & perpétué les richesses jusqu'à-présent, diminuent sans cesse par l'effet de la concurrence actuelle de toutes

toutes les autres nations ; le gouvernement est obligé de chercher les moyens de les accroître ou de les conserver , & ces moyens ne peuvent se trouver que dans des actes d'une bonne administration intérieure , dans une attention nouvelle donnée au commerce des Indes , au commerce de l'Amérique & aux Colonies ; ou dans les découvertes . La liberté & la protection ne suffisent point pour entretenir un grand commerce & surtout un commerce précaire , comme l'a pensé l'Auteur cité . Il faut des actes d'administration , & ces actes n'exigent pas pour être dirigés vers le plus grand intérêt national , comme le croit l'Auteur , que les chefs du gouvernement ayent la science universelle du commerce .

CHA-



CHAPITRE XX.

*De la négociation des fonds publics
de France, d'Angleterre, de
Vienne, du Dannemarck &
de Saxe.*

CETTE négociation qui a depuis longtems pour objet une somme de plus de quinze cens millions appartenans à la Hollande, peut être considérée comme une branche de son commerce d'autant plus précieuse, qu'indépendamment des droits de commission, des spéculations utiles de banque, & des grands avantages permanens & toujours surs qu'elle donne à sa balance, elle entretient l'universalité de son commerce dans l'état de prospérité où il est. C'est sur-tout ce dernier effet de la

la négociation des effets étrangers, qui la rend le plus intéressante.

Pour s'en convaincre qu'on jette un coup-d'œil sur l'universalité du commerce. Si l'on en écarte le commerce de Commission & celui des Assurances, on verra que l'universalité du commerce de la République ne rapporte pas en tout aux propriétaires du numéraire capital qu'il occupe, trois pour cent, tous frais déduits. On verra encore que le commerce de la République occupe exactement la somme de numéraire proportionnée à son étendue, & qu'on ne sauroit par conséquent y employer de nouveaux fonds sans forcer toutes les branches dans lesquelles on voudroit les porter ; c'est-à-dire sans en rendre les bénéfices nuls, ou même sans les rendre ruineuses par l'excès d'une nouvelle concurrence.

Qu'après avoir considéré ce tableau,

on

on rappelle dans le sein de la République plus de quinze cens millions de numéraire employés dans les effets de France, d'Angleterre, de Vienne, &c. & qu'on voye s'il sera possible de soutenir l'industrie & le commerce contre le poids énorme dont la circulation se trouvera alors surchargée ? Il est certain que cet amas de numéraire sans le secours de ces emplois étrangers, étant absolument sans emploi dans l'intérieur, auroit élevé la République au période où l'excès des richesses amène la pauvreté.

Le Placard qui défend en Hollande la négociation des emprunts des Etats étrangers, a eu pour motif d'accréder les effets de la République, qui étoit obligée de faire alors elle-même des emprunts. Mais ce motif n'a jamais pu être un objet d'intérêt que pour un moment : les effets de l'Etat sont

sont aussi recherchés qu'ils peuvent l'être, & le non-usage a heureusement rendu cette loi inutile ; on pourroit même la regarder comme abrogée non-seulement par le non-usage, qui dans les principes de la législation de toutes les nations opere une abrogation formelle des loix arbitraires, mais encore par un usage contraire, & si général qu'il n'y a pas une seule famille riche dans toute la République qui n'ait concouru à cet usage contraire ; c'est-à-dire, qui n'ait placé des fonds dans les emprunts de la France, de l'Angleterre, de Vienne, du Dannemarck ou de Saxe ; & qu'enfin les effets étrangers se négocient publiquement en bourse.

Il ne faut pas croire que l'usage contraire au Placard soit toléré, on peut dire même autorisé par l'inaction des législateurs jusques à ce moment, sans de

de bonnes raisons. Les Législateurs sont trop éclairés pour ignorer que si cette loi prohibitive existoit depuis qu'il y a en Europe des Puissances emprunteuses pour le malheur de leurs sujets, & que si on avoit tenu la main à son exécution, la France & l'Angleterre obligées depuis longtems de tenir fermées leurs caisses d'emprunts, seroient plus riches & plus puissantes, leurs peuples plus heureux, la Hollande seroit plus foible & bien moins riche.

Qu'on se représente, (on le répète car l'intérêt de la matière l'exige) plus de quinze cens millions rentrés dans le sein de la République, ou, ce qui est égal, n'en étant jamais sortis par l'effet de la loi prohibitive: qu'arrive-t-il alors? On voit en Hollande une prodigieuse quantité de riches capitalistes qui n'ont pas de quoi vivre, parce qu'il leur

leur est impossible de placer chez eux leur argent à intérêt. Nul emploi dans le commerce, parce qu'en l'absence de ces quinze cens millions, le commerce a tous les fonds qui lui sont nécessaires, & qui sont tellement proportionnés à son étendue, qu'on ne sauroit y ajouter seulement cent millions sans forcer toutes ses branches, & conséquemment sans le ruiner. Il n'est déjà que trop resserré puisque ses bénéfices sont presque entièrement réduits à celui du Fret, de la Commission, de la Banque & des Assurances. Il en est de même des immeubles & des Obligations des Etats-Généraux & des Provinces. Un accroissement seulement de deux cens millions à placer en Hollande les enrichiroit au point qu'on n'en obtiendroit pas à un demi pour cent d'intérêt; & cependant, attendu l'extrême avilissement de l'argent, toutes les choses

ses nécessaires à la vie seroient à un prix énorme , & l'on verroit bientôt la misere parmi les monceaux d'or. Ce seroit l'effet du Placard qui défend la négociation des emprunts des nations étrangeres , si on tenoit la main à son exécution , & si l'usage contraire n'avoit pas heureusement prévalu.

Qu'est-il résulté au reste de cet usage contraire ? Rien que de très-conforme au bien de la République. Les fonds des capitalistes n'ont passé chez les nations emprunteuses , que pour lui procurer tous les ans une balance avantageuse par la solde des intérêts , qui font , sur-tout de la part de la France , rentrer les capitaux en douze ou quinze années , pendant que les créances de la République existent toujours en entier & produisent toujours les mêmes intérêts. En bonne po-

politique c'est la nation qui prête , qui s'enrichit , & qui ruine à la longue la nation qui emprunte : & l'un des plus grands maux qui pourroient arriver à la Hollande , seroit un entier remboursement de la part des Etrangers , & qu'il n'y eût plus chez eux d'emprunts ouverts à l'avenir . La loi prohibitive ne pouvoit donc être abrogée par un usage contraire , & la liberté des négociations des effets étrangers laissée au public , sur un intérêt plus grand & plus important.



CHA-



CHAPITRE XXI.

Du Luxe.

FAIRE l'éloge du luxe chez une nation dont la sobriété & l'économie ont été les premiers principes de son élévation & de sa puissance, pourra paroître une espece d'attentat sur ses mœurs, aux personnes qui réfléchissent peu sur les matières politiques ; qui n'aperçoivent pas la chaîne des secours mutuels que toutes les différentes classes du peuple qui forment ensemble le corps d'une nation, se donnent continuellement par leurs consommations respectives ; & que c'est de cette chaîne , ou , si l'on veut , de cette circulation perpétuelle de secours réciproques , qui n'ont point d'autre source que les consommations respectives ,

Tom. II.

L

que

que naissent généralement tous les moyens de subsistances ; moyens qui constituent la force ou la faiblesse de l'Etat, suivant qu'ils sont plus ou moins grands & faciles. Tout ce qui altere cette circulation , ou, ce qui est la même chose, qui altere ou suspend le cours des consommations respectives, attaque la force de l'Etat dans son principe, comme tout ce qui l'anime augmente la force de l'Etat.

Que la classe des cultivateurs succombant sous le poids des impôts qui dévorent les fruits de leur travail , déserte, cesse de cultiver ou cultive mal ; il faut nécessairement que la classe industrielle cesse aussi de travailler , parce que ses ouvrages deviennent trop chers ; que les marchands détailleurs se ruinent par la diminution du nombre des acheteurs ; que les propriétaires de terres mal cul-
ti-

tivées, de maisons inhabitées, deviennent pauvres ; & qu'enfin les recouvrements des impôts surchargés de non valeurs, les revenus publics infinitiment réduits, ainsi que la population, l'Etat se trouve bientôt extrêmement affoibli. Il en arrivera de même, quelle que soit celle des deux autres classes qui cesse ou qui restreint ses consommations. Le défaut de consommations détruira également la classe industrieuse & la classe agricole, & les riches de la nation éprouveront des non-valeurs ruineuses dans leurs rentes, de-même que l'Etat.

Faire l'éloge du luxe en Hollande, c'est y plaider la cause du peuple, & par conséquent celle de la nation, puisque la force de la nation, sa vraye & solide prospérité, dépendent essentiellement de l'aisance du peuple ; & il n'est peut-être aucune nation en Europe au-

jourd'hui qui ait un besoin plus sensible des richesses que le luxe répand & fait circuler chez le peuple , que la Hollande.

Le travail , l'économie & la sobriété furent chez les Hollandais les premiers gardiens de la liberté , & on leur rappelle encore tous les jours l'exemple dont les Ambassadeurs Espagnols qui venoient négocier à la Haye en 1608 , furent si frappés : Ils virent , dit M. Voltaire , sur leur chemin sortir d'un petit bateau huit ou dix personnes , qui s'affirrent sur l'herbe & firent un repas de pain , de fromage & de biere , chacun portant soi-même ce qui lui étoit nécessaire . Les Ambassadeurs Espagnols demanderent à un payfan , qui étoient ces voyageurs ? Le payfan répondit : *Ce sont les députés des Etats nos Souverains Seigneurs & Maîtres.* Les Ambassadeurs Espagnols s'écrierent :

Voilà

Voilà des gens qu'on ne pourra jamais vaincre, & avec lesquels il faut faire la paix.

Cet exemple & mille autres qu'ont pourroit citer, ne justifieroient pas un système qui voudroit ramener cette ancienne sobriété, qui voudroit même restringer le luxe qui existe aujourd'hui, qui, quoiqu'il en soit bien éloigné, est encore accompagné de trop d'économie pour procurer au peuple toute l'aisance dont il a besoin, & à l'Etat un revenu proportionné à ses charges actuelles. Les tems ne sont plus les mêmes, la situation de la nation est entièrement changée à l'égard de l'une des principales & des plus précieuses sources de l'aisance du peuple. Les manufaçtures étoient cette source heureuse : tant qu'elles ont subsisté dans l'état florissant où elles ont été en Hollande, elles répandoient

L 3 dans

dans un détail infini chez les peuples des villes grandes & petites, & chez les cultivateurs, l'argent des nations étrangères. Ces canaux ne subsistent plus; l'industrie qui s'occupe des manufactures, si on en excepte celle qui tient à la marine, n'est plus payée que par l'argent des nationaux, & ne subsiste qu'à la consommation intérieure; ensorte que cette consommation réduite de plus des trois quarts, si cette ancienne sobriété pouvoit être rappelée dans les mœurs actuelles, toute cette partie du peuple qui n'a point aujourd'hui d'autres moyens de subsistance, seroit promptement détruite ou forcée de désertier, ce qui entraîneroit la ruine nécessaire des cultivateurs par le défaut de consommations des fruits de leur travail, qui se trouvent principalement chez la classe du peuple industrieux. D'où il faut conclure que ce
qui

qui a fait autrefois la force de la République, feroit aujourd'hui sa foiblesse, l'énerveroit & la conduiroit à sa chute.

Le luxe, dit M. Melon, est une suite nécessaire de toute société bien poliee. Il semble que les préjugés barbares des peuples s'attachent à leurs vêtemens & disparaissent avec eux. On commence à humaniser les sauvages en les habillant. On ne doit pas regarder les modes & leurs changemens comme une invention frivole: la Politique les trouve aussi propres à polir le peuple, qu'à occuper utilement la main de l'ouvrier industrieux.

On met avec raison les spectacles au rang des établissemens qui servent à polir une nation, quand le théâtre est épuré, comme en France; c'est la meilleure école pour les mœurs, pour le langage, pour la politesse générale;

L 4 &

& c'est une inscription bien vraie & bien juste que celle que le Poëte *Santueil* dicta à un fameux Comique pour mettre sous son portrait, *ridendo castigat mores.* Les fêtes publiques, les jardins, les guinguettes, les caffés, les cabarets, réveillent l'émulation, encouragent toutes sortes de fabriques, attirent les étrangers, augmentent les consommations, & sont infiniment utiles, pourvu qu'une sévere police préviennent tous les désordres qui pourroient y arriver. On ne fauroit apprécier tout ce que l'industrie doit aux bals parés, même aux bals masqués; mais surtout aux jours de Gala, si fréquens dans les Cours d'Allemagne, du Nord, d'Espagne & d'Italie. Le luxe a heureusement supplié au défaut des forces de la politique, à qui il eût été impossible de donner à l'industrie un si grand encouragement.

On

On a balancé les avantages & les désavantages du luxe dans une brochure intitulée *Effai sur le luxe*, imprimée à Amsterdam en 1762. Il y a soixante-dix ans, dit-on dans cet *Effai*, que les plus grands négocians d'Amsterdam n'avoient ni jardins, ni maisons de campagne comparables à celles que que leurs Commis possèdent aujourd'hui. La construction & la dépense de l'entretien de ces palais des fées, ou plutôt de ces gouffres, n'est pas le plus grand mal; mais la distraction & la négligence que ce luxe cause, portent un grand préjudice dans les affaires & dans le commerce.

Cet Auteur voudroit voir pour le bien du commerce & le bonheur de sa patrie, plus d'économie, plus de modestie chez les négocians, & que le luxe mît moins de confusion dans les différens Ordres de l'Etat.

Le dérangement de quelques particuliers par l'excès du luxe, fait communément naître de semblables réflexions chez les gens qui ne se donnent pas la peine de réfléchir sur les vrayes sources de l'aisance du peuple & de la force d'une nation.

En effet c'est principalement au luxe que la Hollande doit l'entretien de la population de ses villes & de ses campagnes. C'est à ses impôts plus excessifs que partout ailleurs, & non au luxe, qu'il faut attribuer la misère qui regne dans une partie du peuple des villes, où la cherté de la vie rend l'industrie trop chere. Le peuple de la campagne est infiniment moins affecté de l'excès des impôts, parce qu'il trouve une consommation assurée dans celle des villes, & une grande facilité dans la navigation des canaux & des rivières pour le transport de ses denrées ;

rées; & encore parce que le fort des impôts est sur les consommations, nature d'impôt qui ne nuit point aux cultivateurs lorsque la consommation intérieure suffit au débouché de leurs productions; parce qu'ils les vendent cherrement en proportion des impôts dont ils sont surchargés.

Qu'on supprime le luxe dans les villes; qu'on réduise les richesses à l'austérité de vie, à la vie simple & frugale des anciens Hollandois; il faudra nécessairement alors que la plupart des marchands détailleurs & des artisans désertent ces villes, & que les cultivateurs abandonnent la culture de leurs marais par le défaut de consommation. La population seroit bientôt infiniment réduite, & le restant ruiné ensuite par les impôts qu'exigent les intérêts des dettes publiques, & l'entretien des digues & des charges ordinaires de l'Etat.

tat. Le luxe prévient ce déperissement de la République, en entretenant par les consommations une sorte d'équilibre entre le peuple, les cultivateurs & les citoyens riches ; car ce sont les consommations des fruits de l'agriculture & de l'industrie, qui sont le premier & le principal agent qui entretient la population.

Les maisons de campagne qu'on reproche aux négocians, comme des *palais de Fées* (a), &c. ne causent d'autre dépense que celle de leur entretien. Les propriétaires y rassemblent bien rarement des étrangers, & ils n'y font jamais un séjour capable de les distraire des soins qu'exige leur commerce. Qu'on examine chaque branche de commerce en particulier, ou l'universali-

(a) C'est-là une exagération inspirée sans-doute par le zèle patriotique. Ces prétendus *Palais de Fées* n'ont rien de comparable à la beauté des maisons de campagne des environs de Paris à vingt ou trente lieues à la ronde.

salité de l'industrie nationale, on verra qu'il n'y en a pas un seul article languissant par le défaut de fonds ou d'intelligence & d'activité de la part des négocians: car c'est sur ce grand objet qu'il faut jettter les yeux, pour observer avec quelque exactitude l'influence que peut avoir sur le commerce, le luxe qu'on reproche aux négocians. Si le commerce ne manque ni de fonds, ni de négocians, il est certain que le luxe qu'on reproche aux négocians est utile & même nécessaire l'Etat, en ce qu'il étend & multiplie les moyens de subsistance, & qu'il est le seul canal qui porte & répand chez une grande partie du peuple les richesses que le commerce attire dans l'Etat; & nourrit ainsi sans cesse la source des impôts & des revenus publics.

Il ne faut point confondre le luxe considéré relativement à l'intérêt de l'E-

tat, avec le luxe qui peut intéresser une ou plusieurs familles, ou quelques citoyens. Leur ruine ou leur dérangement paroissent un désordre général aux politiques qui ne connoissent point la chaîne des intérêts de l'industrie, des arts & du commerce, les vrais principes d'une grande population, & par conséquent ceux de la force de l'Etat; ils voient dans le luxe l'affoiblissement du nerf de la nation & sa chute prochaine. L'abus des richesses chez un grand nombre de particuliers présente un sujet de morale très-abondant, beaucoup de vérités utiles à publier; mais on se trompe lorsqu'on veut en étendre l'intérêt jusques à la prospérité d'une nation, & conclure sa décadence ou sa chute, de l'abus que quelques particuliers font des richesses. Il n'est pas difficile de prouver que cet abus est presque toujours utile à l'intérêt général.

néral, & l'on auroit bien de la peine à marquer avec exactitude les circonstances où cet abus peut causer un préjudice momentané à l'Etat, dont l'intérêt demande toujours que le luxe répande les richesses que quelques-uns de ses citoyens acquièrent par le commerce ou par leur industrie. Qu'arrive-t-il d'ailleurs quand un riche s'appauvrit par l'excès du luxe? Sa ruine répand l'aisance dans un grand nombre de familles, & pour l'intérêt général les richesses ne sauroient être trop divisées, ni trop circuler: & la ruine d'un particulier produite quelquefois par l'excès de son luxe, ne fait que rendre ses descendants à l'industrie.

Si l'on vouloit donc ne considérer le luxe que dans l'intérêt général, & porter une attention exacte sur les motifs qui animent l'industrie & la circulation, on verroit que le luxe, quel qu'il soit à

l'é-

l'égard de la fortune d'un grand nombre de Citoyens , est toujours également , comme l'a observé M. de Montesquieu , un ressort nécessaire à l'opulence de l'Etat.

On trouvera ces vérités démontrées par les faits , si on veut parcourir avec un peu d'attention quelques Villes de la Hollande , comparer leurs populations respectives , & observer les causes qui les entretiennent ou les ont appauvries . Les Villes de Gouda & de Delft sont presque désertes , parce qu'elles ont peu de commerce & qu'il ne s'y trouve que très-peu d'objets pour exercer l'industrie : elles ne possèdent qu'une manufacture chacune qui n'ont de débouché que dans une consommation intérieure , & le peuple fort peu nombreux n'y subsiste que par le travail de ces manufactures , par les consommations qu'elles occasionnent , & par

par celles d'un petit nombre de capitalistes. Il en est de même des Villes de Leyde & de Harlem : ces Villes présentent le même tableau. La première a l'avantage des manufactures de draps & de camelots, qui sont d'une consommation plus étendue & plus riche, que les manufactures de pipes & de fayance de Gouda & de Delft. Leyde a encore l'avantage d'une Université, ou Académie célèbre ; & Harlem a la plus renommée & la plus riche blancherie de l'Europe, avec une manufacture de soieries & de petites étoffes qui ont un grand débouché dans les sept Provinces. Utrecht ressemble à Leyde par son industrie & son Académie. Utrecht a une manufacture de draps & l'avantage de posséder un grand nombre de capitalistes. Mais toutes ces Villes & celles d'un rang inférieur, ne contiennent qu'une population peu nombreuse & pau-

pauvre, par la seule raison que le luxe n'y répand pas assez de richesses par les consommations , pour y suppléer au défaut de manufactures. Les Villes commerçantes ont une population nombreuse , non seulement par la raison des travaux qui naissent de la circulation des denrées , & de l'industrie qui tient à la navigation , mais encore par l'effet des consommations de tous les habitans qui sont occupés de cette industrie & du commerce : la population d'Amsterdam & de Rotterdam n'a point d'autre cause , ni d'autre source qui l'entretienne.

On sera encore plus sensible à cet effet des consommations , si l'on observe que la population des Juifs n'est nombreuse que dans les seules Villes où les consommations sont très - étendues ; car ce n'est que dans l'effet qu'elles produisent que ce peuple trou-
ve

ve les objets de son industrie & des moyens de subsistance. Le *Spectateur* a dit que les Juifs sont nécessaires dans la société, comme les clous & les chevilles dans un bâtiment, quoique leur valeur intrinsèque soit fort peu de chose. Il est vrai qu'ils font presque les mêmes fonctions dans le commerce des Villes où ils ont la liberté d'habiter: & peut-être le commerce de la Hollande leur doit-il quelque partie de ses progrès. Mais ils sont bien plus utiles aujourd'hui par les dépenses que font ceux d'entre eux qui après avoir acquis de grandes richesses, les répandent dans le peuple par un grand luxe. Car l'utilité des hommes pour l'Etat est une matière de calcul. Tout citoyen qui jouit d'un revenu & le dépense, est un homme utile, parce que sa dépense procure aux autres citoyens des moyens de subsistance. Ce qu'une sage économie

mie met en réserve sans excès, soutient & perpétue des familles utiles ; mais l'excès d'économie est ruineux pour l'Etat.

Qu'on se transporte un moment à l'extrême de l'Asie, qu'on jette un coup d'œil sur l'un des plus puissans, des plus peuplés & des plus riches Empires des Indes, quoique l'un des moins étendus, & l'on verra que c'est aux consommations du grand luxe qu'est dû principalement l'entretien de la plus nombreuse population. Les arts sont cultivés dans toutes les parties du Japon. Les Japonais excellent dans la gravure, la dorure & la ciselure, ils surpassent les Chinois dans la fabrication du papier, des étoffes de soie, & des étoffes de soie or & argent, dans la fabrication de la porcelaine, des vernis, des armes, &c. Leur industrie éclate surtout dans la culture des terres, dont ils

ils ne laissent pas un pouce inutile.

Les revenus de l'Empereur du Japon montent suivant *Kœmpfer* à plus de quatre cens millions de florins argent de Hollande, & c'est le produit d'un impôt fort simple sur les terres & sur les maisons des Villes. Les maisons sont taxées suivant une estimation assez arbitraire. La taxe sur les terres ensemencées se paye en nature suivant l'évaluation qui en est faite par experts avant la récolte, & sur les autres en argent sur le pied de la moitié de la valeur des productions. Les arts & l'industrie ne payent rien ; & il n'y a point d'autre impôt en usage dans le Japon qu'une contribution volontaire qui a pour objet l'entretien du culte religieux, & pour laquelle on ne force personne.

Les Villes sont bien bâties & bien peuplées : *Kœmpfer* en compte treize mille,

mille, & neuf cens mille huit-cens cinquante-huit bourgs & villages aussi fort peuplés.

On ne cesse pas, disent les voyageurs, d'admirer au Japon le nombre de boutiques, qui se trouvent dans toutes les Villes, & jusques dans les moindres villages ; & l'on a peine à comprendre comment un pays séparé du reste du monde, & qui n'a qu'un fort petit commerce au-dehors, on peut même dire, un commerce très-désavantageux, en peut faire un si grand dans son propre sein. Ils auroient compris, s'ils avoient mieux observé, que cette grande population de cultivateurs & d'hommes industriels est l'effet naturel d'un grand luxe. C'est la consommation du peuple industriel qui enrichit le peuple cultivateur, & le peuple industriel est entretenu à son tour par le luxe qui lui fournit tous les moyens

moyens de subsistance. Il est aisé de concevoir que si le luxe resserroit ses dépenses ; que si les Princes & les Seigneurs, qui sont en plus grand nombre au Japon que chez aucune autre nation, se livroient à l'économie & s'avisoient de thésauriser, la classe du peuple industrieux manqueroit de moyens de subsistance : elle dépérirait nécessairement ; les Villes deviendroient désertes ; & dès-lors le décroissement des consommations rendroit nécessairement l'agriculture languissante ; des consommations restreintes produiroient dans les campagnes une dépopulation proportionnée, & l'Empire ne cesserait de s'affoiblir.

La loi de l'Empire que la politique du gouvernement fait exécuter avec une extrême exactitude, oblige tous les Princes, les Seigneurs & les Officiers & Magistrats, de dépenser tous leurs revenus, par l'état de maison qu'ils doi-

doivent entretenir , par les voyages qu'ils doivent faire à la Cour tous les ans avec une grande suite de domestiques & d'équipages suivant leur rang , par des repas & des fêtes dont les occasions sont fréquentes , par la somptuosité de leurs maisons , de leurs meubles & de leurs habits , qui les distinguent du peuple. Ces dépenses sont encore augmentées par celles des spectacles , qui en beaucoup de choses ressemblent à ceux d'Europe , mais qui sont infiniment plus dispendieux par les habits , par la nature , la beauté , la quantité & la diversité des décorations. Ce luxe produit deux effets également nécessaires à la prospérité du Japon ; il tient les Princes & les Seigneurs plus soumis au gouvernement , & multipliant à l'infini par ses dépenses les moyens de subsistance pour le peuple , il entretient la grande population des villes ;

îles; c'est ainsi que par la consommation toujours immense des fruits de l'industrie & de ceux de l'agriculture, le luxe renouvelle & vivifie sans cesse la source de l'impôt & de la puissance de l'Etat.

Le luxe n'est ni plus grand, ni si universellement étendu chez aucune nation de l'Asie, & aucune nation d'Europe n'a des mœurs plus sévères & une police plus recherchée. Le mensonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre y sont également défendus. C'est la loi naturelle réduite en préceptes positifs. Les Japonnois donnent des soins infinis à l'éducation de leurs enfans des deux sexes. Ils ont un grand nombre d'Académies, & l'on compte dans plusieurs jusques à quatre mille élèves & plus. On y donne également aux filles une éducation publique extrêmement recherchée, pour leur former en même

Tom. II.

M

tems

tems le cœur & l'esprit. Les Japonnois aiment la vérité & veulent être instruits de leurs devoirs & de leurs défauts. Kœmpfer assure que tous les gens de qualité entretiennent chez eux un homme de confiance , dont l'unique soin est de les avertir de leurs fautes: On ne connaît point de nation qui ait porté si loin la recherche en morale. On a comparé les Japonnois aux Anglois, par cette fierté insulaire qui leur est commune, par le suicide, qu'on dit aussi fréquent au Japon qu'en Angleterre. Mais cette nation n'a jamais été subjuguée; fiere, guerriere, intrépide, infiniment sensible au point d'honneur & méprisant la mort, elle feroit très-capable de faire des conquêtes. Les Japonnois les méprisent, parce qu'ils croient qu'elles feroient très-nuiseables à leur repos. Cette nation existe telle que nous la voyons dans les

-re-

relations des voyageurs, possédant les arts de l'esprit & de la main au même degré depuis plus de deux mille ans ; & le plus grand luxe n'y a produit d'autre effet que d'y accroître & d'y entretenir la plus grande population, d'y rendre les mœurs plus douces, les hommes plus polis & plus sociables.

L'immense population de la Chine & de quelques autres contrées des Indes ne peut être attribuée qu'au même principe. Les grandes consommations donnent également partout l'ame & la vie à l'industrie & à l'agriculture ; elles sont le principe unique de la grande population, & le luxe seul produit les grandes consommations.

Nous avons actuellement en Europe trois objets d'industrie, ou tout à fait inconnus autrefois, ou extrêmement bornés. Cette partie de notre industrie est devenue très-précieuse, parce qu'el-

le occupe un grand nombre de mains, beaucoup de négocians, étend les consommations & multiplie les moyens de subsistance chez plusieurs nations Européennes. Toute branche d'industrie qui produit cet effet, est précieuse à la nation qui la possède, & à l'Europe en général: Telle est l'industrie qui s'occupe de l'égrisage, du clivage, du poliment, c'est-à-dire, de la taille du diamant; telle est encore la fabrication des glaces & des porcelaines. Ces font-là cependant que des objets purement de luxe, & du plus grand luxe. Il est même nécessaire que notre luxe ne cesse de s'accroître ou de s'étendre chez les différentes classes du peuple pour assurer toujours le débouché des productions renouvelées tous les ans à peu près au même degré d'abondance de ces trois branches de notre industrie. Si l'on considère qu'il circule

le pour plus de vingt millions de florins de-diamans dans le commerce de l'Europe , que les mines des deux Indes èn produisent tous les ans dans nos marchés pour cinq ou six millions , qu'un ne perd point les diamans , & qu'ils ne s'usent point ; il faut que l'on convienne que notre luxe sur cette seule branche s'accroît tous les ans de cinq ou six millions de florins ; sans quoi cette branche de l'industrie & du commerce de l'Europe ne cesseroit de dépérir. On doit faire la même observation à l'égard des glaces & des porcelaines ; avec cette différence qu'on casse de la porcelaine & des glaces ; mais nos manufactures produisent tous les ans un excé-
dent immense que le luxe doit placer , & ne peut placer que par un accrois-
sement continu. Qu'on resserre le luxe & ses dépenses , qu'on arrête seu-

M 3 lement

lement ses accroissement annuels, nous perdrions promptement ces trois branches de notre industrie, & tous les avantages qu'elles produisent pour l'accroissement ou l'entretien de notre population. Il faudra nécessairement qu'elle s'appauvrisse proportionnellement, jusques à ce que ces trois branches d'industrie soient remplacées par d'autres branches nouvelles.



CHAPITRE XXII.

Des loix concernant le commerce, & de quelques usages mercantils.

ON pourroit considérer le corps des négocians en général comme une espece de République dont les membres répandus chez toutes les nations, sont liés par des intérêts réciproques qui

qui entretiennent leur correspondance ; & qui a été formée par les besoins mutuels de toutes les sociétés & de tous les hommes qui les composent. La loi naturelle est la loi primitive & constitutive de cette espece de République, & la source d'une infinité de maximes & d'usages concernant la probité, la bonne foi, l'honneur & le crédit, qui sont la base fondamentale sur laquelle tout le commerce roule & se soutient. En effet, les loix arbitraires n'ont fait que prescrire chez plusieurs nations les usages & les regles que les négocians avoient établies eux-mêmes sur les principes de la loi naturelle, concernant la forme des lettres de change, la force & l'étendue des engagemens qu'elles contiennent ; ainsi que la plûpart des regles qui regardent, les Assurances, le fret, les naufrages, les avaries, les ventes, les achats, les ordres, les

missions , &c. & le commerce ne suit encore sur le change dont il est l'instituteur , & sur la valeur intrinséque de l'or & de l'argent , d'autre loi que celle qu'il s'impose lui-même , ou ce qui est la même chose , que celle qui résulte de la discussion du marché qui fixe également le taux du change & le prix des métaux. Ces objets sont hors des limites de l'empire de tous les Législateurs.

Ce sont les maximes concernant la probité , la bonne foi , l'honneur & le crédit , qui ont été le premier fondement de l'élévation & de l'étendue du commerce de la Hollande , & s'il étoit possible que ces maximes fussent méconnues chez les négocians des autres nations , on devroit les retrouver chez les Hollandois , qui sont redevables à ces maximes des plus heureux progrès de leur industrie .

Ces

Ces maximes sont trop connues , pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici , & la réputation des négocians Hollandois n'a pas besoin d'éloges. Nous ne devons nous arrêter ici qu'à considérer la partie de leurs loix mercantiles & de leurs usages , qui tiennent au commerce étranger , & qu'il importe aux étrangers de connoître. Telles sont les loix & les usages concernant les lettres de change , les facilités , les achats , les ventes , le fret , les assurances , les droits d'entrée & de sortie , &c. La partie de la législation de la République , qui ne concerne que l'administration intérieure de la justice ou de la police sur le commerce , n'entre point dans l'objet de ce Chapitre : Tels sont les réglemens sur la pêche du harang , sur celle de la baleine , sur le commerce du Levant , sur les Compagnies des Indes - Orientales &

Occidentales. Les réglemens qui appartiennent à ces différentes branches de commerce ont été cités en ce qu'ils contiennent de plus important, & il semble que le tableau du commerce de la République ne demandoit pas à cet égard un plus grand détail.

On distingue, sur tout à Amsterdam, qui est le plus grand marché de la Hollande, & qui est encore le premier de l'Europe, différentes manières de vendre de toutes sortes de marchandises ; les ventes publiques qui sont très-fréquentes, elles se font par exécution, ou sont volontaires ; les ventes particulières ou *bors la main*, & les ventes à terme & option.

On ne fait mention ici des ventes publiques que pour observer qu'il est très-difficile aux négocians étrangers de profiter de l'avantage qu'il y a presque toujours à acheter à ces ventes. Il est trop

trop naturel que les bénéfices qu'il y a à faire pour ceux qui spéculent sur ces ventes , soient concentrés parmi les négocians nationaux. L'usage général est de porter les ordres des étrangers pour les achats sur les ventes particulières , parce que les étrangers ne spéculent & ne doivent même spéculer que sur les prix courans. Ainsi les étrangers doivent peu d'attention aux hazards des ventes publiques. Il faut en excepter cependant les négocians étrangers en diamans , lorsqu'il s'agit de parties importantes de diamans dont la vente est annoncée à toutes les places de commerce de l'Europe. Car alors les négocians étrangers donnent des ordres , & quelques-uns se transportent eux-mêmes à ces sortes de ventes. Il faut excepter encore les ventes que fait faire la Compagnie des Indes - Orientales , qui attirent une infinité de com-

missions de l'étranger aux négocians de Hollande.

Quant à la maniere de vendre, les négocians étrangers ne doivent jamais être dans le cas de laisser vendre leurs marchandises par exécution, & si ce cas peut arriver quelquefois, il est si rare & si éloigné du cours ordinaire du commerce, que les regles & les usages concernant cette sorte de vente ne méritent pas leur attention. Ils ne doivent gueres s'intéresser davantage aux ventes publiques volontaires. Ils ne sauroient faire vendre leurs marchandises dans cette forme, sans compromettre également leur fortune & leur crédit. Une vente publique volontaire peut être quelquefois une spéculation heureuse pour des détaillieurs, pour des négocians nationaux, qui ont besoin de se débarrasser d'un magasin de joillerie, de bijouterie, de quincaillerie, de

de porcelaine , & autres marchandises de cette sorte. Ils connoissent les momens où ils doivent placer leurs ventes , les moyens de les animer & d'en tirer des avantages qu'un étranger ne sauroit se procurer.

Ce qu'on dit tous les jours , est très-vrai , que l'on trouve toujoutrs & dans quelque tems que ce soit , à faire de l'argent comptant à Amsterdam , pour quelque marchandise que ce soit , pendant que dans la plupart des autres places de commerce on ne trouve à vendre qu'à des termes de trois , de six mois , d'un an & quelquefois au-delà. Mais il est très-dangereux pour les vendeurs de se livrer à cette facilité , dans le cours ordinaire du commerce ; c'est-à-dire , lorsque l'article qu'on veut vendre ainsi au comptant dans le moment , ne se trouve pas recherché ; & dans le cas même où il y a de la de-

M 7 man-

mande , l'offre au comptant présente presque toujours au négociant acheteur un avantage & l'occasion d'un bénéfice sur le prix courant dont il sait profiter. Si au contraire le vendeur trouve un calme , il court le risque d'avilir sa marchandise à l'excès , & de perdre beaucoup. Car l'usage en général est que le degré d'abondance de chaque article est connue des courtiers , & de chaque négociant relativement aux objets de son commerce. C'est ce qui donne lieu à la fixation des prix dont on distribue une liste toutes les semaines. Mais quelque exacte que soit cette liste , on trouvera presque tous les jours des prix différens entre les mains des courtiers , sur-tout si l'on veut vendre , & vendre au comptant. Il est rare alors que l'argent ne commande pas à la marchandise. Il arrive même assez souvent à des négociants d'a-

d'acheter ou de vendre avec du désavantage au crédit par leur inexpérience ou le défaut d'art qu'exigent ces opérations. Car il faut également faire ménager les offres & la demande, & employer les courtiers, qui d'ordinaire travaillent bien ou mal pour un négociant, suivant la maniere dont il les emploie. Les désavantages de la vente au comptant sont d'ailleurs si connus des bons négocians, qu'il ne faut qu'une ou deux ventes de cette nature pour donner atteinte au crédit d'une maison.

De ces observations on doit conclure qu'il ne convient presque jamais de faire des ventes au comptant; & que les négocians étrangers qui les ordonnent à leurs Commissionnaires, exigent leur perte. Ils ne fauroient apporter trop d'attention dans le choix qu'ils font d'une bonne maison, soit pour ven-

vendre , soit pour acheter pour leur compte. Assurés de trouver toujours chez un bon négociant commissionnaire un crédit des trois quarts de leurs marchandises , ils doivent lui laisser le soin d'attendre la demande , ce qui est la première attention prescrite par l'art du commerce , & ne jamais exiger une vente précipitée , toujours infailliblement désavantageuse. Ils doivent se conformer enfin à la maxime du bon négociant Hollandois , qui , au marché , n'est jamais pressé d'acheter ni de vendre.

On peut conclure de-là que c'est de la part d'un négociant étranger se livrer à une opération très mauvaise , que celle de se transporter en Hollande avec sa marchandise pour la vendre lui-même , ou d'y en former un magasin , à moins que ce ne soit dans les mains & sous la direction d'une bonne mai-

maison de commerce du pays. Des négocians d'Allemagne en ont souvent fait des expériences ruineuses pour des fers, & des négocians François pour des vins. Une opération de cette nature est bientôt connue: car il est impossible aux négocians étrangers de la cacher. La marchandise est nécessairement offerte & avilie , indépendamment du désavantage qui résulte de la jalouſie qu'excite cette opération chez la plupart des négocians nationaux qui font le même commerce. Ils ne voyent à l'égard de cette partie de marchandise , qu'une vente nécessaire & incessamment forcée ; parce qu'il faut que le négociant qui l'a apportée , s'en retourne , & l'on ne craint point qu'il remporte sa marchandise. Il faut une protection à la marchandise qui arrive de l'étranger pour être mise au marché, si on veut en faire une bonne

ne vente; c'est-à-dire , qu'une bonne maison de commerce en fasse son affaire propre. Ainsi un négociant qui accompagne sa marchandise en Hollande , doit la consigner à un bon négociant , lui en commettre la vente & s'en rapporter entièrement à sa bonne foi & à son intelligence , comme s'il n'étoit pas sorti de chez lui. Le négociant qui veut faire des achats , doit suivre la même confiance , s'il veut que sa demande soit ménagée , & faire des achats avantageux.

Il ne faut pas confondre les ventes & les achats au comptant dont on vient de parler , avec le comptant d'usage , qui est toujours à terme , & le terme ordinaire est de six semaines , à l'égard de la plûpart des marchandises. Car il y a plusieurs articles , comme le poivre , qui se payent deux ou trois jours après la livraison. A l'égard des ventes au comptant , l'usage est que le vendeur rabat

rabat un demi pour cent sur le prix de la vente lorsque l'acheteur , au lieu de profiter du terme de six semaines , fait son payement au moment de la livraison.

On ne distingue point dans les places de commerce de la Hollande les négocians des détailleurs , à l'égard des ventes & des achats . Les uns & les autres jouissent d'une égale liberté d'acheter & de vendre en gros , à l'exception du commerce des vins & des eaux-de-vie , qu'on a soumis à des priviléges , peut-être peu conformes à l'intérêt du commerce en général , à l'intérêt & à la santé des consommateurs . Il est libre à tous les négocians de vendre leurs marchandises en si petites parties qu'il leur plaît ; mais ceux qui reçoivent des vins & des eaux-de-vie de l'étranger , ne sauroient vendre moins de deux tonneaux de vin & d'une piece d'eau-de-vie à la fois , s'ils ne font pas re-

çus

marchands de vin , & la maîtrise qui est presque partout rigoureusement exclusive, tient cette branche de commerce, l'une des plus intéressantes & des plus étendues , dans une espece de monopole très-nuisible. Ce monopole qui n'est pas particulier à la Hollande , & n'est que trop général dans presque toute l'Europe , a fait naître l'idée & l'art des fabrications & a fait presque doubler la denrée par une imitation qui ruine la santé des consommateurs. La lie des vins de Bordeaux , de l'eau , du jus de cerise noire , ou une teinture des gros vins d'Espagne , donnent une liqueur détestable , qui animée par un peu d'eau-de-vie , est vendue pour du vin de Bordeaux , comme les syrops de sucre bien clarifiés sont vendus pour vin d'Anjou. La liberté & la concurrence auroient empêché l'introduction de ces abus , ou parviendroient peut-être encore à les détruire.

L'im-

L'impossibilité où ce monopole a mis les négocians étrangers de spéculer sur certains vins de France, qui sont bons & salubres, tels que la plupart de ceux de Languedoc, & en même tems à un très-bas prix, & d'en envoyer en commission, fait qu'on consomme en Hollande une quantité prodigieuse de vins fabriqués, au lieu de vins sains, infiniment supérieurs pour le goût & l'agrement, & à beaucoup meilleur marché. On n'a peut-être pas assez observé que la France a des crus, tels que ceux d'une partie du Languedoc & ceux du Rhône, que la mer bonifie tout aussi bien que ceux de Bordeaux. Ces vins seroient une branche de commerce plus heureuse & peut-être plus riche que la fabrication, pour des négocians qui la suivroient avec intelligence. La bonté en étendroit bientôt l'usage & les seroit préférer aux vins fabriqués.

Jus-

Jusques-à-présent les marchands de vin en ont tiré fort peu , quoiqu'on l'ait débité fort promptement , & que les détailleurs y ayent fait un très - bon profit en le vendent à huit sols la bouteille , ce qui est le plus bas prix des vins fabriqués.

On achete & l'on vend , sur-tout à Amsterdam , des marchandises qu'on n'a pas , ou qu'on n'a pas intention de se faire livrer , ou à *option*. Ces marchés se font toujours à terme. C'est ainsi qu'on négocie principalement sur les fonds publics de l'Angleterre , sur les retours de la pêche de la baleine , sur les caffés , les sucres , les indigos , la cochenille , le saffran , &c. & ces négociations ne font que des especes de gageures , ou se terminent à-peu-près sur les mêmes principes. Il est rare que l'acheteur ait eu intention d'acheter réellement , ni le vendeur celle de

de vendre, & que ce marché soit suivi d'une livraison effective. On se borne, à l'échéance du terme, à se tenir respectivement raison de la différence du prix survenu depuis la conclusion du marché. Les termes les plus usités pour ces sortes de marchés, sont les premiers de Janvier, de Mai, de Juillet & d'Octobre; c'est dans ces mois que se fait le *rescontre* ou *rencontre*. Car comme ce commerce ne se fait pas d'ordinaire tant pour livrer ou recevoir la marchandise que pour y gagner sans débourser, que des négocians qui n'ont pas 10000 fl. achetent pour plus de 10000 fl. pour un seul terme, & qu'il se fait une grande quantité de marchés de cette espece, les parties s'éteignent en payant les excédens de prix, & par des reviremens de parties semblables à ceux qui se font aux quatre foires de Lyon: c'est ce qu'on

qu'on appelle *recontrer* ou *rencontrer*.

Les marchés à *option* ont plus généralement pour objet les grains & l'amidon, que toute autre marchandise. Le négociant s'oblige moyennant une somme qu'il reçoit sous le nom de prime, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandises à un prix convenu dans un terme fixé. Les donneurs de primes ont la liberté d'exiger la livraison dans le tems & au prix convenus, ou de perdre la prime. Ces différens usages que l'art du commerce a produits, facilitent extrêmement les spéculations, & donnent une grande activité au commerce. Les étrangers peuvent sur-tout profiter par commission, de l'usage du marché à *prime* ou à *option*. Ils peuvent faire des spéculations extrêmement heureuses pour eux-mêmes & pour les pays sur lesquels des inondations ou l'intempérie de

sorte de harang est prohibée par les Placards, & on la tolere parce qu'elle sert à la nourriture des pauvres; la pêche s'en fait dans le mois de Novembre dans les mers de Hollande & dans le Canal. Le prix commun de ces trois sortes de harang est depuis neuf jus-ques à trente-cinq florins le baril.

La pêche du cabillau, qu'il faut distinguer de celle du même poisson frais qu'on pêche sur les côtes de Hollande depuis la fin d'Octobre jusques au mois d'Avril, se fait dans le même tems que celle du harang, dans les environs du Doggerssand, banc situé sur les Côtes d'Ecosse. Ce poisson est préparé & salé en mer. C'est une sorte de morue qui tient lieu de celle du banc de Terre-Neuve, qui fournit à la consommation intérieure, & à une expor-tation précieuse.

La pêche de la marée est un objet
Temp. I. N dou-

doublement précieux à la République. Cette pêche répand dans la nation un aliment très-abondant à un fort bas prix, le seul même qui y soit à bon marché, & approvisionne entièrement le Brabant & le pays de Liége ; en même temps qu'elle est la première école des matelots. C'est cette petite branche de commerce presque toute intérieure, qui a donné la naissance à la grande pêche & qui est encore son premier aliment.



CHAPITRE VII.

Des Manufactures.

LA Hollande n'a point été le berceau des manufactures, elle n'a même rien fait pour les attirer. Des ouvriers de tous les pays molestés dans leurs personnes & dans leurs biens pour

pour leur religion, s'y réfugierent autrefois avec leurs talents & leur industrie; & leur industrie s'y est soutenue dans un état assez florissant, tant que le bas prix de la main-d'œuvre a permis au commerce de produire ses fruits au dehors.

Qui ne liroit sur les manufactures de l'Europe que les Mémoires de M. *Huet* & le *Négoce d'Amsterdam*, croiroit que la Hollande en est le domicile, & que les Hollandois sont les premiers & les plus grands manufacturiers des Européens. Car il est certain qu'en aucun Royaume, dit M. *Huet*, Etat & pays du monde, les manufactures ne sont ni si nombreuses, ni si florissantes qu'en Hollande. Si on en croit ces Auteurs, on trouve dans les principales Villes de la Province de Hollande, les plus belles & les plus riches fabriques de toutes sortes d'étoffes de soie, façonnées, unies, en or, en argent; celles

de laine, de toiles de toutes sortes, de fil de lin & de coton; les teintures les plus belles & les plus recherchées; les rubans, les galons d'or & d'argent & de soie; des velours, des tripes, des panneaux de velours, des gazes unies & à fleurs; des tapisseries de toile collée avec de la bourse ou tonsure de drap, de cuir doré & même de haute-lisse; &c.

Toutes ces manufactures ont existé en effet en Hollande, peut-être avec moins d'éclat que ne l'ont cru les auteurs cités. Ces manufactures, surtout celles de laine, de soie, d'or & d'argent, ont toujours eu une grande concurrence à soutenir de la part de Gênes, de Venise, de la France & de l'Angleterre. On a fabriqué à Amsterdam des étoffes d'or & d'argent, des damas, des brocards, des parterres, des taffetas, des moires, des ras de soie, des armoisins, &c. des velours, des tri-

tripes, des pannes de velours. On a imité à Harlem beaucoup de différens genres & de différens dessins d'étoffes de Lyon: car on n'a jamais possédé dans ces manufactures, l'art du dessin qui embellit, qui enrichit tous les ans celles de Tours, & principalement celles de Lyon, par une extrême variété, par les graces du goût & de la nouveauté. Ces manufactures, ainsi que celles d'étoffes de laine de Leyde & d'Utrecht, qui ont pendant quelque tems enrichi l'exportation, n'étoient point nées en Hollande; elles s'y étoient réfugiées. La tolérance & un azile assuré ont enrichi la Hollande de l'industrie des autres nations, surtout de celle des François; & la prodigieuse étendue du commerce des Hollandois, jointe à l'intelligence & à l'économie la plus recherchée, avoit su donner à ces fabriques réfugiées, la réputation qui assure le

plus grand débit des productions de l'industrie, & par-là y ajoute continuellement de nouveaux degrés de perfection. Cette réputation a été telle, qu'on a vu des velours à ramage fabriqués à Milan, envoyés en Hollande, de là renvoyés & vendus ensuite à Milan pour velours de Hollande ; auxquels outre les frais de transport & de commission, cette réputation seule ajoutoit une valeur nouvelle.

Les étoffes de Hollande ont soutenu pendant longtems la concurrence de celles de Lyon, surtout à Paris, malgré l'extrême variété, le goût & la beauté des desseins des fabriques de Lyon, qui depuis un tems infini possèdent dans ce genre une supériorité déclée sur toutes les autres manufactures de soie. On a recherché en France pendant un très-grand nombre d'années les étoffes de soie de Hollande à cause

cause de leur solidité, & sur-tout parce qu'elles ne changent point de mode : Car telle a été sur cet article la bizarrerie de la mode, qu'on la fait consister dans l'uniformité permanente de l'étoffe, pendant que la mode exige tous les ans impérieusement des fabriques de Lyon, un goût nouveau, & de nouveaux dessins.

Les fabriques ont résisté longtems en Hollande à l'abondance excessive du numéraire, que le commerce y accumule sans cesse, qui devient enfin nécessairement le fléau des manufactures, sur-tout de celles qui exigent le plus de travail & d'industrie, où qui ne sont pas soutenues par une grande consommation intérieure, comme les étoffes de soie, & les dorures les plus précieuses. La sobriété des Hollandais, celle des François mêmes devenus économies en Hollande, & les petits bén

N 4 nési-

néfices dont les négocians Hollandois savent se contenter, ont soutenu pendant quelque tems ces manufactures dans un état assez florissant. La cherté de la main-d'œuvre que l'abondance de l'argent ne pouvoit manquer de produire, & que les impôts sur les maisons & sur toutes les subsistances de première nécessité ont encore augmentée, les a enfin presque entièrement détruites. Il n'en reste que quelques fabriques de petites soieries, particulièrement à Harlem, que la consommation intérieure entretient, & n'anime encore que faiblement, parce qu'elles ne peuvent soutenir la concurrence des petites étoffes de France dans les mêmes genres, dont il seroit difficile à la République d'empêcher l'introduction. Les autres fabriques d'étoffes plus recherchées par le travail ont entièrement cédé, même pour la consomma-

ma-

mation intérieure, à celles de France, tant à cause du meilleur marché de ces dernières, que de leur supériorité pour le goût, le dessin & l'exactitude dans l'exécution.

Les galons ne furent d'abord employés sur les habits que pour couvrir les trous ou les taches. Le commerce les a ensuite ennoblis, & l'industrie les a perfectionnés. Ils sont devenus l'ornement & la parure des riches, après avoir été un des signes de la pauvreté. Le faste seul n'en soutient cependant pas l'usage: il y a de l'économie à porter des habitans galonnés. La dépense du luxe est plus considérable en habits unis, parce qu'une propreté un peu recherchée en use davantage. Les François qui savent être industriels, & faire valoir leur industrie, ont donné à leurs manufactures de galons tous les avantages de la plus grande

N 5 de

de réputation, sur-tout pour la légéreté, le brillant, le dessin, le goût, les lampes & le clinquant. Paris se croit unique pour les galons d'or, comme Lyon pour les galons d'argent. La Ville d'Amsterdam a voulu partager ces avantages.

On est généralement d'accord que c'est le fil d'argent de Lyon qui donne les galons d'argent les plus blancs & les plus brillans. On attribue aux eaux du Rhône cette qualité supérieure du fil de Lyon, sur les fils de Paris & d'Amsterdam, auxquels les ouvriers ne peuvent donner qu'un blanc bleuâtre ; on prétend que c'est là ce qui donne à Lyon le privilége exclusif de donner au commerce les plus beaux fils d'argent. Il n'en est pas de même des fils d'or. Ceux de Paris & d'Amsterdam ont des qualités différentes. La couleur de l'or de Paris est plus so-lide;

l'île ; celle de l'or d'Amsterdam est plus vermeille, a plus d'éclat, & l'or de Paris ayant plus de poids, est plus cher que celui d'Amsterdam ; ensorte qu'il établit le galon à un plus haut prix, sans mériter d'être plus recherché, toutes choses d'ailleurs égales. Les fabriques de galons, qu'il y a encore en très-petit nombre en Hollande, tirent leurs fils d'or d'Amsterdam, & ceux d'argent de Lyon ; mais leurs galons y soutiennent avec peine la concurrence des galons de France. C'est cependant encore une branche de commerce avec l'étranger, sur-tout en fils d'or d'Amsterdam.

Les draps des manufactures de Leyde & d'Utrecht soutiennent leur réputation. Les superfins sont aussi bons & aussi beaux que ceux des manufactures étrangères, & les noirs d'Utrecht sont toujours supérieurs. Le camelot de Leyde égale celui de Bruxelles. Ce

N. 6.

sont

sont dans ce genre deux manufactures uniques. Les ratines conservent aussi leur ancienne réputation. Mais la cherté de ces manufactures les a réduites entièrement à la consommation intérieure. Il y a une différence dans les prix de ces manufactures & de celles de France, des pays de Limbourg, Verviers, Aix-la-Chapelle & Juliers, de huit à dix pour cent., ce qui dans les marchés étrangers un désavantage immense pour les manufactures de Hollande. Ce désavantage leur est aujourd'hui commun avec celles d'Angleterre dans les mêmes genres.

Les besoins du commerce ont fait introduire chez toutes les nations maritimes les manufactures de cordages, & c'est sans doute l'une des plus anciennes de la Hollande. Riga, Konisberg, Mémel & Saint-Pétersbourg,

en

en fournissent à presque toutes les nations ; & c'est bien plus de ces cordages que les Hollandois font le commerce avec les nations du midi, que de ceux de leurs manufactures, qui au-
roient bien de la peine à fournir à la consommation immense de leur mari-
ne, quoique ces manufactures soient as-
sez riches.

Les manufactures de toiles dans les Provinces de Groningue, de Frise & d'Overissel, se sont toujours également soutenues. Les manufactures de France, de Flandres & d'Allemagne, n'ont rien pu faire de mieux que de les approcher. Ces toiles qu'on nomme toiles de Hollande, distinguées des autres toiles, tant par le blanc, la finesse, le grain, l'uni & la bonté, que par l'au-
nage & la maniere dont elles sont pliées, occupent le premier rang dans le com-
merce des toiles. C'est à Harlem,

la Blancherie de l'Europe la plus renommée, qu'on donne à ces toiles le lustre & le beau blanc qui les distinguent. Cette blancherie sert en même temps aux négocians Hollandois à s'approprier des toiles de manufactures étrangères, qu'ils achettent en écrit dans la Westphalie, dans le Comté de Jülich, dans la Flandre & dans le Brabant, & qui étant blanchies à Harlem, sont produites dans le commerce sous le nom de toiles de Hollande. Car cette blancherie ajoute un nouveau prix aux toiles qui se trouvent d'ailleurs d'une bonne fabrique. On a soin dans cette blancherie, & cela sans le secours d'aucun règlement, de ne point donner aux toiles une longueur artificielle, comme on fait dans les blancheries de Flandres, en les tordant au tournequet, artifice lucratif, mais qui dégrade les toiles, en altere infiniment la.

la qualité. On ne les tord à Harlem qu'à la main, & on emploie les cendres de la meilleure qualité.

Les manufactures de papier ont été dans l'état le plus florissant. C'est beaucoup qu'elles se soutiennent encore, depuis qu'on les a infiniment multipliées en France & dans les pays Autrichiens, dans des pays sur-tout où la main-d'œuvre est à très-bas prix ; ce qui est un grand avantage dans une manufacture qui occupe une grande quantité de mains. Ces manufactures assez récemment élevées & multipliées, ont porté un coup d'autant plus sensible à celles de Hollande, que la sortie des peilles ou loques, c'est-à-dire du vieux linge, qui en est la matière première, a été rigoureusement interdite en France & dans les Provinces Autrichiennes. C'est cependant encore l'une des manufactures des plus précieu-

cieuses à la République, tant pour la consommation intérieure, qui est immense, que parce qu'elle fournit en même tems à l'exportation ; & cette manufacture se soutient, comme quelques autres par la raison toute simple, que les manufacturiers se contentent d'un très-petit bénéfice, & qu'ils n'ont point le moyen de faire un meilleur emploi de leur argent.

L'exportation de l'argent de l'Europe pour payer les manufactures des Indes, exportation qu'on a tant reprochée au commerce des Indes-Orientales, est déjà bien diminuée & diminuera tous les jours par les progrès de l'industrie Européenne dans les mêmes genres.

Nous devons donc regarder la manufacture des porcelaines comme l'une des plus précieuses à l'Europe, parmi ce grand nombre de manufactures modernes.

dernes que l'industrie Européenne a élevées de nos jours à l'imitation de celle des Indes; telles que celles des mousselines unies, rayées & brodées, qu'on fabrique en Suisse & en France, de toiles de coton blanches, & de toiles imprimées, qui surpassent celles des Indes, par la beauté, le goût, & la variété des dessins; des pékins, des satins, des damas, des gourgourans, des cirsakas, des armoisins, & autres étoffes, qui égalent tout au moins les modèles Indiens. Les succès de toutes ces manufactures sont assez grands & assez heureux, pour détruire incessamment en Europe, l'usage des manufactures Indiennes, & réduire l'importation des marchandises des Indes-Orientales aux matières premières nécessaires pour alimenter notre industrie; aux drogues & aux denrées dont-notre luxe ne peut se passer. En sorte que bien-

bientôt le commerce des Indes-Orientalles , qu'on a regardé comme infiniment nuisible à notre industrie , fera l'une des branches de commerce de l'Europe , qui fournira le plus à ses peuples , des moyens de subsistance.

Les porcelaines des Indes-Orientales ont été pendant une longue suite d'années l'un des articles de l'importation des manufactures Indiennes qui entrait le plus d'argent à l'Europe ; & les progrès de notre industrie sur l'imitation de cet article , font tels aujourd'hui , que cette exportation particulière de notre numéraire est presque détruite. Car les porcelaines de la Chine & du Japon ne soutiennent plus la concurrence de celles de Saxe , de Vienne , de Hœchst dans l'Electorat de Mayence , de celles de Furstemberg , de Sèves , d'Espagne , de Louisbourg , de Munich , de Bareith , d'Anspach , de Franken-

Kental, de Copenhague, de Berlin, de Tournay, & de Weesp près Amsterdam.

Les porcelaines des Indes auront, peut-être longtems, l'avantage que leur donnent une rondeur & une proportion toujours égales. On n'a pu trouver encore en Europe des pâtes, qui comme celles des Indes, conservent également bien leurs dimensions dans le feu, ou dont les dimensions données aux vases résistent géométriquement à l'action du feu. Mais cet avantage, qui n'est pas généralement sensible, & qui d'ailleurs n'attire l'attention que de peu d'amateurs, ne sauroit balancer les avantages du goût, de la variété des modeles, de la variété & de la beauté des dessins & de la peinture des porcelaines d'Europe.

Celle qui a été établie, & soutenue par Mr. le Comte de Gronsfeld à Weesp, malgré tous les obstacles que

la

la cherté de la main-d'œuvre & le peu de subordination qu'on peut employer dans cette République, opposent au succès d'un tel établissement, égale les autres par la forme, le goût, & les assortimens, & a le secret d'une pâte supérieure qui lui donne un mérite de plus. Une nation aussi industrienne que la Hollandoise, devoit prendre part, & même se distinguer, dans ce nouvel effor de l'industrie Européenne, & dans un genre de manufacture dont le succès exige une grande économie, un goût très recherché dans les dessins, la forme & les assortimens, & l'usage d'une physique très fine & très délicate..

La manufacture de porcelaine des Weesp, déjà connue, vient de produire ses ouvrages au public, par l'établissement d'un magasin à la Haye (*a*), avec

(*a*) Au mois de Mai 1766.

avec tous les avantages de la richesse, de l'abondance & de l'affortiment. Mais si elle est supérieure par le blanc & la pâte à la porcelaine de toute autre manufacture, si elle a encore l'avantage de soutenir le feu sans éprouver la même altération que celle des autres manufactures de l'Europe, il ne faut pas dissimuler qu'elle a le même défaut qu'on reproche généralement à toutes les manufactures de porcelaine; qui est l'inégalité de beauté. Cette imperfection pourroit peut-être être regardée avec beaucoup d'indulgence, ou même envisagée comme un avantage pour le public; dès qu'on établit, comme on a fait dans la manufacture de Weesp, différens prix relatifs à cette imperfection. En général, tout magasin de marchandises de luxe doit être assorti, non-seulement de différentes sortes, mais aussi de différentes qualités,

tés, & de différens prix, dans les mêmes genres, pour répondre également au goût & aux facultés des acheteurs.

Ainsi l'impossibilité où l'on a été jusqu'à présent dans toutes les manufactures de porcelaine, de ne produire que du parfait, donne cet avantage au public, de pouvoir acheter des pieces de même goût, de même forme, dont le bas prix fait pardonner les défauts. Ces défauts d'ailleurs sont peu sensibles dans l'usage à un très-grand nombre d'acheteurs, qui recherchent plutôt le bon marché que la perfection: & c'est le débit de ces ouvrages qui ne font pas de la première beauté, qui soutient toutes les manufactures de porcelaine. Celles qui voudroient se piquer de ne produire que du parfait, où l'on casseroit rigoureusement toute piece qui ne seroit pas sans défaut, comme on faisoit autrefois dans celle-

de

<

de Sèves , tomberoient nécessairement par l'extrême cherté qu'elles seroient forcées de mettre à leurs ouvrages.

Les défauts viennent quelquefois de la négligence des ouvriers , mais le plus souvent de la bifarrerie des coups de feu. Il est très-difficile de déterminer exactement le degré de chaleur , & de l'entretenir au point nécessaire par un aliment convenable , ou par des corps environnans plus compacts pour mieux retenir la chaleur , ou par une forme plus convenable dans ces corps environnans , pour mieux profiter de la chaleur réunie. C'est dans cette combinaison que consiste l'art du feu ; & jusqu'à présent l'art n'a pu produire encore le moyen de donner une chaleur égale à toutes les pieces de porcelaine en même temps , ce qui seroit nécessaire pour éviter les défauts que produisent les coups de feu , & porter la fabrication au plus haut point de perfection.

La

La première démarche que font aujourd'hui les nations qui viennent d'acquérir quelque manufacture nouvelle, c'est de lui assurer la consommation intérieure par une loi prohibitive. Cette politique dont l'Angleterre & la France ont donné les premiers exemples, est sage & utile en général. Mais on est dans l'erreur, si on croit qu'il convient à toutes les nations d'imiter dans tous les genres la France & l'Angleterre. Presque toutes celles qui ont aujourd'hui des manufactures de porcelaine, viennent de défendre l'entrée des porcelaines étrangères, quoique la plupart n'ayent qu'une consommation intérieure extrêmement bornée. Il est fâcheux qu'on s'efforce ainsi d'arrêter les progrès de cette partie précieuse de l'industrie Indienne, à peine naturalisée en Europe.

La Hollande est la nation de l'Europe qui fait la plus grande consommation

tion de porcelaine. Elle est encore la seule où l'usage de la porcelaine s'est étendu chez le bas peuple; où le paysan même se pique d'en avoir chez lui différens assortimens, comme un ornement qui lui fait honneur. Il semble que les Gouvernemens qui ont cru devoir favoriser leurs manufactures par des loix prohibitives, auroient dû craindre de se priver des avantages d'un débouché aussi riche que celui de la Hollande. Car il seroit assez naturel que la République, qui a toujours eu pour maxime de ne jamais gêner le commerce par des loix prohibitives, des manufactures ou des denrées étrangères, même dans le cas où la protection de l'industrie nationale l'auroit exigé, usât de la loi de la réciprocité, tant pour l'intérêt de sa Compagnie des Indes Orientales, que pour celui de la manufacture de Weesp; ou qu'el-

Tom. I.

O

le

le demandât que la Hollande fût exceptée des prohibitions, en faveur de l'étendue du débouché, & de la grande consommation qu'elle fait de toutes sortes de porcelaines.

Les rafineries de camphre, de vermillon, de soufre, de borax, d'azur, de bray, de résine, de spermaceti, de sel & de sucre, occupent beaucoup de mains & fournissent à l'exportation: celle de sel approvisionne avec un grand bénéfice pour la République les Provinces Autrichiennes, le pays de Liège & quelques pays de l'Allemagne. Les rafineries de sucre ont perdu beaucoup par la concurrence de celles qu'on a élevées de tous côtés; mais elles ont gagné d'ailleurs par les progrès des Colonies de Berbices & de Surinam, qui fournissent aujourd'hui à ces rafineries, des sucres qu'il falloit auparavant tirer de France. Cela est
à-peu-

à-peu-près égal pour les rafineurs, mais très-précieux à la République.

Les blancheries de cire sont encore précieuses à la Hollande pour le commerce d'Espagne, où les Hollandois en portent beaucoup; ainsi que les fabriques d'amidon, qui fournissent beaucoup à l'exportation.

Les moulins à huile & à scie sont un objet très-riche, quoiqu'ils occupent peu de mains: la consommation intérieure d'huiles de colsat & de planches est très-grande. Ces deux articles fournissent encore beaucoup à l'exportation. La Hollande produit un peu de colsat, & en tire beaucoup du Brabant & de la Flandre. Les planches de bois des chênes que les Hollandois tirent du Palatinat par le Rhin, font une branche de commerce très-riche avec la France, où l'on les appelle bois de Hollande, & où s'en fait toute la consommation; car les

Hollandois n'employent aux planchers de leurs maisons & à toutes leurs boîseries que des planches de sapin, que leur vernis & leur extrême propreté conservent longtems faines.

La manufacture la plus importante, la plus étendue, la plus riche & la plus nécessaire, c'est la construction des vaisseaux. Les chantiers de l'Amirauté & de la Compagnie des Indes sont immenses, & ne sont point comparables à ceux du village de Sardam, que le Czar Pierre le Grand choisit comme la première école de l'Europe pour la construction de toute sorte de bâtimens de mer, & où il mit pendant longtems lui-même la main à l'œuvre en qualité de simple ouvrier inconnu, pour s'en instruire, & apprendre à éléver une marine dans son vaste empire. La construction est telle dans ce village qu'on dit que les constructeurs s'obligent

geroient de livrer un vaisseau de guerre par jour, si on vouloit leur donner trois mois d'avance. La République paye à l'étranger tous les matériaux de cette immense construction ; & le commerce fait bien ensuite faire rentrer dans l'Etat le prix de ces matériaux, & celui de la main-d'œuvre par le moyen du fret, qui est la première base de tout le commerce de la République, sa branche la plus étendue & la plus riche.

Après avoir déterminé la grandeur, le port & la forme d'un navire, suivant que l'exigent la branche de commerce & la navigation auxquelles on le destine, on doit une extrême attention à la bonté du navire, qui dépend d'abord de l'habileté & de la fidélité du constructeur, ensuite de la bonté des matériaux, c'est-à-dire, des bois, du fer, des cordages & des voiles.

O 3

En

En général la perfection de tous les bâtimens du commerce consiste à être d'un grand port, & à pouvoir naviger avec peu de monde; un vaisseau marchand doit bien aller, bien gouverner, bien porter la voile, peu dériver, avoir des mouvemens doux, contenir beaucoup de marchandises, & ne doit pas exiger un équipage bien nombreux. Mais il n'est pas facile de connoître un vaisseau qui a toutes ces qualités. Il est bien plus difficile encore de trouver une méthode de construction capable de les lui donner toutes. Les défauts, même des défauts essentiels, échappent à la vue. Le coup-d'œil est trompeur, dit M. Duhamel, & il y a si peu de différence entre un bon vaisseau & un vaisseau médiocre, qu'il est arrivé quelquefois que de deux vaisseaux qui étoient sur le chantier, celui auquel on donnoit la préférence, s'est trouvé moins bon que

que celui qu'on regardoit avec une espèce de mépris. En effet l'œil peut-il être assez juste pour juger si les capacités de la carene sont proportionnelles au poids du vaisseau armé ? La simple inspection est-elle suffisante pour juger si les capacités de l'avant & de l'arrière sont proportionnelles au poids que chacune de ces parties doit porter ? Si cependant cette proportion n'est pas bien observée, le vaisseau sera noyé à l'avant ou à l'arrière ; & si on corrige ce défaut par le Lest ou par l'Arimage, ses mouvements seront rudes, il fatiguera beaucoup sa mâture. Quelque habitué que l'on soit à voir des vaisseaux, ajoute M. Duhamel, peut-on assigner précisément la position de leur centre de gravité, la vraie courbure des lignes d'eau, &c ? C'est cependant de toutes ces choses & de bien d'autres qui sont aussi difficiles à appercevoir, que

dépendent les bonnes ou les mauvaises qualités des vaisseaux ; ce sont celles qui font qu'un vaisseau est manqué, ou qu'il n'a toutes les bonnes qualités qu'on desire.

On approche dans la construction Hollandoise de l'exactitude de toutes ces connaissances, autant qu'il est possible & que peuvent le permettre la nature du commerce de la Hollande, & celle de ses atterrages & de ses ports. On y excelle sur-tout pour l'économie & la légéreté des manœuvres ; ce qui donne un grand avantage pour le bon marché & même pour la sûreté de la navigation. Un équipage peu nombreux manœuvre mieux, plus vite & plus facilement.

Il seroit cependant à désirer qu'on adoptât en Hollande l'usage des Anglois qui ont soumis les constructeurs à présenter leurs plans de construction à l'Amirauté, & à en obtenir l'approba-

bation. Un usage si sage, auquel les Anglois doivent l'avantage général de leur construction, porteroit peut-être bientôt en Hollande l'art de construire des vaisseaux à son plus haut degré de perfection, donneroit de nouveaux avantages à son commerce, & il en résulteroit un bien infini pour l'humanité.

Il est bien moins difficile de faire choix de bons matériaux. La même espece de bois a différens degrés de bonté suivant le local. En général les bois du midi sont meilleurs que ceux du Nord, & ceux qui croissent sur des montagnes, sont supérieurs à ceux des bas-fonds. Les différens terrains, les différentes expositions & l'âge donnent des qualités différentes. Un bois pourri, un bois passé, un bois trop vieux, donnent une mauvaise construction. M. de Buffon a fait une infinité d'expériences pour connoître la force

du bois ; le bois des branches , celui
du sommet de la tige d'un arbre , est
la partie la plus foible : tout le bois
jeune est moins fort que le bois plus
âgé. Le bois qui a du ressort , résiste
beaucoup plus que celui qui n'en a pas.
Le bois qui dans le même terrain ,
croît le plus vite , est le plus fort ; ce-
lui qui a crû lentement , & dont les
cercles annuels ou couches ligneuses
sont minces , est moins fort que l'autre.
Car on compte aisément sur la coupe
transversale du tronc le nombre de ces
cercles annuels , qui sont distinctement
séparés les uns des autres , & qui sont
l'accroissement de l'arbre de chaque
année. M. de *Buffon* a trouvé que la
force du bois est proportionnelle à sa
pesanteur , de sorte qu'une pièce plus
pesante qu'une autre de même longueur
& grosseur , sera aussi plus forte à-
peu-près en même raison. On peut
sai-

suivant cette observation comparer la force qui vient de différens pays & de différens terreins. C'est sur-tout dans les courbes dont la force ne sauroit-être assez grande pour rendre la construction solide, puisqu'elles servent à lier le vaisseau, qu'en pourroit faire une application très-utile de l'observation de M. de *Buffon*.

Le fer doit être choisi doux. Il est surtout important que le fer des chevilles ne soit point cassant. Un bon constructeur n'en emploie aucune qu'à près en ayant fait l'épreuve. Nous ne connaissons encore jusqu'à-présent de fer qui ait les bonnes qualités que demande le service de la marine, que les fers de Suède & d'Espagne. Quoiqu'on ait donné de grandes perfections à l'art des fourneaux à fer en France & en Allemagne, les fers d'Espagne & de Suède sont toujours en possession de la préférence.

O 6

On

On emploie une quantité immense de cordages pour agréer un vaisseau. On distingue sur-tout ceux qui sont composés du chanvre de Konigsberg , & ceux qui sont faits avec du chanvre de Moscovie. Les premiers sont estimés à Amsterdam vingt pour cent de plus. Celui de Riga n'est inférieur à celui de Konigsberg , que de quatre pour cent.

Les voiles sont formées de plisfeut lez de toile ordinaire de chanvre écrû, cousus ensemble par les lisieres & bordés tout-au-tour d'un cordage nommé ralingue, qu'on attache aux vergues & aux étais du vaisseau pour le faire voguer par le secours du vent qui s'y engouffre ; ce qui exige une toile forte & faite exprès pour soutenir la force du vent. Les toiles de Bretagne , celles sur-tout connues sous le nom de noyaillies , ont été réputées pendant longtitemps

les

les meilleures pour faire des voiles : on en fabrique de bonnes aujourd'hui presque partout.

Toutes ces connaissances sont nécessaires aux négocians étrangers qui font construire des vaisseaux en Hollande, ou qui y commettent des achats de matériaux propres à la construction, pour diriger les ordres qu'ils donnent à leurs correspondans ; & aux négocians nationaux pour bien faire construire, soit pour leur compte, soit pour celui des étrangers, ou pour faire des achats. Car indépendamment de la construction, la Hollande est toujours le plus grand marché de l'Europe en toute sorte de matériaux & de toute sorte de qualités propres au service de la marine ; & en même tems le pays où l'on fait le mieux apprécier les différentes qualités des matériaux de construction. On don-

O 7 ne

ne aux vaisseaux qu'on construit en Hollande pour le compte des étrangers, toute sorte de formes, & l'on y fait choix des différents matériaux, conformément aux ordres qui sont donnés ; ce qui fait que les bâtiments de même charge sont plus ou moins chers suivant les ordres des Commerçans.

La fabrication des toiles peintes, ou imprimerie de toiles de coton, a perdu infiniment de ses avantages. On les a trop multipliées depuis peu d'années dans des pays où la main-d'œuvre est à bas prix, en France, en Suisse & dans les Pays-Bas Autrichiens. C'est une concurrence qu'il est impossible à la Hollande de soutenir.

La Ville d'Amsterdam possède une fabrication qui est à l'abri des effets de la concurrence, du moins elle n'a que celle de Londres à craindre, qui jusqu'à-présent n'a été que très-foible
&

& celles d'Anvers & de Paris sont très-peu de chose: C'est la taille des diamans; c'est-à-dire l'égrisage, le clivage & le poliment. Amsterdam est la seule ville qui possède au plus haut degré de perfection l'art de tailler les diamans, & l'art de cliver, c'est-à-dire, l'art de réduire en petits diamans, de 2, de 4. jusqu'à 80 pierres & au-delà au karat, de gros diamans qui sont dégradés par des point noirs ou par des glaces. Cet art est soutenu par celui qu'ont eu les négocians d'Amsterdam, de se donner le commerce du diamant brut, tant des Indes-Orientales, que du Brésil, & d'en établir chez eux la première main en Europe. Car indépendamment des diamans que les vaisseaux de la Compagnie des Indes rapportent des Indes-Orientales, on en voit également vendre à Amsterdam le brut qui arrive à Londres & à Lisbonne.

ne. Ici si le commerce entretient & nourrit l'art, à son tour l'art sert infiniment à soutenir ce commerce, parce que si on vouloit acheter du brut ailleurs qu'à Amsterdam, on seroit toujours dans la nécessité de l'envoyer pour la taille à Amsterdam : de son côté le commerce n'a point à craindre la désertion d'ouvriers qui ne trouveroient point d'ouvrage ailleurs. Ce commerce est tous les ans un objet de plusieurs millions de florins ; & dans ce commerce il en appartient à la main-d'œuvre, plus de six florins par karat. Il en est de même du Rubis ; mais la taille en est infiniment moins chère, parce qu'elle n'exige ni l'usage du moulin, ni celui de la poudre de diamans, & qu'elle se fait à la meule. C'est d'ailleurs une branche d'industrie & de commerce très-bornée. Les rubis qui méritent de l'attention sont fort rares.

Les

Les manufactures, sur-tout celles du grand luxe , auxquelles l'économie Hollandoise ne permet qu'un débouché bien foible dans l'intérieur , devoient subir les décroissemens qu'on vient d'observer. Trois causes ont concouru à les réduire dans cet état. Les progrès de l'industrie chez les autres nations, ceux du commerce des Hollandois & des dettes publiques.

L'Italie , la France , la Flandre , la Hollande & l'Angleterre , ont été les seules nations industrieuses de l'Europe , & l'ont approvisionnée pendant longtems de toute sorte de toiles , d'étoffes de laine & de soie , & des productions d'une infinité d'autres manufactures. Presque toutes les manufactures se sont répandues dans une partie de l'Allemagne , dans le Nord & jusques dans la Russie. Déja la Russie ne tire plus que des draps superfins de chez les

les nations industrieuses. Le Danemark a des manufactures florissantes, & la Suède ne cesse de faire des efforts pour en acquérir. Toutes les nations recherchent avec soin aujourd'hui les moyens de perfectionner les arts connus, & de reculer les limites de leur industrie & de leur commerce. Cependant il y a encore en Europe des débouchés pour la plupart des manufactures; mais attendu que la concurrence s'est infiniment accrue, ce débouché n'appartient, si on en excepte quelques articles de manufactures uniques, qu'au bon marché & au bas prix de la main-d'œuvre.

Cette concurrence éloigne nécessairement des marchés les manufactures qui ne peuvent être produites qu'à un haut prix, & fait infailliblement tomber celles qui ne peuvent être vendues qu'à perte. C'est-là la situation où la concur-

currence a mis des manufaçtures que la Hollande ne pouvoit soutenir que par une main-d'œuvre extrêmement chere, & cette cherté a deux causes qu'il est impossible d'éloigner ; l'abondance de l'argent, qui ayant avili le signe de la valeur de la main-d'œuvre, en a fait hausser le prix ; & les impôts que la nécessité de payer les intérêts des dettes publiques a fait étendre jusques sur les choses les plus nécessaires à la vie.

La science du commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les nations, & d'autres, qui au lieu d'être salutaires dans de certains pays, y seroient destructives. On doit éléver, animer par-tout l'industrie, la soutenir & l'étendre sur les mêmes principes. Mais la situation, le climat, les productions naturelles, n'étant pas les mêmes dans tous les pays, l'in-

l'industrie doit y être portée sur des objets différens. Les différentes branches de l'art , ainsi que les productions de la nature , sont divisées à l'infini ; mais toutes ne peuvent pas être cultivées partout avec les mêmes succès. Presque toutes les sortes de manufactures sont en France comme dans leur véritable patrie : la plupart des matières premières y abondent , & par les soins d'une bonne administration , les négocians y fournissent à un bon prix celles qui manquent. Il est facile de conserver toujours les manufactures dans un Etat qui a de vastes Provinces où l'on ne connaît pas d'autre commerce que celui de la culture des terres & des manufactures , où l'on ne peut point en faire d'autre. C'est ce qui tient éloignée la trop grande abondance du numéraire , qui en rendant chères toutes les choses nécessaires à la vie ,

vie, fait insailliblement tomber les manufactures par le prix excessif qu'elle met à la main-d'œuvre. L'Angleterre a longtems joui des mêmes avantages, qu'elle commence à perdre par la somme excessive des signes de valeurs qu'elle s'est donnée, bien plus destructive encore que le numéraire réel. Les Anglois feront de vains efforts pour arrêter la décadence de leurs manufactures tant qu'ils laisseront subsister l'excès de leur numéraire fictif & des impôts nécessaires pour en soutenir le crédit. Les Hollandois, sans agriculture, parce qu'ils n'ont point de terres à cultiver, occupés à faire la banque & le commerce d'économie de toute l'Europe; en possession de tout ce qu'il y a de plus riche dans le commerce de l'Indoustan, de la Chine & du Japon, ne pouvoient conserver des manufactures qu'un moment. Ils adopteroient inutile.

tièlement les maximes & les réglemens qui soutiennent en France les manufactures dans un état florissant ; l'abondance du numéraire dont leur commerce d'économie , leur commerce de banque & des Indes ont surchargé leur circulation , & les impôts sur les choses les plus nécessaires à la vie , ne pouvoient leur permettre de conserver des manufactures , que celles qu'exige l'entretien de leur marine ou qui sont soutenues par la grande consommation intérieure.

La Librairie a été autrefois dans un état florissant ; on connaît encore en Hollande de grandes fortunes , qui n'ont point eu d'autre source que cette branche de commerce ; & les éditions des Elzevier montrent bien que l'art de l'imprimerie y avoit été porté au plus haut degré de perfection. Cette branche de commerce est aujourd'hui extrê-

trêmement tombée. Elle entretient cependant encore un grand nombre d'imprimeries, principalement à Amsterdam, Leyde & la Haye, & une fonderie en caractères à Harlem qui est renommée & mérite sa réputation.

La supériorité que la Librairie de France a prise, a infinitement restreint celle de la Hollande. Celle-ci a plusieurs désavantages qui ne lui permettent pas de faire fleurir l'industrie qui tient à la Librairie. Le papier est plus cher qu'en France, & les Libraires Hollandois ont bien moins d'occasions de se procurer de bons manuscrits, où des manuscrits riches, que les Libraires de France. La Hollande n'étant point d'ailleurs pour les livres un pays de consommation, les Libraires sont obligés de faire une partie de leur commerce sur des échanges, & il ne leur arrive presque jamais de se défaire d'une édi-

édition au comptant. Ils sont en même tems les Libraires de l'Europe qui reçoivent le plus de préjudice de la contrefaçon ; espece de brigandage qui désole le commerce de la Librairie , & d'autant plus fâcheux qu'on n'a d'autre moyen pour prévenir cet abus , que les foibles ressources de l'art du commerce ; cependant on paye sur les livres un droit d'entrée & de sortie de 4 p %. La situation de cette branche de commerce demanderoit une exemption entiere.

La ressource du commerce de la Librairie de Hollande est dans les foires de Leypsic , dont la Librairie fait la principale richesse. C'est là que les éditions de Hollande trouvent leur plus grande consommation. Leypsic est un entrepôt immense de la Librairie. Tous les Libraires de l'Europe y négocient pendant les foires ou en personne ou par

abandonne, à ses créanciers, s'il en abandonne, ne sont qu'une partie de son bien. Le reste est détourné ou caché. C'est un vol fait au public. C'est-là la banqueroute proprement dite, qui est toujours frauduleuse, qui est chez la plupart des nations policiées un crime que les loix punissent de mort.

La faillite est malheureusement trop proche voisine de la banqueroute: l'opinion publique ne la distingue pas assez pour l'honneur des faillis. Ici c'est la loi de la nécessité qui commande, & il n'est point d'empire plus absolu. La faillite est forcée; la mauvaise foi n'y a point de part. C'est malgré lui que le négociant de bonne foi manque à ses engagemens. Son dérangement arrive par malheur, comme par un incendie, par la perte d'un vaisseau, même par impéritie & par négligence: pourvu qu'il n'y ait pas de mauvaise

Tom. II. P. foi,

foi, la faillite n'est point criminelle, elle n'est que malheureuse, & l'est d'autant plus qu'elle est inévitable: C'est par cette raison qu'on l'appelle forcée.

Autant la banqueroute mérite la rigueur des loix & la sévérité de la justice, autant la faillite exige d'indulgence & de douceur. Cependant dans l'exécution des loix, la justice ne les distingue pas assez. Elle permet aux créanciers de décider également du sort du failli, & de celui du banqueroutier, de la même maniere: le dernier est presque toujours traité avec une indulgence que la loi lui refuse; on en élude facilement la rigueur; & l'autre est exposé à une rigueur que la loi autorise, qui révolte l'humanité. Lorsque la faillite est ouverte, les deux tiers ou les trois quarts des créanciers réunis ensemble accordent à leur gré un contrat au failli, soit que la faillite soit

soit de bonne foi ou forcée: c'est la loi de la Hollande. Rien ne distingue ici la vertu du vice, & la probité de la fraude. L'intérêt seul des créanciers ou leur caprice, peut perdre sans ressource le débiteur de bonne foi, & mettre la mauvaise foi, la fraude & le vol à couvert de toutes recherches & de toutes poursuites.

La Chambre des fonds désolés semble n'avoir été établie que pour secourir les créanciers des faillis & en même tems les faillis de bonne-foi. La loi veut que *le plus petit nombre des créanciers soit obligé de suivre & de se conformer au plus grand nombre*, lequel sera les trois quarts des créanciers & les deux tiers de la dette, ou les deux tiers des créanciers & les trois quarts de la dette. Cette loi prescrit d'ailleurs des procédures & des formes infinies, tant pour la conservation que pour la vente des effets des

infolyables ; mais elle n'a prescrit aucune forme réguliere sur les livres & journaux des négocians , aucun moyens propres pour assurer toujours infalliblement la preuve de la banqueroute ou faillite de mauvaise foi , & la faillite forcée , en prescrivant rigoureusement la forme dans laquelle les livres des négocians devroient être tenus ; & n'ordonne aucune recherche , aucune poursuite extraordinaire , aucune peine capitale , seuls moyens de prévenir un crime de cette nature . Elle proscrit les dettes simulées , les soustractions d'effets , les accords particuliers & les banqueroutiers frauduleux ; mais la sanction de la loi est réduite à ces termes vagues & indéterminés : *ils seront corrigés & punis selon l'exigence des cas.*

La foiblesse de cette loi ne s'est que trop manifestée dans l'usage , qui depuis un tems infini a présenté une multitud-

de d'exemples de faillites frauduleuses, & pas un seul d'une punition exemplaire.

Cette loi exige bien la représentation des livres, & que le débiteur fasse connoître sans fraude son état à ses créanciers ; qu'il remette de bonne-foi tous ses effets. Mais son refus & les artifices qu'il peut employer, ne le constituent point assez banqueroutier frauduleux, la loi manque de dispositions assez rigoureuses à cet égard. Le failli de mauvaise foi trouve d'abord un premier asyle, & un asyle inviolable dans sa propre maison ; il ne montre à ses créanciers que ce qu'il veut de sa situation ; & souvent sans sortir de ce premier asyle il force ses créanciers de composer à son gré ; ou il se retire tout de suite dans l'une des deux villes de refuge qu'il y a dans le territoire de la République ; & c'est là que la scélérité jouit impunément du bien d'autrui. Si les loix qui ont

constitué ces azyles, avoient été faites dans un siecle éclairé, ces azyles ne pourroient servir qu'à l'innocence opprimée ; ou plutôt pour donner au failli de bonne foi le tems de justifier sa bonne foi ; car la justice devroit être le véritable azyle de l'innocence, & le débiteur de bonne foi devroit vivre en liberté sous l'autorité des juges & des loix.

Si après la dernière paix, si après que la Hollande se fut enrichie immensément du commerce de la France & de l'Allemagne pendant un assez longue guerre, les loix avoient assuré une peine capitale contre les faillis de mauvaise foi, la Ville d'Amsterdam n'auroit pas donné à l'Europe le fâcheux spectacle de plus de quarante faillites en moins d'un mois. Un très-petit nombre de coupables qu'on a pu regarder comme la cause de ce désastre, assurés de porter leur tête sur l'échafaut, auroient craint

craint de s'enrichir par cette voie criminelle, & n'auroient point répandu sur la première place de commerce de l'Europe le fléau que le commerce a le plus à redouter.

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici un vice dans la législation & dans l'administration de la justice, qui est le même chez presque toutes les nations commerçantes. L'intérêt du commerce, l'équité & l'humanité voudroient que la faillite frauduleuse ne pût échapper à la sévérité des loix, qu'il ne fût pas permis à l'intérêt ou à l'indulgence des créanciers de lui assurer un azyle ; & qu'en même tems l'industrie & la liberté du failli de bonne foi fussent sous la protection de l'autorité publique.

La faillite frauduleuse ou banqueroute est mise avec raison au rang des crimes : mais ce crime demeure presque toujours impuni, parce que les créanciers ai-

ment mieux traiter avec le banquier ou-
tier & lui faire des remises, que de per-
dre toutes leurs créances; & leur ac-
cord fait ordinairement taire la justice:
c'est un abus de la loi qui détruit sans
cesse l'empire d'une juste sévérité; c'est
une indulgence meurtrière. C'est cette
indulgence qui multiplie les faillites frau-
duleuses, qui sont celles que le com-
merce craint le plus; pendant que le
failli de bonne foi, s'il ne peut con-
tracter avec ses créanciers, perd failli-
té & toute espérance de se rétablir
par son travail & son industrie, par le
secours de sa famille & de ses amis.
Car la perte de la confiance publique,
du crédit dont elle est la base, que la
faillite entraîne nécessairement, n'est
pas accompagnée de celle de la con-
fiance de la famille & des amis. L'in-
telligence du failli, & sa probité éprou-
vée & reconnue, lui assurent une res-
source

source, & les arts & le commerce présentent toujours à l'industrie des champs à cultiver & d'heureuses récoltes à faire.

En Angleterre, où l'amour de la liberté est fondé sur les droits de l'humanité, qu'on se pique de savoir respecter mieux qu'on ne fait ailleurs, où d'un autre côté le génie semble avoir épuisé toutes les connaissances qui tendent à favoriser le commerce & à l'élever au plus haut degré de prospérité; la faillite, exempte de soupçon de fraude & de mauvaise foi, est regardée comme un naufrage qui détruit la fortune de celui qui l'essuye, sans donner atteinte à son honneur. La confiance, l'estime publique, ne sont point altérées: l'opinion de la richesse n'existe plus, mais le failli de bonne foi ne rencontre aucun obstacle dans le point d'honneur pour la faire renaître, s'il en trouve

les moyens dans les secours de sa famille , ou de ses amis , & dans son intelligence & son industrie ; & par cette raison il n'est pas rare de voir en Angleterre des maisons devenir puissantes après avoir manqué de bonne-foi une ou deux fois , & jouir de tous les honneurs dus aux bons citoyens , aux citoyens utiles à la patrie . Il semble qu'il seroit de l'avantage du commerce , que les autres nations pussent adopter ces mœurs & ces usages .

On a vu en Angleterre des fondations faites par voie de souscription de retraites honnêtes pour les familles des faillis . Car quels monumens cette nation n'a - t - elle pas élevés en l'honneur de l'humanité ! On verra peut-être un jour chez elle l'amour de l'humanité , l'esprit public , fonder une bourse publique pour secourir les faillis de bonne foi , & les mettre en état de

réta-

rétablissement leur commerce & leur fortune : ou , ce qui seroit plus magnanime , plus digne de cette nation , & plus heureux encore pour le commerce & pour l'humanité , elle fondera peut-être un jour une caisse publique pour prévenir les faillites de bonne foi , en prêtant des secours suffisans sur un bilan secret ; & l'utilité d'une telle institution seroit bien supérieure à celle d'une *Chambre des fonds désolés.*

Mais pendant que l'Angleterre traite la faillite de bonne foi avec tant de douceur & d'humanité , on pourroit dire , avec tant de justice & de raison , la loi qui décide du sort du banqueroutier frauduleux , est aussi rigoureuse , & peut-être plus qu'en aucun autre endroit du monde , & toujours sévèrement exécutée. Si l'on voit un grand nombre de faillites en Angleterre , ce n'est que dans un ordre de citoyens qu'on ne peut

P 6 met-

mettre au rang des négocians. Les listes qu'on en publie tous les mois , ne font composées presque entièrement que de petits détailleurs & d'artisans , tant de Londres que des différentes villes des Provinces.

On ne porte point sur cette matière la sévérité des loix à un excès inutile & déstruktif. On y distingue avec plus de soin & d'exactitude la fraude de la bonne foi ; on y connaît mieux le prix d'un citoyen industrieux , l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation , & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire sans édifier ; & le crime n'y trouve point d'azyle.

On se représente facilement le commerce de contrebande ou clandestin , comme un commerce légitime ; & l'on se le permet sans scrupule , parce qu'il n'est point nuisible à la patrie , qu'il lui est

est même fort utile, & souvent l'enrichit. Tel est le commerce que les Anglais font par la Jamaïque aux Colonies d'Espagne, qui de leur aveu est leur branche de commerce la plus riche. C'est une grande erreur chez la plupart des hommes, de croire devoir moins de respect aux loix des nations étrangères qu'à celles de la patrie, & de ne faire aucune attention à l'équité naturelle, qui lie non-seulement les nations en général, mais aussi tous les hommes entre eux sans égard à leur patrie.

Si le négociant ne doit voir que des nations amies dans toutes les nations chez lesquelles il porte son commerce; s'il doit respecter leurs loix; si la loi naturelle lui défend de leur porter par son commerce aucun préjudice, de s'enrichir en introduisant chez ces nations un commerce interdit par leurs loix,

P 7 &

& en répandant des calamités chez des peuples qui ne lui ont fait aucun mal: sur quels principes le négociant pourroit-il, à plus forte raison, légitimer les bénéfices d'un commerce clandestin dans le sein de sa patrie, soit en y introduisant des marchandises ou des denrées prohibées, ou en fraude des droits?

L'abus du commerce de contrebande, qui se fait sur-tout en fraude des droits, peut être porté à un tel excès qu'il cause dans l'intérieur de l'Etat la ruine d'un grand nombre de familles; & qu'il énerve en même tems les forces de l'Etat. Les vins & les eaux-de-vie payent en Hollande des droits d'entrée. Outre ces droits, on fait payer encore sur ces denrées dans la Province de Hollande, des droits d'accise ou de consommation, tant provinciaux que municipaux; c'est-à-dire pour le bénéfice de

de la Province en général , & pour celui des Villes en particulier.

Un grand nombre de négocians des villes d'Amsterdam & de Rotterdam , fraudent ces droits , & par-là se procurent le moyen d'attirer à eux toute la consommation & de s'enrichir ; parce qu'ils peuvent vendre à meilleur marché que les négocians qui font ce commerce sans offenser les loix . Cette pratique frauduleuse est , dit on , portée si loin , que les villages voisins de quelques autres villes de la Province vont se pourvoir à Amsterdam & Rotterdam . Les loix sont assez séveres , mais l'intérêt des fraudeurs fait les éluder . De fages magistrats cherchent inutilement les moyens de détruire un abus si pernicieux . En effet les maux infinis qui en résultent , tant pour les négocians qui savent respecter l'autorité des loix & l'intérêt public , que pour l'Etat , pré-

présentent des objets bien dignes d'exerciter l'attention du ministere public.

1°. Toutes les impositions de la Province sont égales pour toutes les villes & le plat-pays ; ce qui est déjà un désavantage pour celles dont la situation ne permet pas à leurs habitans de prendre autant de part aux richesses du commerce , qu'à ceux des villes d'Amsterdam & de Rotterdam. 2°. Les revenus des villes intérieures sont bien moins que ceux des villes d'Amsterdam & de Rotterdam ; cependant il y en a où les impositions municipales sont plus fortes. Ces désavantages ajoutés à celui de la situation , qui tient ces villes éloignées de la navigation & du commerce , qui enrichissent sans celle Amsterdam & Rotterdam , établissent une grande disproportion dans la répartition de l'imposition générale de la Province. Tout cela réuni au préjudice que le com-

commerce fraudueux porte aux villes de l'intérieur, feroit à la longue dépérir ces villes, & réduiroit cette Province à deux ou trois villes, si la vigilance & le zèle des magistrats n'arrêtroit pas les progrès d'un abus si déstructif, si funeste au bien public, ou ne le forçoit de se renfermer dans les limites les plus étroites.

Cet abus a été rendu public, sur-tout à Amsterdam, avec une hardiesse qui étonne, & qui semble faire craindre qu'il ne soit bien difficile, ou peut être même impossible d'y remédier. C'est l'idée que présente naturellement cette espèce de corps ou communauté formée, à ce qu'on prétend, à Amsterdam par les fraudeurs. Elle a, dit-on, une espèce de caisse connue sous le nom de *caisse d'Assurance*, & se fait assister par un Avocat. Lorsque l'un des membres de ce corps s'est laissé surprendre

dre en flagrant délit, la caisse rembourse au délinquant la somme dont la loi punit la contravention; & sous cette singuliere & criminelle protection, le fraudeur conserve paisiblement son état & son air d'innocence. On peut juger de-là avec quelle sécurité & dans quel excès la fraude se commet, s'étend & se perpétue.

On ne sauroit croire qu'une association si criminelle existe, ou puisse exister dans le sein d'une République si sage L'établissement d'une telle association, qui avec le secours d'une caisse commune sauroit rendre impuissante une loi qui n'ordonne que des peines pécuniaires, devroit faire naître l'idée d'une loi plus sévere. Une loi qui interdirroit le commerce à tous ces fraudeurs, qui les en déclareroit indignes, auroit sans-doute des effets plus salutaires pour l'intérêt public. Mais s'il se trouve par-

parmi les citoyens des hommes que l'avidité du gain rend indignes de cet titre, qui travaillent autant qu'il est en leur pouvoir à la ruine & à la destruction de leur patrie & qui mériteroient que la République les rejettât hors de son sein ; devroit-on voir des Avocats, des hommes de la profession la plus éclairée, la plus généreuse, la plus noble & la plus désintéressée, autoriser par leur présence & soutenir par leurs conseils une association si illégale, si destructive & si contraire à toute idée du bien public ? Il n'est pas possible que cet Ordre, l'un des plus respectables de l'Etat, ait pu fournir un seul sujet capable de protéger par ses conseils un tel désordre. L'honneur de cette profession autorise un observateur impartial à regarder la présence d'un Avocat, dont on accompagne le récit de cette association illégale, comme une supposition.

Le

Le Prince d'Orange , dernier Stadhoudier , frappé de l'énormité de cet abus , espéra de le faire cesser en liant les négocians à leurs devoirs naturels par la religion du serment. Cette loi produisit d'abord son effet ; mais l'intérêt & peut - être un défaut d'attention & de sévérité ont fait ajouter au crime de fraude un crime nouveau ; les fraudeurs n'étoient que fraudeurs , & c'étoit déjà beaucoup trop : aujourd'hui ils font fraudeurs & parjures. Des hommes qui méprisent les droits sacrés de l'humanité , la première de toutes les loix , s'accoutument facilement à mépriser de même la religion du ferment.

Dans d'autres Etats , on trouve des Assureurs qui au moyen d'une prime se chargent des risques de l'entrée & de la sortie en fraude des droits & des loix prohibitives. Mais leur hardiesse n'a point encore été portée jusques à une affilia-

association publique, & sur-tout à une association autorisée & soutenue par la présence & les conseils d'un Avocat.

Quiconque est capable de rechercher les bénéfices de ce commerce criminel, ne doit pas prétendre se placer au rang des négocians : il doit se regarder comme indigne de ce titre, s'il est capable de se laisser séduire par l'apais de cette prospérité qui n'a de base & de principe qu'un vol fait sur le public, & qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de la patrie.

Est-on citoyen, aime-t-on sa patrie, quand pour des intérêts de fortune, quels qu'ils soient, on se livre à des branches de commerce qui la ruinent ; quand pour se cacher à soi-même & aux autres l'irrégularité de les pratiquer, on met en problème les droits les plus sacrés de l'Etat, toutes les maximes économiques du commerce, tous les

les principes du gouvernement & le droit naturel ? Le négociant qui se livre au commerce clandestin, croit-il secouer le joug de ses devoirs envers sa patrie, en substituant au titre de citoyen celui de *citoyen du monde*? Ce titre peut satisfaire une imagination avide. Le négociant peut se faire illusion ; mais il ne peut, en prenant ce titre, effacer les liens naturels de sa naissance & les droits que la patrie a sur lui. Qu'il écoute un moment cette voix sacrée qui parle au fond de son cœur, la loi naturelle ; elle lui apprendra que non-seulement le titre de *citoyen du monde* ne diminue rien des devoirs envers la patrie, mais qu'il annonce tous les devoirs de l'homme envers ses semblables. A cet égard tous les hommes sont *citoyens du monde*, & de tous les hommes le négociant est celui, à qui ce titre appartient dans toute

toute la rigueur de l'expression. Il porte son commerce chez toutes les nations: il y établit des correspondances & des amis; il traite continuellement avec des hommes de tous les pays; & les intérêts de son commerce le mettent continuellement dans l'occasion de faire des actes de justice ou d'humanité chez toutes les nations du monde, & d'en recevoir. En un mot sa qualité de citoyen du monde lui apprend que tous les hommes sont ses frères; la loi naturelle les lui présente comme tels; il veut en être traité de même: Ainsi le négociant, au lieu de justifier ce titre de *citoyen du monde*, le commerce clandestin chez les nations étrangères, & à plus forte raison dans le sein de sa patrie, avec un peu de réflexion sur ce titre même, ne sauroit envisager ce commerce qu'avec horreur.

Il n'y a peut-être point de classe de ci-

citoyens chez laquelle l'honneur , la bonne foi , la plus exacte probité , régnent plus généralement que parmi les négocians. Mais ne seroit-ce point trop présumer de cette probité rigoureuse , qui distingue l'Ordre des négocians , que de croire qu'elle s'étend généralement & exactement chez chaque négociant en particulier jusques dans le secret de son comptoir & de toutes ses affaires ? combien d'opérations délicates ne présentent pas continuellement les affaires du commerce , sur lesquelles les négocians n'ont d'autre juge que leur conscience ? C'est un juge rigoureux pour quiconque la consulte. Mais n'y a-t-il pas des négocians , qui contents de l'extérieur de la probité & des dehors qui soutiennent la réputation & le crédit , ne consultent que leurs intérêts , ou n'interrogent pas bien leur conscience ?

II

Il y a un grand nombre de négocians en Zélande, à Rotterdam, mais sur-tout à Amsterdam, qui ont toutes les connoissances indispensablenement nécessaires au négociant, pour faire le commerce avec succès, soit qu'il travaille pour son compte, soit qu'il fasse le commerce par commission; & il y en a fort peu qui ne travaillent en même tems pour leur compte & pour le compte des étrangers. Les connoissances de la plupart n'ont pas plus de bornes que leur entrepôt. Car on ne peut prescrire des limites aux connoissances des négocians qui suivent le commerce de commission dans un entrepôt tel que celui d'Amsterdam, où ils sont tous les jours exposés à recevoir des ordres de tous les pays où s'étend son commerce, sur tous les articles que ce commerce embrasse, soit pour des ventes, soit pour des achats. Ils doivent être en état d'exé-

cuter sur le champ : ils doivent donc savoir acheter & vendre de toutes sortes de denrées & de marchandises.

Ces négocians ajoutent à ces connaissances la plus exacte probité. Ils donnent aux intérêts de leurs commettants la même attention , les mêmes soins qu'ils donnent aux leurs propres ; & s'ils les distinguent , ce n'est que pour être encore plus exacts , s'il est possible , que dans leurs propres affaires.

Mais il n'est pas possible qu'il n'y ait pas un choix à faire parmi une si grande multitude de négocians , & un choix très-intéressant pour l'étranger qui spécule sur la Hollande , soit pour des ventes , soit pour des achats , ou des assurances. Il ne suffit pas au négociant de vouloir être intégré , pour l'être en effet. La probité a besoin de lumières dans l'état de négociant , plus que dans tout autre :

Car

Car il n'en est point où l'homme se trouve si souvent son propre juge ; & il est malheureusement impossible que dans une grande place de commerce , & sur - tout dans une place telle qu'Amsterdam , il ne se trouve un grand nombre de négocians , qui ne savent pas concilier la balance de la fortune avec celle de la justice.

Les frais des travaux, soit à charger, soit à décharger les navires, de transport en magasin, ou d'un magasin à l'autre; les frais de tonnelier, ou de bénification des marchandises, sont nécessaires ; mais ils ne doivent point être multipliés inutilement , & encore moins supportés en partie dans les comptes des commissionnaires. Les frais de magasinage restreints exactement à ceux de la place que les denrées & les marchandises occupent dans un magasin, sont aussi rigoureusement légitimes que

Q 2

ceux

ceux de la main-d'œuvre des ouvriers qui les y ont transportées. Mais la partie de ces frais qui excède le montant juste de ce loyer dans les comptes des négocians, ne participe point à cette légitimité. Ainsi un magasin qu'un négociant loue mille florins par année, ne fauroit lui rendre cinq ou six mille florins tous les ans par les frais de magasinage qu'il employe dans ses comptes, sans lui donner un bénéfice illégitime. Ce bénéfice n'est pas plus légitime que celui qui résulte de l'emploi de la totalité des droits d'entrée dans le compte d'un commissaire, qui n'a déclaré qu'un tiers, la moitié ou les deux tiers d'une cargaison, & n'a payé les droits que sur ce pied-là; pendant que suivant les loix sa déclaration pour payer les droits, doit être des cinq sixièmes de la valeur. Cette fraude faite aux droits est un bénéfice que plusieurs négocians ont su

se

se procurer & s'approprier , & la loi a inutilement prévu cette fraude par la défense faite aux Commis des droits de tout pacte avec les négocians sur les déclarations. Ces sortes de bénéfices , qui certainement ne méritent pas ce titre , sont rejettés par le commerce & inconnus aux bons négocians . On ne sait quel nom donner aux comptes d'un négociant qui contiennent des primes d'assurance commises & non faites ; ou des ventes , ou des achats , dans les limites du commettant , mais qu'on suppose avoir fait au-dessous ou au-dessus des prix courans du marché . On ne sait si c'est oubli , imprudence , ou l'avidité de gagner une prime sans faire les frais d'une assurance , qui fait négliger à un négociant de faire assurer sur l'ordre exprès de son correspondant , un vaisseau retenu au Texel par les glaces . Mais on ne conçoit pas sur quel

Q 3

motif

motif ce négociant a pu contester en
suite une entière indemnité à son cor-
respondant.

Ce n'est pas assez que toutes ces cho-
ses soient connues généralement au-
jourd'hui chez les étrangers, car c'est
chez eux qu'on les apprend; les négo-
cians qui recherchent des bénéfices de
cette nature devroient être dénoncés
nommément au public & proscrits de la
bourse. Ils minent sourdement le com-
merce de leur place. Ils en éloignent
les commissions, & obligent insensibl-
menr les négocians étrangers à recher-
cher les moyens de porter leurs opéra-
tions à la premiere & à la dernière
main, ou dans un autre entrepôt. Que
peut devenir le commerce d'un pays,
déjà peut-être trop chargé de droits de
la part du fisc, si quelques négocians
font croire aux étrangers qu'on le sur-
charge encore de bénéfices illégitimes?

C'est

C'est-là une des causes qui ont engagé un grand nombre de négocians François à donner autant qu'ils peuvent leurs envois & leurs commissions à Hambourg, & qui fait faire au commerce de cette Ville de grands progrès vers l'état le plus florissant aux dépens du commerce de la Hollande.

On doit se méfier en général dans le commerce d'un homme qui emploie toute sorte de moyens pour multiplier ses affaires, jusqu'à composer du droit de commission avec des solliciteurs, ou avec les commettants même. Le bon négociant rejette tout bénéfice injuste; mais il n'écoute aucune proposition de diminution sur un bénéfice légitime, tel que le droit de commission. Il ne se permet d'ailleurs aucune sollicitation, aucune voie détournée pour s'attirer les affaires d'une maison & priver de la confiance, de cette maison un autre né-

gociant. Dans les beaux jours du commerce de la Hollande, on n'y auroit pas trouvé un seul négociant capable de se livrer à une telle manœuvre. Il est bien fâcheux que des étrangers y soient venus donner des exemples si nuisibles & si déshonorans pour le commerce. S'il n'y a point d'indécence à faire des démarches pour acquérir la confiance de quelques négocians étrangers , ce n'est tout au plus que lorsque cette confiance est à donner ; ce qui arrive de tems en tems dans les grandes places. Un homme, dit un Ancien (a), qui court dans la carrière, doit faire tous ses efforts pour remporter le prix ; mais il ne peut ni faire tomber ni écarter avec la main celui qui court à son côté. Il en est de même dans la carrière de la vie : nous pouvons acquérir, la justice le.

(a) Cicer. de Offic. lib. 3. cap. 10.

le permet ; mais elle nous défend d'usurper. Mais si les mœurs sont moins simples & moins pures qu'elles ne l'étoient autrefois parmi les négocians Hollandois , il y en a encore un assez grand nombre qui attendent une confiance méritée par des lumières supérieures , par une exacte probité , par leur désintéressement ; qui jouissent à juste titre de l'estime publique & soutiennent bien l'honneur du commerce ; qui en un mot sont des hommes chers à leurs familles , à leurs amis , & précieux à l'Etat.

Les négocians contractent presque partout , soit pour leur compte , soit par commission , pour toutes sortes de denrées , & pour la plupart des marchandises , par le ministere des Courtiers . Ce sont des agens dont le commerce ne peut se passer , principalement dans les grands entrepôts , tels que Rotterdam & Amster-

sterdam. Ils sont en grand nombre, surtout à Amststerdam. Car outre 395 Courtiers-Jurés, il y en a encore un grand nombre qu'on nomme Courtiers-ambulans; & l'on prétend que les magistrats tolèrent ces ambulans, parce que les 395 Courtiers-Jurés de pourroient suffire pour toutes les affaires de commerce qui se font à Amststerdam. Tout commerce direct & indirect leur est défendu, & ils doivent être d'une droiture & d'une fidélité inflexibles. Ils connaissent à fond tous les articles de denrées & de marchandises qui circulent sur la place, leurs diverses qualités, leurs défauts, soit dans la fabrication ou dans les préparations, soit relativement au cru des différens pays qui les produisent, ainsi que toutes les supercheries qui en augmentent le poids ou le volume, & en alterent les qualités. Ils portent leurs connaissances sur le fret, les avaries,

les

Les assurances, jusques sur la construction, sur le change, la banque, & sur les fonds publics.

Aucun Courtier en particulier n'étend ses connaissances sur tous les objets ; aucun n'embrasse l'universalité du commerce : ils sont divisés par classes ; & parmi ceux qui ont la science de leur état, chacun a, dans son genre, les connaissances les plus exactes. C'est chez eux qu'on trouve en même temps tous les prix relatifs de chaque article : ils en connaissent l'abondance & la disette sur la place, ils sont les organes de son mouvement journalier, ils sont les dépositaires de la demande, &, pour ainsi dire, du secret du commerce. Les Courtiers exercent donc des fonctions très-intéressantes, mais en même temps très-délicates : leurs connaissances leur donnent quelquefois trop d'empire, & l'on s'est souvent plaint à Rotterdam,

&c

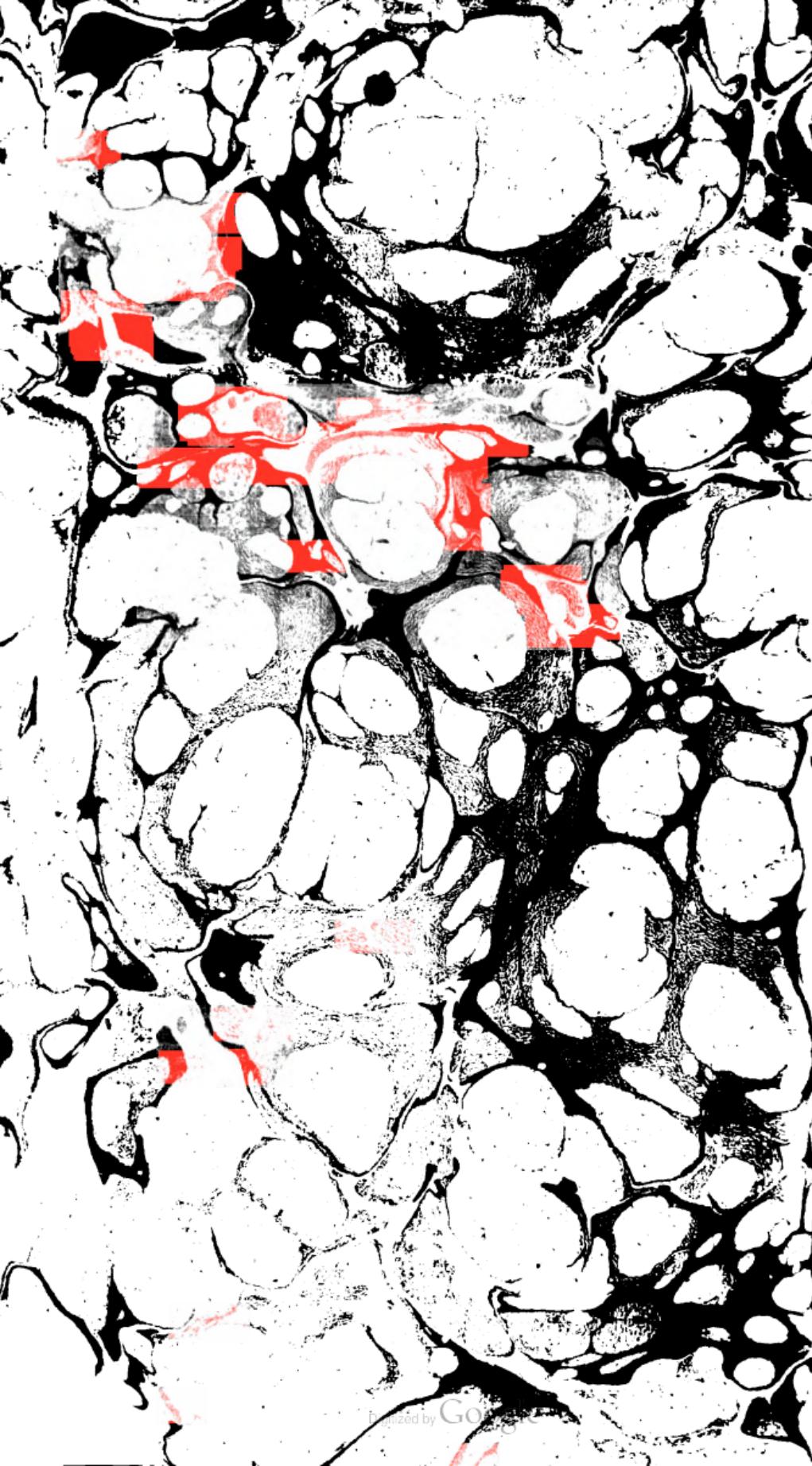
& à Amsterdam surtout, qu'ils s'y font rendus les maîtres du commerce. C'est un abus qui est peut-être l'effet de la négligence des négocians à acquérir les connaissances des denrées & des marchandises, & de tout ce qui appartient au commerce de banque, de fret & d'assurance, qui les a obligés de livrer aux Courtiers une confiance aveugle; & c'est une malheureuse nécessité pour ceux qui se reposant sur la science des Courtiers, ont négligé de s'instruire. C'est une indolence que le négociant paye quelquefois cherement. Car il n'est que trop certain qu'il y a des Courtiers habiles qui favorisent le débit de tout ce qui est avarié, ou altéré par des vices cachés que l'avidité du gain fait introduire dans la plupart des articles qui en sont susceptibles, & qui resteroient invendus, si les Courtiers qui les connoissent très-bien en instruisoient toujours

jours rigoureusement les acheteurs. L'usage trop fréquent de cette fraude également nuisible au commerce & aux consommateurs , seroit promptement détruit. Les négocians étrangers préviennent tous les inconveniens qui peuvent en résulter , par le choix d'un bon correspondant , & les places de Rotterdam & d'Amsterdam contiennent un très-grand nombre de négocians , qui ont assez de connaissances pour ne pas se laisser dominer par les Courtiers ; qui savent que s'il est nécessaire & même indispensable de ménager la demande dans les achats pour ne pas faire haussier les prix , il convient très-souvent de ménager la demande même entre les mains du Courtier qu'on employe , & de n'être jamais pressé de vendre ; qui en un mot au-lieu de se laisser conduire par les Courtiers , savent les commander , leur

leur donner les ordres convenables & diriger leur marche dans toutes leurs négociations.

Fin du Tome Second.







Digitized by Google

